



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

CLOSED VOLUME VOLUME COMPLET

DATED FROM
À COMPTER DU

1997-04-01

TO
JUSQU'AU

1999-02-19

AFFIX TO TOP OF FILE - À METTRE SUR LE DOSSIER

DO NOT ADD ANY MORE PAPERS - NE PAS AJOUTER DE DOCUMENTS

FOR SUBSEQUENT CORRESPONDENCE SEE - POUR CORRESPONDANCE ULTÉRIEURE VOIR

FILE NO. - DOSSIER N°

VOLUME



Canadian Heritage
Financial Management

Patrimoine canadien
Gestion financière

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To/À : Sylvie Rochette
Agent de programme
Langues officielles dans l'enseignement

From/De : Jean Carrier
Analyste financier
Services financiers sectoriels

Date : 19 février 1999

SUBJECT: Gouvernement de Terre-Neuve - Gestion scolaire
OBJET : États financiers finaux de 1997-1998

J'ai révisé ces états financiers et je formule les commentaires suivants:

1. Résumé du financement

	Montants <u>approuvés</u> \$	Montants <u>versés</u> \$
Gestion scolaire	632 760	632 760
Entente LOE	<u>139 000</u>	<u>139 000</u>
	771 760	771 760

2. Calcul du montant admissible (Voir l'annexe A pour les détails)
LE MOINDRE DE:

Dépenses admissibles	781 619 \$ (A)
ET	
Contribution approuvée	771 760 \$ (B)

3. Calcul du solde dû

Le moindre de (A) et (B)	771 760 \$
Moins: montants versés	<u>771 760</u>
Solde dû à (par) la province	0 \$

4. Recommandation

Veuillez attendre les états financiers intérimaires de 1998-1999 avant d'effectuer le deuxième paiement de 1998-1999.

Jean Carrier

Langues officielles dans l'enseignement
Gestion scolaire - Etats financiers finaux
Exercice financier: 1997-1998

Province: Terre Neuve
Date: 18-Feb-99

ANNEXE A

Calcul incluant toutes les majorations possibles

# du projet (1)	Coût total (2) \$	Contrib. du Canada (3) \$	% de fin autor. (4) %	Major possi (5) %	Dépenses réelles (6) \$	Dépenses réelles admissibles (7) \$	Montants admissibles (8) \$	Transferts disponibles			Transferts requis		
								(A) 15% de contrib. (9) \$	(B) surplus (10) \$	Moindre de (A) et (B) (11) \$	(A) 15% de Contrib. (12) \$	(B) Déficit (13) \$	Moindre de (A) et (B) (14) \$
Gestion scolaire													
1.a	38,000	38,000	100	100	63,064	63,064	38,000	5,700	0	0	5,700	25,064	5,700
1.b	75,000	75,000	100	100	65,100	65,100	65,100	11,250	9,900	9,900	11,250	0	0
1.c	30,000	30,000	100	100	30,000	30,000	30,000	4,500	0	0	4,500	0	0
1.d	7,312	7,312	100	100	2,826	2,826	2,826	1,097	4,486	1,097	1,097	0	0
1.e	30,000	30,000	100	100	38,978	38,978	30,000	4,500	0	0	4,500	8,978	4,500
	180,312	180,312		100	199,968	199,968	180,312			10,997			10,200
2.a	41,738	0	0	0	41,738	0	0	0	0	0	0	0	0
2.b	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.c	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.d	9,375	9,375	100	100	10,836	10,836	9,375	1,406	0	0	1,406	1,461	1,406
2.e	8,243	8,243	100	100	10,127	10,127	8,243	1,236	0	0	1,236	1,884	1,236
2.f	45,000	5,000	11	100	47,151	47,151	45,000	750	0	0	750	42,151	750
2.g	35,000	16,738	48	100	21,821	21,821	21,821	2,511	0	0	2,511	5,083	2,511
2.h	40,000	40,000	100	100	45,066	45,066	40,000	6,000	0	0	6,000	5,066	5,066
2.i	10,000	10,000	100	100	12,923	12,923	10,000	1,500	0	0	1,500	2,923	1,500
2.j	25,000	25,000	100	100	25,000	25,000	25,000	3,750	0	0	3,750	0	0
2.k	7,693	7,693	100	100	12,621	12,621	7,693	1,154	0	0	1,154	4,928	1,154
2.l	12,132	12,132	100	100	14,355	14,355	12,132	1,820	0	0	1,820	2,223	1,820
	234,181	134,181			241,638	199,900	179,264			0			15,443
3.a	39,822	39,822	100	100	19,187	19,187	19,187	5,973	20,635	5,973	5,973	0	0
3.b	20,350	20,350	100	100	20,350	20,350	20,350	3,053	0	0	3,053	0	0
3.c	75,000	75,000	100	100	74,625	74,625	74,625	11,250	375	375	11,250	0	0
3.d	15,000	15,000	100	100	15,375	15,375	15,000	2,250	0	0	2,250	375	375
3.e	1,000	1,000	100	100	615	615	615	150	385	150	150	0	0
3.f	2,297	2,297	100	100	1,899	1,899	1,899	345	398	345	345	0	0
3.g	2,000	2,000	100	100	0	0	0	300	2,000	300	300	0	0
3.h	15,000	15,000	100	100	15,540	15,540	15,000	2,250	0	0	2,250	540	540
	170,469	170,469			147,591	147,591	146,676			7,143			915
4.a	72,000	72,000	100	100	72,000	72,000	72,000	10,800	0	0	10,800	0	0
4.b	40,000	40,000	100	100	40,000	40,000	40,000	6,000	0	0	6,000	0	0
4.c	8,200	8,200	100	100	8,200	8,200	8,200	1,230	0	0	1,230	0	0
4.d	18,598	18,598	100	100	11,402	11,402	11,402	2,790	7,196	2,790	2,790	0	0
4.e	4,000	4,000	100	100	1,915	1,915	1,915	600	2,085	600	600	0	0
4.f	5,000	5,000	100	100	2,850	2,850	2,850	750	2,150	750	750	0	0
	147,798	147,798			136,367	136,367	136,367			4,140			0
Gestion scolaire TOTAL													
	732,760	632,760			725,564	683,826	642,619			22,279			26,558
Langues officielles													
Serv. min. de l'Éduc.	42,595	31,945	75	100	31,945	31,945	31,945	4,792	0	0	4,792	0	0
Récup. ling.	96,000	72,000	75	100	72,000	72,000	72,000	10,800	0	0	10,800	0	0
Directeur adj.	46,740	35,055	75	100	35,055	35,055	35,055	5,258	0	0	5,258	0	0
Langues officielles TOTAL													
	185,335	139,000			139,000	139,000	139,000			0			0
GRAND TOTAL													
	918,095	771,760			864,564	822,826	781,619			22,279			26,558

TRANSFERTS ADMISSIBLES: LE MOINDRE DES TRANSFERTS DISPONIBLES ET DES TRANSFERTS REQUIS

0

Montants admissibles (colonne 7)
Plus: Transferts admissibles

\$
781,619
0
781,619 (A)

Contribution du Canada (colonne 3)

771,760 (B)

Le moindre de (A) ou (B)

771,760

Moins: paiements

771,760

Montant payable (à recevoir)

0

8110-3-199

BEST AVAILABLE COPY

A l'attention de : Jean Carrier, Analyste financier
De la part de : Sylvie Rochette
Objet : États financiers finaux de 1996-1997
Date : 8 février 1999

NOTE

Bonjour Jean,

Vous trouverez ci-joints les états financiers finaux de 1997-1998 dûment certifiés que nous avons reçus du gouvernement de Terre-Neuve pour l'entente bilatérale et l'entente spéciale de gestion scolaire.

Il est à noter qu'il y a eu des réaffectations parmi les projets LOE approuvés pour Terre-Neuve en 1997-1998. Les états certifiés provisoires de 1998-1999 n'ont pas encore été reçus.

Il est à noter qu'il y a eu modification de l'entente spéciale sur la gestion scolaire ainsi que des réaffectations. Les états certifiés provisoires de 1998-1999 n'ont pas encore été reçus.

Merci de votre collaboration.





GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education

February 1, 1999

Ms. Élise Hockman, Manager
Operation and Regional Coordination Atlantic Region
Official Languages Support Programs Branch
Canadian Heritage
7th Floor, Jules Léger Building
15 Eddy Street
Hull, PQ
K1A 0M5

Dear Ms. Hockman:

Please find enclosed financial statements relative to the Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement for the Implementation of Francophone School Governance and the Canada-Newfoundland and Labrador Agreement for Minority Language Education and Second Language Instruction. These documents include the Final Statement of Expenditures for both agreements for 1997-98.

Should you require additional information with respect to these documents, please do not hesitate to contact our office at your convenience.

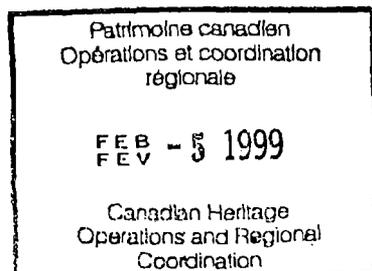
We thank you for your continued support and cooperation.

Yours truly,

A handwritten signature in black ink that reads "Patrick Balsom".

Patrick Balsom
Manager
Language Programs Section

PB/jeb
enclosure



ÉTATS FINANCIERS FINAUX 1997-1998

Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

I. Frais non-récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire

	Ministère de l'Éducation	CSFP ¹	District scolaire 1	District scolaire 4	District scolaire 10	FPFTNL ²	Total
Les technologies de l'information	0	52 539	0	10 525	0	0	63 064
Centre de ressources pédagogiques	0	65 100	0	0	0	0	65 100
La promotion, la publicité, le recrutement	0	30 000	0	0	0	0	30 000
Immobilisations	0	2 826	0	0	0	0	2 826
Formation relative à la gestion scolaire	0	21 094	0	0	0	17 884	38 978
Total	0	171 559	0	10 525	0	17 884	199 968

¹Conseil scolaire francophone provincial (District scolaire 11)

²Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador

II. Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire

	Ministère de l'Éducation	CSFP	District scolaire 1	District scolaire 4	District scolaire 10	FPFTNL	Total
Directeur général	41 738	0	0	0	0	0	41 738
Loyer	0	10 836	0	0	0	0	10 836
Communications	0	10 127	0	0	0	0	10 127
Réunions du conseil	0	47 151	0	0	0	0	47 151
Déplacements	0	21 821	0	0	0	0	21 821
Équipement de bureau	0	45 066	0	0	0	0	45 066
Frais d'administration	0	12 923	0	0	0	0	12 923
Projet STEM~Net	0	25 000	0	0	0	0	25 000
Secrétaire de direction	0	12 621	0	0	0	0	12 621
Secrétaire réceptionniste	0	14 355	0	0	0	0	14 355
Total	41 738	199 900	0	0	0	0	241 638

III. Les services

	Ministère de l'Éducation	CSFP	District scolaire 1	District scolaire 4	District scolaire 10	FPFTNL	Total
Transport des élèves	0	1 187	18 000	0	0	0	19 187
Frais de scolarité	850	0	19 500	0	0	0	20 350
Aides-enseignant(e)s	0	0	30 000	30 000	14 625	0	74 625
Ressources pédagogiques	0	0	7 500	0	7 875	0	15 375
Traduction	0	615	0	0	0	0	615
Administration des finances	0	1 899	0	0	0	0	1 899
Services de soutien aux élèves	0	15 540	0	0	0	0	15 540
Total	850	19 241	75 000	30 000	22 500	0	147 591

IV. Les programmes

	Ministère de l'Éducation	CSFP	District scolaire 1	District scolaire 4	District scolaire 10	FPFTNL	Total
Précolaires	0	0	18 000	54 000	0	0	72 000
Alphabétisation familiale	0	0	0	40 000	0	0	40 000
Après-école	0	0	8 200	0	0	0	8 200
Écoles du samedi	0	0	0	0	0	11 402	11 402
Centre de ressources pédagogiques	0	1 915	0	0	0	0	1 915
Action communautaire	0	2 850	0	0	0	0	2 850
Total	0	4 765	26 200	94 000	0	11 402	136 367

Contribution fédérale sous l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador relative à l'enseignement de la langue seconde (LOE)

	Ministère de l'Éducation	CSFP	District scolaire 1	District scolaire 4	District scolaire 10	FPFTNL	Total
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire - Directeur adjoint	35 055	0	0	0	0	0	35 055
Les services - Services fournis par le ministère	31 945	0	0	0	0	0	31 945
Les programmes - Récupération linguistique	0	0	0	32 000	40 000	0	72 000
Total	67 000	0	0	32 000	40 000	0	139 000

**ÉTATS FINANCIERS FINAUX
 1997-1998**

Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

Sommaire

		Total - Gestion scolaire
Entente spéciale relative à la gestion scolaire		
Frais non-récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire	199 968	
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire	241 638	
Les services	147 591	
Les programmes	136 367	
TOTAL	725 564	725 564
Entente relative aux langues officielles dans l'enseignement		
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire	35 055	
Les services	31 945	
Les programmes	72 000	
TOTAL	139 000	139 000
TOTAL - GESTION SCOLAIRE		864 564

ÉTATS FINANCIERS FINAUX 1997-1998
Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire 725 564

Entente Canada-Terre-Neuve et Labrador relative aux langues officielles en éducation 139 000

Nous certifions que les montants indiqués ci-haut ont été dépensés en conformité avec l'Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone.

Patrick BALSOM
Nom

Patrick Balsom
Signature

Directeur
Position

01.25.1999
Date

Dr Wayne Oakley
Nom

W. Oakley
Signature

Assistant Deputy Minister
Position

January 25/99
Date



Canadian Heritage
Financial Management

Patrimoine canadien
Gestion financière

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To/À : Sylvie Rochette
Agent de programme
Langues officielles dans l'enseignement

From/De : Jean Carrier
Analyste financier
Services financiers sectoriels

Date : 2 avril 1998

SUBJECT: Gouvernement de Terre-Neuve - Gestion scolaire
OBJET : États financiers intérimaires de 1997-1998

J'ai révisé ces états financiers et je formule les commentaires suivants:

1. Résumé du financement

	<u>Montants approuvés</u>	<u>Montants versés</u>
	\$	\$
Gestion scolaire	632 760	475 000
Entente LOE	<u>139 000</u>	<u>69 500</u>
	771 760	544 500

**2. Calcul du montant admissible (Voir l'annexe A pour les détails)
LE MOINDRE DE:**

Dépenses admissibles	830 022 \$ (A)
ET	
Contribution approuvée	771 760 \$ (B)

3. Calcul du solde dû

Le moins de (A) et (B)	771 760 \$
Moins: montants versés	<u>544 500</u>
Solde dû à (par) la province	227 260 \$

4. Recommandation

Veuillez émettre le deuxième paiement de 227 260 \$ pour 1997-1998 après la réception de la modification de l'accord signée par les deux parties.

recu

Jean Carrier

000585

Langues officielles dans l'enseignement
Gestion scolaire - États financiers Interimaires
Exercice financier: 1997-1998

Province: Terre Neuve
Date: 08-May-98

ANNEXE A

Calcul incluant toutes les majorations possibles

# du projet (1)	Coût total (2) \$	Contrib. du Canada (3) \$	% de fin. autor. (4) %	Major. poss. (5) %	Dépenses réelles et prévues (6) \$	Dépenses réelles admissibles (7) \$	Montants admissibles (8) \$	Transferts disponibles			Transferts requis		
								(A) 15% de contrib. (9) \$	(B) surplus (10) \$	Moindre de (A) et (B) (11) \$	(A) 15% de Contrib. (12) \$	(B) Déficit (13) \$	Moindre de (A) et (B) (14) \$
Gestion scolaire													
1.a	38,000	38,000	100	100	38,000	38,000	38,000	5,700	0	0	5,700	0	0
1.b	75,000	75,000	100	100	75,000	75,000	75,000	11,250	0	0	11,250	0	0
1.c	30,000	30,000	100	100	30,000	30,000	30,000	4,500	0	0	4,500	0	0
1.d	7,312	7,312	100	100	7,312	7,312	7,312	1,097	0	0	1,097	0	0
1.e	30,000	30,000	100	100	30,000	30,000	30,000	4,500	0	0	4,500	0	0
2.a	41,738	0	0	0	41,738	0	0	0	0	0	0	0	0
2.b	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.c	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.d	9,375	9,375	100	100	9,375	9,375	9,375	1,406	0	0	1,406	0	0
2.e	8,243	8,243	100	100	8,243	8,243	8,243	1,236	0	0	1,236	0	0
2.f	45,000	5,000	11	100	45,000	45,000	45,000	750	0	0	750	40,000	750
2.g	35,000	16,738	48	100	35,000	35,000	35,000	2,511	0	0	2,511	18,262	2,511
2.h	40,000	40,000	100	100	40,000	40,000	40,000	6,000	0	0	6,000	0	0
2.i	10,000	10,000	100	100	10,000	10,000	10,000	1,500	0	0	1,500	0	0
2.j	25,000	25,000	100	100	25,000	25,000	25,000	3,750	0	0	3,750	0	0
2.k	7,693	7,693	100	100	7,693	7,693	7,693	1,154	0	0	1,154	0	0
2.l	12,132	12,132	100	100	12,132	12,132	12,132	1,820	0	0	1,820	0	0
3.a	39,822	39,822	100	100	39,822	39,822	39,822	5,973	0	0	5,973	0	0
3.b	20,350	20,350	100	100	20,350	20,350	20,350	3,053	0	0	3,053	0	0
3.c	75,000	75,000	100	100	75,000	75,000	75,000	11,250	0	0	11,250	0	0
3.d	15,000	15,000	100	100	15,000	15,000	15,000	2,250	0	0	2,250	0	0
3.e	1,000	1,000	100	100	1,000	1,000	1,000	150	0	0	150	0	0
3.f	2,297	2,297	100	100	2,297	2,297	2,297	345	0	0	345	0	0
3.g	2,000	2,000	100	100	2,000	2,000	2,000	300	0	0	300	0	0
3.h	15,000	15,000	100	100	15,000	15,000	15,000	2,250	0	0	2,250	0	0
4.a	72,000	72,000	100	100	72,000	72,000	72,000	10,800	0	0	10,800	0	0
4.b	40,000	40,000	100	100	40,000	40,000	40,000	6,000	0	0	6,000	0	0
4.c	8,200	8,200	100	100	8,200	8,200	8,200	1,230	0	0	1,230	0	0
4.d	18,598	18,598	100	100	18,598	18,598	18,598	2,790	0	0	2,790	0	0
4.e	4,000	4,000	100	100	4,000	4,000	4,000	600	0	0	600	0	0
4.f	5,000	5,000	100	100	5,000	5,000	5,000	750	0	0	750	0	0
Gestion scolaire													
TOTAL	732,760	632,760			732,760	691,022	691,022			0			3,261
Langues officielles													
Serv. min. de l'Éduc.	42,595	31,945	75	100	31,945	31,945	31,945	4,792	0	0	4,792	0	0
Récup. ling.	96,000	72,000	75	100	72,000	72,000	72,000	10,800	0	0	10,800	0	0
Directeur adj.	46,740	35,055	75	100	35,055	35,055	35,055	5,258	0	0	5,258	0	0
Langues officielles													
TOTAL	185,335	139,000			139,000	139,000	139,000			0			0
GRAND TOTAL	918,095	771,760			871,760	830,022	830,022			0			3,261

TRANSFERTS ADMISSIBLES: LE MOINDRE DES TRANSFERTS DISPONIBLES ET DES TRANSFERTS REQUIS

0

Montants admissibles (colonne 7)
Plus: Transferts admissibles

\$
830,022
0
830,022 (A)

Contribution du Canada (colonne 3)

771,760 (B)

Le moindre de (A) ou (B)

Moins: paiements

Montant payable (à recevoir)

771,760
544,500
227,260

8122-7-2-77

BEST AVAILABLE COPY

CANADIAN HERITAGE

CANADIAN HERITAGE

REG/PRIO: #

98/04 - 15:52

Docket No.: CH98-08792
Cross-reference No.: CH97-35226
OTHERS

Document date: 98/04/01
Date received: 98/04/20
Due date: 98/05/11
Campaign code:
Ack/Acc: N

Program: CIDORC - Dir., Op. & Reg. Coord/Op. & coord. rég.
Author: Grimes, Roger D.
Title/Org.: Minister/Government of Newfoundland and
Subject: Forwards signed copy of the Amendment to the Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement for the Implementation of Francophone School Governance and thanks the Minister for her support
Action: Appropriate action/Mesure appropriée

*Mc Elroy
Barr!*

c.c.: M. CHIARELLO (MO)
c.c.: DMO
c.c.: SMDFP

Forward To: Dir., Op. & Reg. Coord./Op. & coord. rég. - App. action/Mesure

Comments:

LUCIEM - 98/04/20
The Minister's March 18 letter could not be found in DOMUS

Approved by:

DG (or designate)

COPY

(Tel. Number)

ADM/REXD (or designate)

(Tel. Number)

Signature []
required

DM

(Tel. Number)

Minister's office

Approved by:

Minister's Assistant

Date: _____

Approved by:

Date: _____

Autopen: _____

Info copy for Min.: _____



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education and Training
Office of the Minister

CH 93-08792

April 1, 1998

Honourable Sheila Copps
Minister of Canadian Heritage
Canadian Heritage
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0M5

Dear Ms. Copps:

I am pleased to enclose a signed copy of the *Amendment to the Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement for the Implementation of Francophone School Governance*, as per your letter of March 18, 1998.

I thank you very much for your co-operation and for your support of this province as it continues the process of implementing francophone school governance, in conformity with Section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Kindest regards,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roger D. Grimes".

Roger D. Grimes, M.H.A.
Exploits District
Minister

/jeb
enclosure

c.c. Premier Brian Tobin

**AMENDMENT TO THE
CANADA - NEWFOUNDLAND AND
LABRADOR SPECIAL AGREEMENT FOR
THE IMPLEMENTATION OF
FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE**

THIS AMENDMENT made this 31 day of
March 1998 to the Special Agreement
previously concluded

BETWEEN:

THE GOVERNMENT OF CANADA, hereinafter
referred to as "Canada", represented by the Minister
of Canadian Heritage,

AND:

**THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR**, hereinafter referred to as
"Newfoundland", represented by the Minister of
Education and the Premier as Minister Responsible
for Intergovernmental Affairs of Newfoundland and
Labrador.

**THE PRESENT AMENDMENT WITNESSES
THAT**, in consideration of the mutual covenants
herein, the parties agree to amend the Special
Agreement dated the 28th day of February 1997 as
follows:

**1. MAXIMUM AMOUNT OF THE
CONTRIBUTION**

Clause 4.1 of the Special Agreement is
deleted and replaced by the following:

- 4.1** Subject to the appropriation of funds by
Parliament, to the maintenance of current
and forecasted budget levels of the Official
Languages in Education Program and the
provisions of this Special Agreement,
Canada agrees to contribute an amount not
to exceed two million dollars (\$2,000,000)
over a two-year period, from fiscal year
1997-98 to fiscal year 1998-99, toward the

**MODIFICATION À
L'ENTENTE SPÉCIALE CANADA-
TERRE-NEUVE ET LABRADOR
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA
GESTION SCOLAIRE FRANCOPHONE**

LA PRÉSENTE MODIFICATION a été signée
ce 31 e jour de mars 1998 à l'Entente
spéciale antérieurement conclue

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DU CANADA, ci-après
appelé «le Canada», représenté par la ministre du
Patrimoine canadien»,

ET :

**LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE
ET DU LABRADOR**, ci-après appelé «Terre-
Neuve», représenté par le ministre de l'Éducation et
le Premier ministre en sa qualité de ministre
responsable des Affaires intergouvernementales de
Terre-Neuve et du Labrador.

**LA PRÉSENTE MODIFICATION TÉMOIGNE
QUE**, en vertu des accords réciproques prévus aux
présentes, les parties conviennent de modifier
l'Entente spéciale datée du 28 février 1997 de la
façon suivante :

**1. MONTANT MAXIMUM DE LA
CONTRIBUTION**

La clause 4.1 de l'Entente spéciale est
supprimée et remplacée par ce qui suit :

- 4.1** Sous réserve de l'affectation des crédits par
le Parlement, du maintien des niveaux
budgétaires courants et prévus du
Programme des langues officielles dans
l'enseignement et des modalités de la
présente entente spéciale, le Canada s'engage
à contribuer un montant ne devant pas
excéder deux millions de dollars
(2 000 000 \$), sur une période de deux ans

eligible expenses incurred by Newfoundland. The maximum contribution shall be as follows:

- a) Newfoundland acknowledges having received the following amount representing Canada's contribution:

1997-98 \$ 475,000

- b) The outstanding balance of \$1,525,000 payable by Canada to Newfoundland shall be allocated as follows:

1997-98 \$ 157,760

1998-99 \$1,367,240

2. PAYMENTS

Clause 7.1 is deleted and replaced by the following:

- 7.1 Subject to Clause 7.2, Canada agrees to pay the contribution referred to in Clause 4.1 b) of this Agreement as follows:

- a) Fiscal year 1997-98

A payment not exceeding \$157,760 shall be made upon signature of this Amendment and receipt and acceptance by the Minister of certified interim statement of expenditures for the current year providing details of actual expenditures incurred by Newfoundland for the period ending January 31st of the current fiscal year as well as forecasts of anticipated expenditures for the period ending March 31st of the current fiscal year.

allant de l'année 1997-1998 à l'année 1998-1999, envers les dépenses admissibles de Terre-Neuve. La contribution maximale sera répartie comme suit :

- a) Terre-Neuve reconnaît avoir reçu le montant suivant, qui représente la contribution du Canada :

1997-1998 475 000 \$

- b) Le solde de 1,525,000 \$ devant être payé par le Canada à Terre-Neuve sera réparti comme suit :

1997-1998 157 760 \$

1998-1999 1 367 240 \$

2. PAIEMENTS

La clause 7.1 est supprimée et remplacée par ce qui suit :

- 7.1 Sous réserve de la clause 7.2, le Canada s'engage à verser la contribution prévue dans la clause 4.1 b) de la présente Entente selon les modalités suivantes :

- a) Exercice financier 1997-1998

Un paiement ne devant pas dépasser la somme de 157 760 \$ sera versé à la signature de la présente Modification, et réception et acceptation par la Ministre des états financiers provisoires certifiés pour l'exercice en cours présentant le détail des dépenses réelles engagées par Terre-Neuve pour la période se terminant le 31 janvier de l'exercice en cours ainsi qu'une prévision des dépenses pour la période se terminant le 31 mars de l'exercice en cours.

- 3 -

b) Fiscal year 1998-99

- i) a first payment representing 50% of Canada's contribution approved for the current fiscal year, shall be made within sixty days following receipt and acceptance of Newfoundland's annual budget and submission by the Minister;
- ii) a second and final payment not exceeding the balance of Canada's contribution approved for the current fiscal year shall be made on or about March 31st of the current fiscal year upon receipt and acceptance by the Minister of :
 - certified interim statement of expenditures for the current year providing details of actual expenditures incurred by Newfoundland for the period ending January 31st of the current fiscal year as well as forecasts of anticipated expenditures for the period ending March 31st of the current fiscal year; and
 - certified final statements of expenditures for the fiscal year ending March 31st of the previous fiscal year.

3. **PRECEDENCE**

All other clauses contained in the Special Agreement remain unchanged, and in the event of any inconsistencies, the provisions of the present Amendment take precedence over those of the Special Agreement dated the 28th of February 1997.

b) Exercice financier 1998-1999

- i) un premier versement, représentant la moitié (50 %) de la contribution du Canada approuvée pour l'exercice en cours, sera effectué dans les soixante jours suivant la réception et l'acceptation par la ministre de la soumission et du budget annuel de Terre-Neuve;
- ii) un deuxième et dernier versement ne devant pas excéder le solde de la contribution du Canada approuvée pour l'exercice en cours sera effectué le ou vers le 31 mars de l'exercice en cours, suite à la réception et l'acceptation par la ministre :
 - des états financiers provisoires certifiés pour l'exercice en cours présentant le détail des dépenses réelles engagées par Terre-Neuve pour la période se terminant le 31 janvier de l'exercice en cours ainsi qu'une prévision des dépenses pour la période se terminant le 31 mars de l'exercice en cours; et
 - des états financiers finaux certifiés des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars de l'année précédente.

3. **PRÉSÉANCE**

Toutes les autres clauses de l'Entente spéciale demeurent inchangées, et en cas de conflit, les dispositions de la présente Modification prévaudront sur celles de l'Entente spéciale datée du 28 février 1997.

IN WITNESS WHEREOF the Parties hereto have
duly executed this Amendment on the day and year
written on the first page.

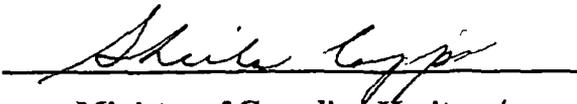
EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont
dûment signé la présente Modification au jour et à
la date indiqués en première page.

IN THE PRESENCE OF:

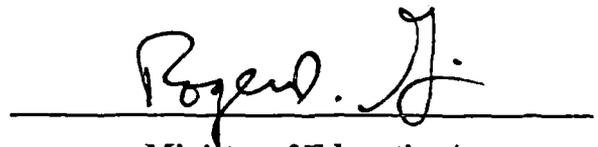
EN PRÉSENCE DE :

GOVERNMENT OF CANADA/
GOUVERNEMENT DU CANADA

GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND
LABRADOR/
GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET
LABRADOR

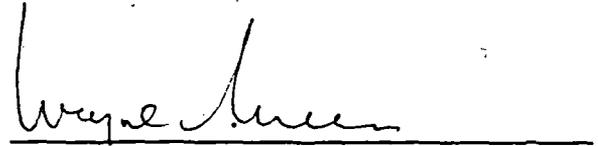


Minister of Canadian Heritage/
ministre du Patrimoine canadien

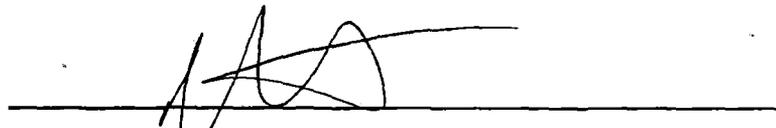


Minister of Education/
Ministre de l'Éducation

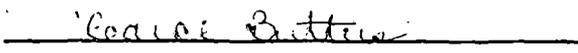
Witness/Témoin



Witness/Témoin



Approved Pursuant to the Intergovernmental Affairs Act by the Premier
as Minister Responsible for Intergovernmental Affairs/
Approuvé selon l'Intergovernmental Affairs Act par le Premier ministre
en sa qualité de ministre responsable des Affaires intergouvernementales



Witness/Témoin

A l'attention de : Jean Carrier, Analyste financier
De la part de : Sylvie Rochette
Objet : États financiers intérimaires de 1997-1998
Date : le 1 avril 1998

NOTE

Bonjour Jean,

Vous trouverez ci-joints les états financiers intérimaires de 1997-1998 dûment signés que nous avons reçus du gouvernement de Terre-Neuve pour l'entente spéciale sur la gestion scolaire.

Il est à noter qu'il y a eu modification à l'entente spéciale ainsi que des réaffectations parmi les projets approuvés pour Terre-Neuve en 1997-1998 (voir annexe).

Merci de votre collaboration.



Facsimile Transmission/Télécopie



Department of Education
Language Programs Section
P.O. Box 8700
St. John's, NF A1B 4J6
Telephone: (709) 729-2741
Fax: (709) 729-4845

Ministère de l'Éducation
Elaboration des programmes
C.P. 8700
St. John's, Terre-Neuve A1B 4J6
Téléphone: (709) 729-2741
Télécopieur: (709) 729-4845

Date: March 31 / 98

To/Destinataire: Elise Hockman

Fax #/N° de télécopieur: 819-953-9353 From/De: Patrik Balcan

Original to follow: yes no

Envoi de l'original: oui non

Comments/Commentaires:

This transmission contains 9 sheet(s), including this page.

Get envoi contient 9 page(s), incluant cette page.



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education

Le 30 mars 1998

Mme Élie Hockman, directrice
Opération et coopération régionale
Patrimoine canadien
7^{ème} étage, édifice Jules Léger
15, rue Eddy
Hull, (Québec)
K1A 0M5

Madame,

Vous trouverez ci-joints les États financiers provisoires 1997-1998, tel que convenu dans l'Entente spéciale Canada-Terre Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone.

Si vous avez des questions sur les états financiers n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur

A handwritten signature in black ink that reads "Patrick Balsom".

Patrick Balsom
Programmes de langues

PB/jeb
c.j.

cc Renée Keough

ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES

1997-1998

Entente spéciale Canada-Terre Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

I. Frais non-récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Les technologies de l'information	13 707\$	24 293\$	38 000\$
Centre de ressources pédagogiques	0	75 000\$	75 000\$
La promotion, la publicité, le recrutement	22 035\$	7 965\$	30 000\$
Immobilisations	2 743\$	4 569\$	7 312\$
Formation relative à la gestion scolaire	17 884\$	12 116\$	30 000\$
TOTAL	56 369\$	123 943\$	180 312\$

États financiers provisoires 1997-1998

Entente spéciale Canada-Terre Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

Page 1

II. Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Directeur général	0	41 738\$	41 738\$
Secrétaire administratif	0	0	0
Coordonnateur des programmes	0	0	0
Loyer	5 742\$	3 633\$	9 375\$
Communications	5 795\$	2 448\$	8 243\$
Réunions du conseil	28 210\$	16 790\$	45 000\$
Déplacements	11 918\$	23 082\$	35 000\$
Équipement de bureau	22 733\$	17 267\$	40 000\$
Frais d'administration	7 883\$	2 117\$	10 000\$
Projet STEM-Net	0	25 000\$	25 000\$
Secrétaire de direction	5 227\$	2 466\$	7 693\$
Secrétaire réceptionniste	10 482\$	1 650\$	12 132\$
TOTAL	97 990\$	136 191\$	234 181\$

III. Les services

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Transport des élèves	9 000\$	30 822\$	39 822\$
Frais de scolarité	20 350\$	0	20 350\$
Aides-enseignant(e)s	37 500\$	37 500\$	75 000\$
Ressources pédagogiques	7 500\$	7 500\$	15 000\$
Traduction	548\$	452\$	1 000\$
Administration des finances	297\$	2 000\$	2 297\$
Services professionnels	0	2 000\$	2 000\$
Services de soutien aux élèves	0	15 000\$	15 000\$
TOTAL	75 195\$	95 274\$	170 469\$

IV. Les programmes

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Préscolaires	36 000\$	36 000\$	72 000\$
Alphabétisation familiale	20 000\$	20 000\$	40 000\$
Après-école	4 100\$	4 100\$	8 200\$
Écoles du samedi	10 500\$	8 098\$	18 598\$
Centre de ressources pédagogiques	0	4 000\$	4 000\$
Action communautaire	450\$	4 550\$	5 000\$
TOTAL	71 050\$	76 748\$	147 798\$

PAGE . 006
 APR 1 '98 9:29 FROM LANGUAGE-PROGRAMS

Contribution fédérale sous l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (LOE)

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire - Directeur adjoint	0	35 055\$	35 055
Les services - Services fournis par le ministère	23 704\$	8 241\$	31 945\$
Les programmes - Récupération linguistique	36 000\$	36 000\$	72 000\$
TOTAL	59 704\$	79 296\$	139 000\$

Sommaire

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total	Total- Gestion scolaire
Entente spéciale relative à la gestion scolaire				
Frais non-récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire	56 369\$	123 943\$	180 312\$	
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire	97 990\$	136 191\$	234 181\$	
Les services	75 195\$	95 274\$	170 469\$	
Les programmes	71 050\$	76 748\$	147 798\$	
TOTAL	300 604\$	432 156\$	732 760\$	732 760\$
Entente relative aux langues officielles dans l'enseignement				
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire	0	35 055\$	35 055\$	
Les services	23 704\$	8 241\$	31 945\$	
Les programmes	36 000\$	36 000\$	72 000\$	
TOTAL	59 704\$	79 296\$	139 000\$	139 000\$
	360 308\$	511 452\$	871 760\$	871 760\$

États financiers provisoires 1997-1998

Entente spéciale Canada-Terre Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES 1997-1998

Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire 732 760\$

Entente Canada-Terre-Neuve et Labrador relative aux langues officielles dans l'enseignement 139 000\$

Nous certifions que les montants indiqués ci-haut ont été dépensés en conformité avec l'Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Wayne F. Oakley
Nom

Wayne F. Oakley
Signature

Assistant Deputy Minister
Position

March 26, 1998
Date

Patrick Balsam
Nom

Patrick Balsam
Signature

Directeur adjoint
Position

le 26 mars 1998
Date



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education

Le 30 mars 1998

Mme Élise Hockman, directrice
Opération et coopération régionale
Patrimoine canadien
7ième étage, édifice Jules Léger
15, rue Eddy
Hull, (Québec)
K1A 0M5

Madame,

Vous trouverez ci-joints les États financiers provisoires 1997-1998, tel que convenu dans l'Entente spéciale Canada-Terre Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone.

Si vous avez des questions sur les états financiers n'hésitez pas à me contacter.

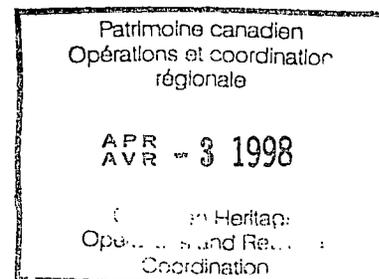
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur

Patrick Balsom
Programmes de langues

PB/jeb
c.j.

cc Renée Keough



ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES

1997-1998

Entente spéciale Canada-Terre Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

I. Frais non-récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Les technologies de l'information	13 707\$	24 293\$	38 000\$
Centre de ressources pédagogiques	0	75 000\$	75 000\$
La promotion, la publicité, le recrutement	22 035\$	7 965\$	30 000\$
Immobilisations	2 743\$	4 569\$	7 312\$
Formation relative à la gestion scolaire	17 884\$	12 116\$	30 000\$
TOTAL	56 369\$	123 943\$	180 312\$

II. Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Directeur général	0	41 738\$	41 738\$
Secrétaire administratif	0	0	0
Coordonnateur des programmes	0	0	0
Loyer	5 742\$	3 633\$	9 375\$
Communications	5 795\$	2 448\$	8 243\$
Réunions du conseil	28 210\$	16 790\$	45 000\$
Déplacements	11 918\$	23 082\$	35 000\$
Équipement de bureau	22 733\$	17 267\$	40 000\$
Frais d'administration	7 883\$	2 117\$	10 000\$
Projet STEM~Net	0	25 000\$	25 000\$
Secrétaire de direction	5 227\$	2 466\$	7 693\$
Secrétaire réceptionniste	10 482\$	1 650\$	12 132\$
TOTAL	97 990\$	136 191\$	234 181\$

III. Les services

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Transport des élèves	9 000\$	30 822\$	39 822\$
Frais de scolarité	20 350\$	0	20 350\$
Aides-enseignant(e)s	37 500\$	37 500\$	75 000\$
Ressources pédagogiques	7 500\$	7 500\$	15 000\$
Traduction	548\$	452\$	1 000\$
Administration des finances	297\$	2 000\$	2 297\$
Services professionnels	0	2 000\$	2 000\$
Services de soutien aux élèves	0	15 000\$	15 000\$
TOTAL	75 195\$	95 274\$	170 469\$

IV. Les programmes

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Précolaires	36 000\$	36 000\$	72 000\$
Alphabétisation familiale	20 000\$	20 000\$	40 000\$
Après-école	4 100\$	4 100\$	8 200\$
Écoles du samedi	10 500\$	8 098\$	18 598\$
Centre de ressources pédagogiques	0	4 000\$	4 000\$
Action communautaire	450\$	4 550\$	5 000\$
TOTAL	71 050\$	76 748\$	147 798\$

Contribution fédérale sous l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (LOE)

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire - Directeur adjoint	0	35 055\$	35 055
Les services - Services fournis par le ministère	23 704\$	8 241\$	31 945\$
Les programmes - Récupération linguistique	36 000\$	36 000\$	72 000\$
TOTAL	59 704\$	79 296\$	139 000\$

Sommaire

	Dépenses jusqu'au 31 janvier 1998	Prévisions jusqu'au 31 mars 1998	Total	Total- Gestion scolaire
Entente spéciale relative à la gestion scolaire				
Frais non-récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire	56 369\$	123 943\$	180 312\$	
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire	97 990\$	136 191\$	234 181\$	
Les services	75 195\$	95 274\$	170 469\$	
Les programmes	71 050\$	76 748\$	147 798\$	
TOTAL	300 604\$	432 156\$	732 760\$	732 760\$
Entente relative aux langues officielles dans l'enseignement				
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire	0	35 055\$	35 055\$	
Les services	23 704\$	8 241\$	31 945\$	
Les programmes	36 000\$	36 000\$	72 000\$	
TOTAL	59 704\$	79 296\$	139 000\$	139 000\$
	360 308\$	511 452\$	871 760\$	871 760\$

ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES 1997-1998
Entente spéciale Canada-Terre Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone

Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire	<u>732 760\$</u>
Entente Canada-Terre-Neuve et Labrador relative aux langues officielles dans l'enseignement	<u>139 000\$</u>

Nous certifions que les montants indiqués ci-haut ont été dépensés en conformité avec l'Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Wayne F. Oakley
Nom

Wayne F. Oakley
Signature

Assistant Deputy Minister
Position

March 26, 1998
Date

Patrick Balsom
Nom

Patrick Balsom
Signature

Directeur adjoint
Position

le 26 mars 1998
Date

Minister
of Canadian Heritage



Ministre
du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

The Honourable Roger Grimes, M.H.A.
Minister of Education
Government of Newfoundland and Labrador
Post Office Box 8700
St. John's, Newfoundland
A1B 4J6

MAR 18 1998

Dear Mr. Grimes:

I am very pleased to submit for your signature the *Amendment to the Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement for the Implementation of Francophone School Governance* to reflect the modifications to Canada's contribution as requested by the province. You will find enclosed two copies of the *Amendment* that I have duly signed. I would ask you to countersign them and return one copy to the Department.

Consequently, I am pleased to inform you that I have approved a reallocation of funds between the 1997-98 projects to correspond to the amount provided for in the Amendment. You will find attached a revised list of all projects approved in 1997-98, including reallocations.

Thank you for your co-operation with respect to the official languages in education and school management.

Yours sincerely,

Sheila Copps

Enclosures

c.c. Premier Brian Tobin

**AMENDMENT TO THE
CANADA - NEWFOUNDLAND AND
LABRADOR SPECIAL AGREEMENT FOR
THE IMPLEMENTATION OF
FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE**

THIS AMENDMENT made this _____ day of _____ 1998 to the Special Agreement previously concluded

BETWEEN:

THE GOVERNMENT OF CANADA, hereinafter referred to as "Canada", represented by the Minister of Canadian Heritage,

AND:

THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR, hereinafter referred to as "Newfoundland", represented by the Minister of Education and the Premier as Minister Responsible for Intergovernmental Affairs of Newfoundland and Labrador.

THE PRESENT AMENDMENT WITNESSES THAT, in consideration of the mutual covenants herein, the parties agree to amend the Special Agreement dated the 28th day of February 1997 as follows:

1. MAXIMUM AMOUNT OF THE CONTRIBUTION

Clause 4.1 of the Special Agreement is deleted and replaced by the following:

- 4.1** Subject to the appropriation of funds by Parliament, to the maintenance of current and forecasted budget levels of the Official Languages in Education Program and the provisions of this Special Agreement, Canada agrees to contribute an amount not to exceed two million dollars (\$2,000,000) over a two-year period, from fiscal year 1997-98 to fiscal year 1998-99, toward the

**MODIFICATION À
L'ENTENTE SPÉCIALE CANADA-
TERRE-NEUVE ET LABRADOR
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA
GESTION SCOLAIRE FRANCOPHONE**

LA PRÉSENTE MODIFICATION a été signée ce _____ e jour de _____ 1998 à l'Entente spéciale antérieurement conclue

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DU CANADA, ci-après appelé «le Canada», représenté par la ministre du Patrimoine canadien»,

ET :

LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR, ci-après appelé «Terre-Neuve», représenté par le ministre de l'Éducation et le Premier ministre en sa qualité de ministre responsable des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve et du Labrador.

LA PRÉSENTE MODIFICATION TÉMOIGNE QUE, en vertu des accords réciproques prévus aux présentes, les parties conviennent de modifier l'Entente spéciale datée du 28 février 1997 de la façon suivante :

1. MONTANT MAXIMUM DE LA CONTRIBUTION

La clause 4.1 de l'Entente spéciale est supprimée et remplacée par ce qui suit :

- 4.1** Sous réserve de l'affectation des crédits par le Parlement, du maintien des niveaux budgétaires courants et prévus du Programme des langues officielles dans l'enseignement et des modalités de la présente entente spéciale, le Canada s'engage à contribuer un montant ne devant pas excéder deux millions de dollars (2 000 000 \$), sur une période de deux ans

- 2 -

eligible expenses incurred by Newfoundland. The maximum contribution shall be as follows:

- a) Newfoundland acknowledges having received the following amount representing Canada's contribution:

1997-98 \$ 475,000

- b) The outstanding balance of \$1,525,000 payable by Canada to Newfoundland shall be allocated as follows:

1997-98 \$ 157,760

1998-99 \$1,367,240

allant de l'année 1997-1998 à l'année 1998-1999, envers les dépenses admissibles de Terre-Neuve. La contribution maximale sera répartie comme suit :

- a) Terre-Neuve reconnaît avoir reçu le montant suivant, qui représente la contribution du Canada :

1997-1998 475 000 \$

- b) Le solde de 1,525,000 \$ devant être payé par le Canada à Terre-Neuve sera réparti comme suit :

1997-1998 157 760 \$

1998-1999 1 367 240 \$

2. PAYMENTS

Clause 7.1 is deleted and replaced by the following:

- 7.1 Subject to Clause 7.2, Canada agrees to pay the contribution referred to in Clause 4.1 b) of this Agreement as follows:

- a) Fiscal year 1997-98

A payment not exceeding \$157,760 shall be made upon signature of this Amendment and receipt and acceptance by the Minister of certified interim statement of expenditures for the current year providing details of actual expenditures incurred by Newfoundland for the period ending January 31st of the current fiscal year as well as forecasts of anticipated expenditures for the period ending March 31st of the current fiscal year.

2. PAIEMENTS

La clause 7.1 est supprimée et remplacée par ce qui suit :

- 7.1 Sous réserve de la clause 7.2, le Canada s'engage à verser la contribution prévue dans la clause 4.1 b) de la présente Entente selon les modalités suivantes :

- a) Exercice financier 1997-1998

Un paiement ne devant pas dépasser la somme de 157 760 \$ sera versé à la signature de la présente Modification, et réception et acceptation par la Ministre des états financiers provisoires certifiés pour l'exercice en cours présentant le détail des dépenses réelles engagées par Terre-Neuve pour la période se terminant le 31 janvier de l'exercice en cours ainsi qu'une prévision des dépenses pour la période se terminant le 31 mars de l'exercice en cours.

- 3 -

b) Fiscal year 1998-99

- i) a first payment representing 50% of Canada's contribution approved for the current fiscal year, shall be made within sixty days following receipt and acceptance of Newfoundland's annual budget and submission by the Minister;
- ii) a second and final payment not exceeding the balance of Canada's contribution approved for the current fiscal year shall be made on or about March 31st of the current fiscal year upon receipt and acceptance by the Minister of :

- certified interim statement of expenditures for the current year providing details of actual expenditures incurred by Newfoundland for the period ending January 31st of the current fiscal year as well as forecasts of anticipated expenditures for the period ending March 31st of the current fiscal year; and
- certified final statements of expenditures for the fiscal year ending March 31st of the previous fiscal year.

3. **PRECEDENCE**

All other clauses contained in the Special Agreement remain unchanged, and in the event of any inconsistencies, the provisions of the present Amendment take precedence over those of the Special Agreement dated the 28th of February 1997.

b) Exercice financier 1998-1999

- i) un premier versement, représentant la moitié (50 %) de la contribution du Canada approuvée pour l'exercice en cours, sera effectué dans les soixante jours suivant la réception et l'acceptation par la ministre de la soumission et du budget annuel de Terre-Neuve;
- ii) un deuxième et dernier versement ne devant pas excéder le solde de la contribution du Canada approuvée pour l'exercice en cours sera effectué le ou vers le 31 mars de l'exercice en cours, suite à la réception et l'acceptation par la ministre :

- des états financiers provisoires certifiés pour l'exercice en cours présentant le détail des dépenses réelles engagées par Terre-Neuve pour la période se terminant le 31 janvier de l'exercice en cours ainsi qu'une prévision des dépenses pour la période se terminant le 31 mars de l'exercice en cours; et
- des états financiers finaux certifiés des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars de l'année précédente.

3. **PRÉSÉANCE**

Toutes les autres clauses de l'Entente spéciale demeurent inchangées, et en cas de conflit, les dispositions de la présente Modification prévaudront sur celles de l'Entente spéciale datée du 28 février 1997.

- 4 -

IN WITNESS WHEREOF the Parties hereto have
duly executed this Amendment on the day and year
written on the first page.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont
dûment signé la présente Modification au jour et à
la date indiqués en première page.

IN THE PRESENCE OF:

EN PRÉSENCE DE :

**GOVERNMENT OF CANADA/
GOUVERNEMENT DU CANADA**

**GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND
LABRADOR/
GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET
LABRADOR**



**Minister of Canadian Heritage/
ministre du Patrimoine canadien**

**Minister of Education/
Ministre de l'Éducation**

Witness/Témoin

Witness/Témoin

**Approved Pursuant to the Intergovernmental Affairs Act by the Premier
as Minister Responsible for Intergovernmental Affairs/
Approuvé selon l'Intergovernmental Affairs Act par le Premier ministre
en sa qualité de ministre responsable des Affaires intergouvernementales**

Witness/Témoin

**AMENDMENT TO THE
CANADA - NEWFOUNDLAND AND
LABRADOR SPECIAL AGREEMENT FOR
THE IMPLEMENTATION OF
FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE**

THIS AMENDMENT made this _____ day of _____ 1998 to the Special Agreement previously concluded

BETWEEN:

THE GOVERNMENT OF CANADA, hereinafter referred to as "Canada", represented by the Minister of Canadian Heritage,

AND:

THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR, hereinafter referred to as "Newfoundland", represented by the Minister of Education and the Premier as Minister Responsible for Intergovernmental Affairs of Newfoundland and Labrador.

THE PRESENT AMENDMENT WITNESSES THAT, in consideration of the mutual covenants herein, the parties agree to amend the Special Agreement dated the 28th day of February 1997 as follows:

1. MAXIMUM AMOUNT OF THE CONTRIBUTION

Clause 4.1 of the Special Agreement is deleted and replaced by the following:

- 4.1** Subject to the appropriation of funds by Parliament, to the maintenance of current and forecasted budget levels of the Official Languages in Education Program and the provisions of this Special Agreement, Canada agrees to contribute an amount not to exceed two million dollars (\$2,000,000) over a two-year period, from fiscal year 1997-98 to fiscal year 1998-99, toward the

**MODIFICATION À
L'ENTENTE SPÉCIALE CANADA-
TERRE-NEUVE ET LABRADOR
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA
GESTION SCOLAIRE FRANCOPHONE**

LA PRÉSENTE MODIFICATION a été signée ce _____ e jour de _____ 1998 à l'Entente spéciale antérieurement conclue

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DU CANADA, ci-après appelé «le Canada», représenté par la ministre du Patrimoine canadien»,

ET :

LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR, ci-après appelé «Terre-Neuve», représenté par le ministre de l'Éducation et le Premier ministre en sa qualité de ministre responsable des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve et du Labrador.

LA PRÉSENTE MODIFICATION TÉMOIGNE QUE, en vertu des accords réciproques prévus aux présentes, les parties conviennent de modifier l'Entente spéciale datée du 28 février 1997 de la façon suivante :

1. MONTANT MAXIMUM DE LA CONTRIBUTION

La clause 4.1 de l'Entente spéciale est supprimée et remplacée par ce qui suit :

- 4.1** Sous réserve de l'affectation des crédits par le Parlement, du maintien des niveaux budgétaires courants et prévus du Programme des langues officielles dans l'enseignement et des modalités de la présente entente spéciale, le Canada s'engage à contribuer un montant ne devant pas excéder deux millions de dollars (2 000 000 \$), sur une période de deux ans

- 2 -

eligible expenses incurred by Newfoundland. The maximum contribution shall be as follows:

- a) Newfoundland acknowledges having received the following amount representing Canada's contribution:

1997-98 \$ 475,000

- b) The outstanding balance of \$1,525,000 payable by Canada to Newfoundland shall be allocated as follows:

1997-98 \$ 157,760
1998-99 \$1,367,240

allant de l'année 1997-1998 à l'année 1998-1999, envers les dépenses admissibles de Terre-Neuve. La contribution maximale sera répartie comme suit :

- a) Terre-Neuve reconnaît avoir reçu le montant suivant, qui représente la contribution du Canada :

1997-1998 475 000 \$

- b) Le solde de 1,525,000 \$ devant être payé par le Canada à Terre-Neuve sera réparti comme suit :

1997-1998 157 760 \$
1998-1999 1 367 240 \$

2. PAYMENTS

Clause 7.1 is deleted and replaced by the following:

- 7.1 Subject to Clause 7.2, Canada agrees to pay the contribution referred to in Clause 4.1 b) of this Agreement as follows:

- a) Fiscal year 1997-98

A payment not exceeding \$157,760 shall be made upon signature of this Amendment and receipt and acceptance by the Minister of certified interim statement of expenditures for the current year providing details of actual expenditures incurred by Newfoundland for the period ending January 31st of the current fiscal year as well as forecasts of anticipated expenditures for the period ending March 31st of the current fiscal year.

2. PAIEMENTS

La clause 7.1 est supprimée et remplacée par ce qui suit :

- 7.1 Sous réserve de la clause 7.2, le Canada s'engage à verser la contribution prévue dans la clause 4.1 b) de la présente Entente selon les modalités suivantes :

- a) Exercice financier 1997-1998

Un paiement ne devant pas dépasser la somme de 157 760 \$ sera versé à la signature de la présente Modification, et réception et acceptation par la Ministre des états financiers provisoires certifiés pour l'exercice en cours présentant le détail des dépenses réelles engagées par Terre-Neuve pour la période se terminant le 31 janvier de l'exercice en cours ainsi qu'une prévision des dépenses pour la période se terminant le 31 mars de l'exercice en cours.

- 3 -

b) Fiscal year 1998-99

- i) a first payment representing 50% of Canada's contribution approved for the current fiscal year, shall be made within sixty days following receipt and acceptance of Newfoundland's annual budget and submission by the Minister;
- ii) a second and final payment not exceeding the balance of Canada's contribution approved for the current fiscal year shall be made on or about March 31st of the current fiscal year upon receipt and acceptance by the Minister of :
 - certified interim statement of expenditures for the current year providing details of actual expenditures incurred by Newfoundland for the period ending January 31st of the current fiscal year as well as forecasts of anticipated expenditures for the period ending March 31st of the current fiscal year; and
 - certified final statements of expenditures for the fiscal year ending March 31st of the previous fiscal year.

b) Exercice financier 1998-1999

- i) un premier versement, représentant la moitié (50 %) de la contribution du Canada approuvée pour l'exercice en cours, sera effectué dans les soixante jours suivant la réception et l'acceptation par la ministre de la soumission et du budget annuel de Terre-Neuve;
- ii) un deuxième et dernier versement ne devant pas excéder le solde de la contribution du Canada approuvée pour l'exercice en cours sera effectué le ou vers le 31 mars de l'exercice en cours, suite à la réception et l'acceptation par la ministre :
 - des états financiers provisoires certifiés pour l'exercice en cours présentant le détail des dépenses réelles engagées par Terre-Neuve pour la période se terminant le 31 janvier de l'exercice en cours ainsi qu'une prévision des dépenses pour la période se terminant le 31 mars de l'exercice en cours; et
 - des états financiers finaux certifiés des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars de l'année précédente.

3. **PRECEDENCE**

All other clauses contained in the Special Agreement remain unchanged, and in the event of any inconsistencies, the provisions of the present Amendment take precedence over those of the Special Agreement dated the 28th of February 1997.

3. **PRÉSÉANCE**

Toutes les autres clauses de l'Entente spéciale demeurent inchangées, et en cas de conflit, les dispositions de la présente Modification prévaudront sur celles de l'Entente spéciale datée du 28 février 1997.

- 4 -

IN WITNESS WHEREOF the Parties hereto have duly executed this Amendment on the day and year written on the first page.

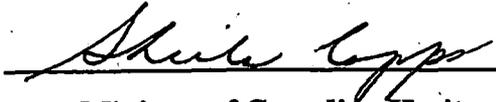
EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont dûment signé la présente Modification au jour et à la date indiqués en première page.

IN THE PRESENCE OF:

EN PRÉSENCE DE :

**GOVERNMENT OF CANADA/
GOUVERNEMENT DU CANADA**

**GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND
LABRADOR/
GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET
LABRADOR**



**Minister of Canadian Heritage/
ministre du Patrimoine canadien**

**Minister of Education/
Ministre de l'Éducation**

Witness/Témoin

Witness/Témoin

**Approved Pursuant to the Intergovernmental Affairs Act by the Premier
as Minister Responsible for Intergovernmental Affairs/
Approuvé selon l'Intergovernmental Affairs Act par le Premier ministre
en sa qualité de ministre responsable des Affaires intergouvernementales**

Witness/Témoin

**ENTENTE SPÉCIALE CANADA - TERRE-NEUVE
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION SCOLAIRE FRANCOPHONE
RÉAFFECTATION DES PROJETS ET ACTIVITÉS DE 1997-1998**

PROJET OU ACTIVITÉ	COÛTS TOTAUX INITIAUX	CONTR. FÉDÉRALE INITIALE	COÛTS TOTAUX RÉVISÉES	RÉAFFECT. DEMANDÉES	CONTR. FÉDÉRALE RÉVISÉE
I) FRAIS NON RÉCURRENTS DE MISE EN OEUVRE DE LA GESTION SCOLAIRE					
Les technologies de l'information	38,000	38,000	38,000	0	38,000
Centre de ressources pédagogiques	75,000	75,000	75,000	0	75,000
La promotion, la publicité, le recrutement	20,000	20,000	30,000	10,000	30,000
Immobilisations mineures	30,000	30,000	7,312	(22,688)	7,312
Formation relative à la gestion scolaire	30,000	30,000	30,000	0	30,000
SOUS-TOTAL	193,000	193,000	180,312	(12,688)	180,312
II) COÛTS ASSOCIÉS AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SCOLAIRE					
Directeur ou directrice général(e)	75,000	0	41,738	0	0
Secrétaire administratif	28,000	28,000	0	(28,000)	0
Coordonnateur des programmes	40,000	40,000	0	(40,000)	0
Loyer	25,000	25,000	9,375	(15,625)	9,375
Communications	14,000	14,000	8,243	(5,757)	8,243
Réunion du conseil	45,000	20,000	45,000	(15,000)	5,000
Déplacements	25,000	25,000	35,000	(8,262)	16,738
Équipement de bureau	80,000	80,000	40,000	(40,000)	40,000
Frais d'administration	28,000	28,000	10,000	(18,000)	10,000
Projet STEM-NET	0	0	25,000	25,000	25,000
Secrétaire de direction	0	0	7,693	7,693	7,693
Secrétaire réceptionniste	0	0	12,132	12,132	12,132
SOUS-TOTAL	360,000	260,000	234,181	(125,819)	134,181

**ENTENTE SPÉCIALE CANADA - TERRE-NEUVE
 RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION SCOLAIRE FRANCOPHONE
 RÉAFFECTATION DES PROJETS ET ACTIVITÉS DE 1997-1998**

PROJET OU ACTIVITÉ	COÛTS TOTAUX INITIAUX	CONTR. FÉDÉRALE INITIALE	COÛTS TOTAUX RÉVISÉES	RÉAFFECT. DEMANDÉES	CONTR. FÉDÉRALE RÉVISÉE
	III) LES SERVICES				
Transport des élèves	80,000	80,000	39,822	(40,178)	39,822
Frais de scolarité	27,300	27,300	20,350	(6,950)	20,350
Aides-enseignants	75,000	75,000	75,000	0	75,000
Ressources pédagogiques	15,000	15,000	15,000	0	15,000
La traduction	18,000	18,000	1,000	(17,000)	1,000
L'administration des finances	22,000	22,000	2,297	(19,703)	2,297
Services professionnels	20,000	20,000	2,000	(18,000)	2,000
Services de soutien aux élèves	38,500	38,500	15,000	(23,500)	15,000
SOUS-TOTAL	295,800	295,800	170,469	(125,331)	170,469
IV) LES PROGRAMMES					
Précolaires	72,000	72,000	72,000	0	72,000
Alphabétisation familiale	40,000	40,000	40,000	0	40,000
Après-école	8,200	8,200	8,200	0	8,200
Écoles du samedi	21,000	21,000	18,598	(2,402)	18,598
Personnel, Centre de ressources pédagogiques	35,000	35,000	4,000	(31,000)	4,000
Action communautaire	25,000	25,000	5,000	(20,000)	5,000
SOUS-TOTAL	201,200	201,200	147,798	(53,402)	147,798
GRAND TOTAL - ENTENTE SPÉCIALE	1,050,000	950,000	732,760	(317,240)	632,760

**CANADA - NEWFOUNDLAND BILATERAL AGREEMENT ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
 REALLOCATIONS 1997-98 FOR APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES**

PROJECT OR ACTIVITY	INITIAL TOTAL COST	REVISED TOTAL COST	INITIAL FEDERAL CONTR.	REQUESTED REALLOC.	FEDERAL CONTRIBUTION		
					FFL	FSL	REVISED
FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE							
Services fournis par le Min. de l'Éducation	96,000	42,595	72,000	(40,055)	31,945		31,945
Récupération linguistique	89,400	96,000	67,000	5,000	72,000		72,000
Directeur adjoint	0	46,740	0	35,055	35,055		35,055
TOTAL - FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE	185,400	185,335	139,000	0	139,000		139,000



Patrimoine canadien Canadian Heritage

Sous-ministre Deputy Minister

Hull (Québec)
K1A 0M5

Hull, Quebec
K1A 0M5

le 13 mars 1998

NOTE À L'INTENTION DE L'HONORABLE SHEILA COPPS

**MODIFICATION À L'ENTENTE SPÉCIALE CANADA - TERRE-NEUVE
ET LABRADOR RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION
SCOLAIRE FRANCOPHONE ET RÉAFFECTATIONS DE 1997-1998**

(Pour décision)

RÉSUMÉ

- ° Approuver la Modification à l'Entente spéciale Canada - Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone datée du 28 février 1997.
- ° Approuver les réaffectations demandées par la province pour l'année financière 1997-1998.

Contexte

- ° Le 28 février 1997, vous avez signé l'Entente spéciale Canada - Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone. Cette entente prévoyait une contribution fédérale de 2 millions de dollars sur deux ans, dont 950 000 \$ en 1997-1998 et 1 050 000 \$ en 1998-1999.
- ° La province de Terre-Neuve demande une répartition différente des 2 millions de dollars entre les deux années financières visées par l'Entente car elle ne pourra dépenser la totalité des fonds prévus à l'Entente en 1997-1998.
- ° La répartition demandée est de 632 760 \$ pour 1997-1998 et de 1 367 240 \$ pour 1998-1999. Une modification à l'Entente spéciale reflétant ces changements figure en annexe.

- 2 -

- ° Conséquemment, la province de Terre-Neuve nous demande également une réaffectation des fonds en fonction du nouveau montant de 1997-1998 et une révision de la liste des projets approuvés en octobre dernier.
- ° Il est à noter que trois projets de gestion scolaire ont été financés à même les fonds de l'entente bilatérale sur les langues officielles dans l'enseignement pour un montant de 139 000 \$, tel qu'entendu avec la province lors des négociations. Un tableau de réaffectations pour ces projets figure en annexe également.

Recommandations

- ° Approuver la Modification à l'Entente spéciale et signer les deux exemplaires ci-joints.
- ° Approuver les réaffectations demandées par la province dans le cadre de l'entente spéciale en 1997-1998 en fonction de la Modification.
- ° Approuver les réaffectations des projets contenus dans l'entente bilatérale.
- ° Signer une lettre adressée à M. Roger Grimes, ministre de l'Éducation de Terre-Neuve et du Labrador, l'informant de votre décision et l'invitant à son tour à signer la Modification.


Suzanne Hurtubise

Pièces jointes

Préparé par :
Sylvie Rochette, Programmes d'appui aux langues officielles, 997-7580

Norman Moyer, Citoyenneté et Programmes d'identité canadienne, 994-2164



8129-7-2-97
FAXED

Sylvie

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education

March 2, 1998

Ms. Élise Hockman, Manager
Operation and Regional Coordination Atlantic Region
Official Languages Support Programs Branch
Canadian Heritage
7th Floor, Jules Léger Building
15 Eddy Street
Hull, PQ
K1A 0M5

Dear Ms. Hockman:

Enclosed please find our Request for Reallocations under the *Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement on the Implementation of Francophone School Governance* for Fiscal Year 1997-98.

We are requesting that a total of \$317,240 of the funds approved under the Agreement for 1997-98 be transferred to 1998-99. As indicated in previous correspondence, the school board has spent less than what had been budgeted as their office was not established until October 1997.

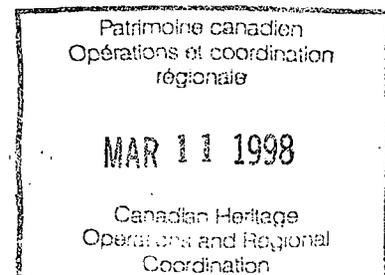
Should you wish to discuss this further, please do not hesitate to contact me at your convenience.

Yours truly,

Patrick Balsom
Manager
Language Programs Section

PB/jeb
enclosure

cc Renée Keough
Debbie Webster
Glenn Loveless



Reallocations 1997-98
Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement on the Implementation of Francophone School Governance

	Total Cost	Approved Contribution	Revised Total Cost	Requested Reallocation	Revised Contribution
Frais non-récurrents de mise en oeuvre					
1. Les technologies de l'information	38,000	38,000	38,000	0	38,000
2. Centre de ressources pédagogiques	75,000	75,000	75,000	0	75,000
3. La promotion, la publicité, le recrutement	20,000	20,000	30,000	10,000	30,000
4. Immobilisations	30,000	30,000	7,312	(22,688)	7,312
5. Formation relative à la gestion scolaire	30,000	30,000	30,000	0	30,000
Total- Frais non-récurrents de mise en oeuvre	193,000	193,000	180,312	(12,688)	180,312
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire					
6. Directeur général	75,000	0	41,738	0	0
7. Secrétaire administratif	28,000	28,000	0	(28,000)	0
8. Coordonnateur de programmes	40,000	40,000	0	(40,000)	0
9. Loyer	25,000	25,000	9,375	(15,625)	9,375
10. Communications	14,000	14,000	8,243	(5,757)	8,243
11. Réunions du conseil	45,000	20,000	45,000	(15,000)	5,000
12. Déplacements	25,000	25,000	35,000	(8,262)	16,738

Reallocations, Special Agreement on Francophone School Governance 1997-98

	Total Cost	Approved Contribution	Revised Total Cost	Requested Reallocation	Revised Contribution
13. Équipements de bureau	80,000	80,000	40,000	(40,000)	40,000
14. Frais d'administration	28,000	28,000	10,000	(18,000)	10,000
15. Projet STEM~Net	0	0	25,000	25,000	25,000
16. Secrétaire de direction	0	0	7,693	7,693	7,693
17. Secrétaire réceptionniste	0	0	12,132	12,132	12,132
Total - Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire	360,000	260,000	234,181	(125,819)	134,181
Les services					
18. Transport des élèves	80,000	80,000	39,822	(40,178)	39,822
19. Frais de scolarité	27,300	27,300	20,350	(6,950)	20,350
20. Aides-enseignant(e)s	75,000	75,000	75,000	0	75,000
21. Ressources pédagogiques	15,000	15,000	15,000	0	15,000
22. Traduction	18,000	18,000	1,000	(17,000)	1,000
23. Administration des finances	22,000	22,000	2,297	(19,703)	2,297
24. Services professionnels	20,000	20,000	2,000	(18,000)	2,000
25. Services de soutien aux élèves	38,500	38,500	15,000	(23,500)	15,000
Total - Les services	295,800	295,800	170,469	(125,331)	170,469

Reallocations, Special Agreement on Francophone School Governance 1997-98

	Total Cost	Approved Contribution	Revised Total Cost	Requested Reallocation	Revised Contribution
Les programmes					
26. Préscolaires	72,000	72,000	72,000	0	72,000
27. Alphabétisation familiale	40,000	40,000	40,000	0	40,000
28. Après-école	8,200	8,200	8,200	0	8,200
29. Écoles du samedi	21,000	21,000	18,598	(2,402)	18,598
30. Centre de ressources pédagogiques	35,000	35,000	4,000	(31,000)	4,000
31. Action communautaire	25,000	25,000	5,000	(20,000)	5,000
Total - Les programmes	201,200	201,200	147,798	(53,402)	147,798
TOTAL - SPECIAL AGREEMENT	1,050,000	950,000	732,760	(317,240)	632,760
OLE Agreement					
32. Récupération linguistique	89,400	67,000	96,000	5,000	72,000
33. Services fournis par le ministère	96,000	72,000	42,595	(40,055)	31,945
34. Directeur adjoint	0	0	46,740	35,055	35,055
Total - OLE Agreement	185,400	139,000	185,335	0	139,000

Reallocations, Special Agreement on Francophone School Governance 1997-98

BEST AVAILABLE COPY

Patrimoine canadien
Opérations et coordination
régionale

FEB 3 1998
FEV

Canadian Heritage
Operations and Regional
Coordination

000629



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education

January 30, 1998

Ms. Élise Hockman, Manager
Operation and Regional Coordination Atlantic Region
Official Languages Support Programs Branch
Canadian Heritage
7th Floor, Jules Léger Building
15 Eddy Street
Hull, PQ
K1A 0M5

Dear Ms. Hockman:

Further to recent communications with your office, I wish to request some minor changes to the administration of the Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement for the Implementation of School Governance. The Department of Education anticipates that the total to be spent in the area of francophone school governance for 1997-98 will be \$1,000,415 instead of the approved \$1,189,000. We would thus like to have the remaining \$188,585 transferred to the 1998-99 fiscal year. This would increase the contribution under the Special Agreement from \$1,050,000 to \$1,238,585 for 1998-99 and reduce the 1997-98 contribution from \$950,000 to \$761,415. The total for 1997-98 will not be spent in the current fiscal year largely because of the late establishment of the school board office in October 1997. It is anticipated that the reallocated funds would be spent primarily on one-time implementation costs and school board operations.

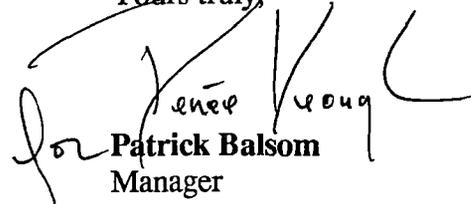
I am also attaching to this letter a revised list of projected expenditures for 1997-98. This list is based on decisions taken at the level of the school board; the additional expenditure items are at the level of school board personnel, including an Assistant Director and a Coordinator for the STEM-Net Project. A project description for the latter, as provided by the school board, is attached. The Director of the Conseil scolaire has also recently advised us that they will be hiring a Programs Coordinator and a Special Education teacher and that they will be reallocating funds into these areas. We shall be forwarding to you a formal reallocation request once we have received more precise financial information from the school board on expenditures for the current year.

.../2

-2-

If there are any problems with the document or with the transfer of funds, I would ask that you contact me immediately. I would also ask that you provide written approval of the requested changes.

Yours truly,



Patrick Balsom
Manager
Language Programs Section

RK/jeb
attachment

cc Renée Keough
Sylvie Rochette

Budget revisions - Special Agreement 1997-98

I. Frais non récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire

	Original	Revised
Les technologies de l'information	38 000\$	38 000\$
Centre de ressources pédagogiques	75 000\$	75 000\$
La promotion, la publicité, le recrutement	20 000\$	30 000\$
Immobilisations	30 000\$	30 000\$
Formation relative à la gestion scolaire	30 000\$	35 000\$
Total	193 000\$	208 000\$

II. Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire

	Original	Revised
Directeur général	75 000\$	40 070\$
Secrétaire administratif	28 000\$	0
Coordonnateur des programmes	40 000\$	0
Loyer	25 000\$	9 375\$
Communications	14 000\$	8 243\$
Réunions du conseil	45 000\$	45 000\$
Déplacements	25 000\$	35 000\$
Équipement de bureau	80 000\$	40 000\$
Frais d'administration	28 000\$	10 000\$
Projet STEM~Net	0	25 000\$
Directeur adjoint	0	35 055\$
Secrétaire de direction	0	10 165\$
Secrétaire réceptionniste	0	9 660\$
Total	360 000\$	267 568\$

III. Les services

	Original	Revised
Transport des élèves	80 000\$	80 000\$
Frais de scolarité	27 300\$	20 350\$
Aides-enseignants	75 000\$	75 000\$
Ressources pédagogiques	15 000\$	15 000\$

La traduction	18 000\$	3 000\$
L'administration des finances	22 000\$	2 297\$
Services professionnels	20 000\$	10 000\$
Services de soutien aux élèves	38 500\$	25 000\$
Services fournis par le ministère	72 000\$	67 000\$
Total	367 800\$	297 647\$

IV. Les programmes

	Original	Revised
Préscolaires	72 000\$	72 000\$
Alphabétisation familiale	40 000\$	40 000\$
Après-école	8 200\$	8 200\$
Récupération linguistique	67 000\$	72 000\$
Écoles du samedi	21 000\$	21 000\$
Centre de ressources pédagogiques	35 000\$	9 000\$
Action communautaire	25 000\$	5 000\$
Total	268 200\$	227 200\$

TOTAL	1 189 000	1 000,415
--------------	------------------	------------------

Proposition pour développer un réseau éducatif francophone à Terre-Neuve et au Labrador

Un partenariat entre le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) de Terre-Neuve et du Labrador, STEM-NET et Rescol

décembre 1997

Prémices du projet

Cette proposition vise le développement et la gestion d'une présence en technologie de pointe francophone sur Internet dans le domaine de l'éducation. Cette présence se composera entre autres d'un site web pour les ressources pédagogiques francophones, de listes de diffusion francophones, de groupes de discussion, de matériel didactique francophone ainsi que des activités pour les élèves sur l'Internet. Ce réseau sera l'épine dorsale technologique pour le CSFP de Terre-Neuve et du Labrador. En même temps, il répondra à plusieurs autres besoins. Il permettra une présence francophone sur Internet pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année à Terre-Neuve et du Labrador. Ce sera un "STEM-Net francophone". Il fournira des ressources destinées aux élèves des programmes de français langue première, mais qui pourraient être utilisées également dans les programmes d'immersion française et de français de base pour les anglophones et allophones. Ce réseau sera en fait une base sur laquelle on pourra bâtir des partenariats et des collaborations au sein des communautés francophones dans toutes les régions du Canada. Toutes ces communautés francophones pourront se servir de la technologie afin de renforcer leurs liens et combattre leur isolement.

Aperçu du projet

Il est proposé qu'à partir de janvier 1998 un réseau éducatif francophone soit créé à Terre-Neuve et au Labrador. Ce réseau s'appuiera sur la technologie existante du réseau de STEM-NET. Le bureau du nouveau réseau serait situé à Memorial University tandis que l'appui technique et l'accès au réseau seront fournis par STEM-Net.

Un(e) agent(e) de programme francophone sera embauché(e) pour gérer les activités francophones de ce réseau. Ce poste sera financé conjointement par le CSFP et Rescol d'Industrie Canada, avec le support de STEM-Net et de Memorial University. Cette personne coordonnera les activités du réseau et agira comme liaison entre l'expertise que possède le CSFP au niveau du contenu et l'expertise technique fournie par STEM-Net.

Activités reliées au projet

La fonction principale initiale du poste est de fournir un appui pour le développement d'un réseau au sein du CSFP. Ceci comprendra le développement d'un site web pour le conseil et

l'exploration de la diffusion et de la collection électronique de matériel administratif. Il comportera également l'exploration du potentiel d'utilisation de logiciels tels que Net Meeting pour tenir des réunions virtuelles du conseil scolaire sans engendrer des coûts de déplacement. Le développement d'un réseau comprendra l'élaboration sur Internet de matériel didactique relié au programme scolaire, à l'intention des enseignant(e)s et des élèves des écoles francophones de Terre-Neuve et du Labrador. Lorsque ce sera possible, des liens seront établis avec d'autres projets et matériel existant ailleurs. En particulier, ceci permettra un grand accès aux ressources du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne présentement situé sur la Péninsule de Port-au-Port. Le projet favorisera l'engagement communautaire vis-à-vis de l'éducation et ce pour tous les niveaux, de la prématernelle à l'éducation des adultes. Le site web élaboré grâce à ce projet sera celui du CSFP de Terre-Neuve et du Labrador mais sera développé en vue de remplir un plus grand rôle. Ce site web rassemblera du matériel et des ressources et les rendra disponibles à la communauté francophone dans son ensemble. Ce site sera effectivement un réseau francophone pour la province et fournira une présence francophone pour Rescol à Terre-Neuve et au Labrador. Diverses activités, telles que les versions francophones des projets "Grassroots" et RDR, pourront s'y greffer. De plus ce projet explorera l'application du concept de télécommunautés à la communauté francophone de Terre-Neuve et du Labrador comme modèle pour améliorer les liens entre les communautés francophones en général. Toutes ces activités seront réalisées parallèlement à l'évaluation continue des besoins de la communauté francophone.

Un des objectifs principaux du développement d'un réseau pour le CSFP est la prestation de l'éducation à distance via Internet. Il est proposé de piloter la livraison de deux à quatre cours à distance au cours de l'année scolaire à venir pour les élèves du niveau secondaire. Un autre objectif consiste à élaborer un modèle d'utilisation de la technologie à base d'Internet pour offrir des activités de perfectionnement professionnel aux éducateurs géographiquement dispersés. Ceci rejoint un travail déjà entrepris par la Fondation d'Éducation des Provinces de l'Atlantique; il sera donc poursuivi de concert avec les activités en cours de ce projet.

Ce projet initial servira de tremplin pour le développement de partenariats visant l'élaboration du contenu et plusieurs autres activités connexes, tant à l'échelle nationale (par exemple, avec le Nouveau-Brunswick) qu'internationale (exemple : Saint-Pierre et Miquelon). Les partenariats en voie de formation pour ce projet incluent le ministère de l'Éducation, la Fondation d'Éducation des Provinces de l'Atlantique et le ministère du Patrimoine canadien.

Échéancier

décembre 1997	-	Recherche de candidat(e)s pour le poste d'agent(e) de programme (annonce dans le journal, 13 décembre 1997)
janvier 1998	-	Date limite pour les demandes d'emploi (2 janvier 1998)
	-	Ouverture du bureau dans la 3 ^e semaine de janvier
février 1998	-	Lancement du site Web
avril 1998	-	Développement d'une liste de partenaires éventuels et d'un plan de continuation
mai 1998	-	Exploration des partenariats dans les provinces atlantiques

- septembre 1998 - Gamme complète d'activités et de ressources montées sur Internet
- octobre 1998 - Pilotage de cours d'éducation à distance sur Internet
- décembre 1998 - Exploration des partenariats à travers le Canada et à l'échelle internationale
- décembre 1998 - Évaluation du projet et planification de sa continuation

Budget

ITEM	COÛT
Salaire de l'agent(e) de programme (avantages sociaux compris) - partagé entre le CSFP et Industrie Canada	48 000,00 \$
Bureau à <i>Memorial University</i>	2 000,00 \$
Connexité à l'Internet - STEM- Net	3 600,00 \$
Appui technique - STEM - Net	5 000,00 \$
Budget de fonctionnement du bureau (comprend les interurbains, les photocopies, etc.)	6 000,00 \$
Total	64 600,00 \$
Montant demandé à Industrie Canada	30 000,00 \$

A Proposal to Develop a Francophone Educational Network in Newfoundland and Labrador

**A partnership including
the Francophone School Board for Newfoundland and Labrador,
STEM-Net and SchoolNet.**

December, 1997

Project Premise

This proposal is designed to result in the development and management of a leading-edge Francophone Internet presence for education. This will include, but not necessarily be limited to, a Francophone educational resources web site, Francophone listservs and discussion groups, Francophone online learning materials and online interactive student activities. This network will serve primarily as the technology backbone of the Francophone School Board in Newfoundland and Labrador. At the same time, it will fill several other needs. It will provide a Francophone presence on the web for K-12 education in Newfoundland and Labrador, a "French STEM-Net". It will provide resources mainly for French first language students but which could be available to French immersion and core French students in Newfoundland and Labrador and in other parts of Canada and the world. It will provide a basis on which to build partnerships and cooperative efforts among Francophone communities in all parts of Canada that will use technology to strengthen the ties among small Francophone communities that are geographically isolated from each other.

Project Outline

Starting in January, 1998, it is proposed that a Francophone educational network be initiated in Newfoundland and Labrador. This network would be carried on the existing technology of the STEM-Net network. The office for the new network would be housed with STEM-Net at Memorial University, and technical support and connectivity for the new network will be provided by STEM-Net.

A Francophone program officer will be hired to manage the Francophone activities of the network. This position will be funded jointly by the Francophone School Board and by Industry Canada's SchoolNet, with support from STEM-Net and Memorial University. This person will coordinate activities of the network and act as a liaison between the content expertise of the Francophone School Board office and the technical and online expertise provided by STEM-Net.

Project Activities

The initial primary function of this position is to provide support for the development of a network within the Francophone School Board. This will include web site development for the board and the exploration of electronic distribution and collection of administrative materials. It will include exploration of the potential of using software such as NetMeeting to hold program and other school board meetings without incurring travel costs. The development of a network will include the development of online curriculum material for use by teachers and students in Francophone school. Wherever possible, connections and linkages will be made with similar material and projects existing elsewhere. In particular, this will allow wide access to the resources materials of the Ste-Anne School and Community Centre currently in place on the Port-au-Port Peninsula. The overall project will encourage community involvement in education for pre-school to adult levels.

The web site developed through this project will be the web site for the Francophone School Board in Newfoundland and Labrador but it will also be designed to serve a broader role. This web site will collect material and resources and make them available to the Francophone community on a broader basis. This site will, in effect, be a Francophone network for the province and will provide a Francophone presence for SchoolNet in Newfoundland and Labrador. This will accomodate activities such as Francophone GrassRoots project and RDR. In addition, this project will explore the application of the Telecommunities concept to the Francophone community in Newfoundland and Labrador and a model for improving linkages between Francophone communities in general. All these activities will be done in parallel with ongoing assessment of the needs of the Francophone community.

One of the primary purposes for the development of a network for the Francophone School Board is to accomodate Internet-based distance education. It is proposed that two to four courses will be piloted in the coming school year. The online delivery of teacher professional development will also be investigated. One goal is to develop a model for using Internet-based technology to provide professional development activities to educators who are geographically dispersed. This is similar to work already being done by the Atlantic Provinces Education Foundation and will be coordinated with the ongoing activities of that project.

This initial project will serve as a springboard for the development of partnerships for content development and many other related activities both nationally, such as with New Brunswick, and internationally, such as with St. Pierre and Miquelon. Partnerships currently underway for this program include the Department of Education in Newfoundland and Labrador, the Atlantic Provinces Education Foundation and Heritage Canada.

✓ Time-Ligne

- December, 1997 - Search for candidate for Program Officer (ad in paper Dec. 13)
- January, 1998 - Deadline for application for position, January 2, 1998
- Office opens the third week of January
- February, 1998 - Launch of Web site
- April, 1998 - Outline of partnerships and continuance plan developed
- May, 1998 - Partnership exploration in Atlantic provinces

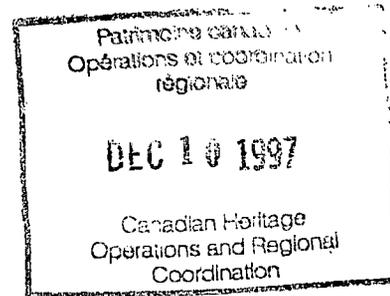
- September, 1998 - Full slate of online activities and resources
 - Pilot distance education courses online
 October, 1998 - Partnership exploration across Canada and internationally
 December, 1998 - Project Evaluation and Plans for Continuation

Budget

ITEM	COST
Salary for Program Officer (including benefits) - To be shared by the School Board and Industry Canada	\$48,000.00
Office Space - Memorial University	\$2,000.00
Internet Connectivity - STEM-Net	\$3,600.00
Technical Support - STEM-Net	\$5,000.00
Office Operating Budget (including long distance, photocopier, etc.)	\$6,000.00
Total	\$64,600.00
Requested from Industry Canada	\$30,000.00



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR



Department of Education

November 24, 1997

Ms. Élise Hockman, Manager
Operation and Regional Coordination Atlantic Region
Official Languages Support Programs Branch
Canadian Heritage
7th Floor, Jules Léger Building
15 Eddy Street
Hull, PQ
K1A 0M5

Dear Ms. Hockman:

I am pleased to acknowledge your letter of October 10 setting out financial information related to implementation of Francophone school governance and receipt of the first payment of Canada's contribution in the amount of \$544,500 for this purpose.

Also, I would like to acknowledge your letter of October 31 and receipt of the second quarterly payment for Infrastructure Support in the amount of \$222,924.55, under the Canada-Newfoundland Bilateral Agreement for French Minority Language Education and French Second Language Instruction.

Finally, I would like to mention that we are planning a comprehensive review of the finances of the Conseil scolaire francophone provincial as soon as possible, with a view to determining financial requirements to March 31. We will contact you immediately following this review to confer on best approaches in effective financial management.

I thank you for your continued support and cooperation.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink that reads "Patrick Balsom".

Patrick Balsom
Manager
Language Programs Section

PB/jeb
cc Renée Keough

CANADIAN HERITAGE

CANADIAN HERITAGE

REG/PRIO: #

97/11 - 14:47

Docket No.: CH97-35226
Cross-reference No.: CH97-29788/22062
CH97-17544

Document date: 97/10/20
Date received: 97/11/05
Due date: 97/11/27
Campaign code:
Ack/Acc: N

Program: CIDORC - Dir., Op. & Reg. Coord/Op. & coord. rég.

Author: Grimes, Roger D.

Sylvie
ML E/ps

Title/Org.: Minister/Education

Subject: Acknowledges Minister's letter approving projects and activities for 1997-98 related to the implementation of Francophone school governance

Action: Information

c.c.: SOPHIA DONATO (MO)
c.c.: DMO
c.c.: LISA HALEY

Forward To: Dir., Op. & Reg. Coord./Op. & coord. rég. - Information

Comments:

Approved by:

DG (or designate)

(Tel. Number)

ADM/REx D (or designate)

(Tel. Number)

Signature []
required

DM

(Tel. Number)

Minister's office

Approved by:

Minister's Assistant

Date:

Approved by:

Date:

Autopen:

Info copy for Min.:

COPY



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education
Office of the Minister

MIN
ST 700 4. 60 6 40
C1497-17544

October 20, 1997

Honourable Sheila Copps
Minister of Canadian Heritage
Canadian Heritage
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0M5

Dear Ms. Copps:

This is to acknowledge your letter dated October 02, 1997 approving projects and activities for 1997-98 related to the implementation of Francophone school governance.

This province is pleased to be able to move forward, with support from Canada, to establish a French language education system for francophones resident in Newfoundland and Labrador, in respect of Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

We look forward to the continued close cooperation of the Francophone community, through their school board trustees and professional staff, and of your Department in this very important area of the Official Languages in Education.

Kindest regards,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roger D. Grimes".

Roger D. Grimes, M.H.A.
Exploits District
Minister

/jeb

FYI
K

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve et du Labrador

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Embauche de la direction générale du Conseil scolaire francophone provincial

Saint-Jean, le 9 septembre 1997. - Le Conseil scolaire est heureux d'accueillir monsieur Maurice Saulnier et monsieur René Enguehard qui formeront l'équipe administrative principale du CSFP. Monsieur Saulnier entrera en fonction au Conseil scolaire francophone provincial à titre de *directeur d'éducation* à compter du 1^{er} octobre et c'est en tant que *directeur des services administratifs* que monsieur Enguehard se joindra à l'équipe, dès le 10 septembre.

Monsieur Maurice Saulnier a été directeur général adjoint du Conseil scolaire de Richibouctou (Nouveau-Brunswick), coordonnateur provincial du projet *NB Branché*, du ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick et conseiller en enseignement à distance pour le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Monsieur Enguehard, a quant à lui évolué au sein du ministère de l'Éducation de Terre-Neuve et du Labrador pendant 24 ans à titre de conseiller en programmes en études postsecondaires, coordonnateur des programmes en langues secondes et jusqu'à tout récemment en tant que conseiller en programmes pour la Division de l'éducation collégiale et professionnelle.

- 30 -

Pour plus d'information vous pouvez communiquer avec monsieur Richard Charron, président du Conseil scolaire francophone provincial, au (709) 722-6324 ou sans frais au 1-888-794-6324.

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve et du Labrador

**CP 356, succ « C » St-John's (TNL) A1C 5J9
Téléphone (709) 722-7669 / Télécopie (709) 722-7696**

Patrimoine canadien
Operations and Information
régionale

JUL 23 1997

Canadian Heritage
Operations and Regional
Coordination

le 15 juillet 1997

Madame Élise Hockman, Directrice
Direction des opérations et de la coordination
régionale - Atlantique
Direction générale des programmes d'appui
aux langues officielles
Patrimoine canadien
7^e étage, édifice Jules Léger
15, rue Eddy
Hull, Québec
K1A 0M5

Chère Madame Hockman,

Par la présente le Conseil scolaire francophone provisoire aimerait souligner son appui de la Soumission 1997-1998 du Ministère de l'Éducation conformément aux termes de l'*Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone* qui vous a été récemment déposée par le Ministère de l'Éducation de notre province.

Le comité exécutif du Conseil scolaire provisoire et les représentants du Ministère de l'Éducation se sont formellement réunis le 5 juillet dernier pour travailler la soumission. Une étude approfondie des projets et activités scolaires pour l'année 1997-98 a mené à la présente soumission.

L'année 1997-98 en est une de transition pour notre gestion scolaire. Les élections au Conseil scolaire auront lieu au cours de l'hiver et par conséquent le Conseil scolaire assumera plein contrôle des écoles françaises au cours de l'année scolaire. Entre temps, il demeure tout à fait essentiel d'organiser les activités scolaires en temps pour la rentrée scolaire. La présente soumission inclue donc certains projets qui seront confiés aux conseils scolaires anglophones puisque ce sont eux qui pour

le moment continuent à gérer nos programmes scolaires. Le Conseil scolaire provisoire entretient de très bonnes relations avec le Ministère de l'Éducation et les trois conseils scolaires anglophones impliqués dans la gestion de nos écoles et nous nous occupons d'assurer une transition douce de ces programmes au cours de l'année scolaire. Nous vous demandons donc d'évaluer la présente soumission comme si elle était entièrement gérée par le Conseil scolaire francophone.

Enfin, il demeure important d'assurer la mise en oeuvre ponctuelle des projets et activités de notre Conseil scolaire. Nous vous demandons donc de compléter votre évaluation de la soumission qui vous provient du Ministère de l'Éducation dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, Chère Madame Hockman, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Richard Charron
Président

cc Paul-Émile Leblanc
Sylvie Rochette
Patrick Balsom
Renée Keough
Glenn Loveless
Ali Chaisson
Pearl Lee



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education



le 8 juillet 1997

Madame Élisé Hockman, Directrice
Direction des opérations et de la coordination
régionale - Atlantique
Direction générale des programmes d'appui
aux langues officielles
Patrimoine canadien
7^e étage, édifice Jules Léger
15, rue Eddy
Hull (Québec)
K1A 0M5

Chère Madame,

J'ai le plaisir de vous présenter ci-joint *la Soumission 1997-1998 du Ministère de l'Éducation conformément aux termes de l'Entente spéciale Canada - Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone.*

Le ministère de l'Éducation est très conscient de l'importance de cette entente qui vise la mise en oeuvre du système francophone de l'éducation de cette province. La présente Soumission est alors le fruit de plusieurs mois de planification et de discussions.

Lors du processus de préparation de la Soumission, le ministère a profité de la contribution du Conseil scolaire francophone provincial provisoire. Formellement, les représentants du ministère se sont réunis avec le Comité exécutif du Conseil scolaire provisoire samedi le 5 juillet pour étudier ensemble les projets et les activités dont il est question pour cette année fiscale. J'aimerais vous faire savoir que nos discussions étaient parmi les plus fructueuses. La Soumission 1997-1998 est le résultat de ces discussions. Nous y avons incorporé des modifications suggérées par le Comité exécutif avant de vous la présenter.

...2

-2-

D'après nos discussions du 5 juillet, il y a lieu de croire que le conseil scolaire a l'intention de garder son statut provisoire pour la période de six mois proposée dans le rapport de consultation de la communauté francophone de l'automne dernier. Le rapport *Du rêve à la réalité*, dans les échantillons à la page 16, identifie décembre 1997 comme le moment propice pour les élections du Conseil scolaire. Donc, en ce qui a trait à la gestion de l'Entente spéciale, pour la majorité de l'année fiscale en cours au moins, certains des projets et activités seront toujours administrés par les conseils scolaires anglophones, comme c'est le cas actuellement.

Pendant la période de transition menant aux élections du Conseil scolaire francophone et au transfert des écoles de langue française au Conseil scolaire élu, il sera question de la collaboration étroite parmi les conseils scolaires anglophones responsables des écoles de langue française, le Conseil scolaire francophone, et le ministère de l'Éducation. Comme par le passé, il est toujours très important d'assurer la mise en oeuvre ponctuelle des projets et activités qui servent à appuyer l'éducation en français surtout au niveau des écoles.

Je vous demande donc de considérer formellement *la Soumission du Ministère de l'Éducation conformément aux termes de l'Entente spéciale relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire* et de nous informer du résultat de votre analyse dans les meilleurs délais. En ce qui concerne les écoles, une approbation ponctuelle des projets et activités proposés permettra la planification et l'organisation nécessaire pour offrir aux élèves le meilleur programme possible dès la rentrée. Vous comprendrez alors notre désir de voir l'approbation formelle de notre budget dès que possible.

Veuillez accepter, Chère Madame Hockman, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Patrick Balsom
Programmes de langues

cc Richard Charron
Ali Chaisson
Paul-Emile Leblanc
Sylvie Rochette
Pearl Lee
Glenn Loveless
Renée Keough

Soumission 1997-1998

du

Ministère de l'Éducation
Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador

au

Patrimoine canadien
Gouvernement du Canada

conformément aux termes de

*l'Entente spéciale Canada - Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en
oeuvre de la gestion scolaire francophone*

Soumission 1997-1998

du

Ministère de l'Éducation
Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador

au

Patrimoine canadien
Gouvernement du Canada

conformément aux termes de

*l'Entente spéciale Canada - Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en
oeuvre de la gestion scolaire francophone*

La gestion scolaire francophone 1997-1998

L'Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone fut signée par des représentants des deux paliers de gouvernement le 28 février 1997. Sous les termes de cette entente, le gouvernement du Canada contribuera un maximum de 2\$ million sur une période de deux ans. Il contribuera aussi, sur une période de 6 ans, 1,6\$ million sous l'entente sur les langues officielles dans l'enseignement. La province de Terre-Neuve et du Labrador contribuera un maximum de 1,2\$ million. La répartition entre les deux paliers de gouvernement sera de 75% fédéral, 25% provincial, sur la période de six ans.

Cette entente facilite la mise en oeuvre des amendements à la loi scolaire (*Schools Act, 1996*) qui furent adoptés par l'assemblée législative de Terre-Neuve en mai 1997 pour reconnaître le droit des francophones à la gestion de leurs écoles. La mise en oeuvre comprend le regroupement sous une seule autorité des cinq écoles francophones de la province, et la mise sur pied d'un système provincial de gestion scolaire francophone. Ce nouveau système aura des implications au niveau du ministère de l'Éducation, au niveau de la structure provinciale de gestion qu'est le conseil scolaire lui-même, et au niveau des écoles.

Au niveau de l'école, il y aura des conseils d'école. Les membres votants de ces conseils seront élus par les parents. Certains pouvoirs seront alors exercés au niveau local. Les conseils d'école francophones auront les mêmes pouvoirs que les conseils d'écoles anglophones. En plus, ils auront des responsabilités au niveau de l'élaboration des politiques relatives à la langue et la culture francophones, et au niveau de la promotion de la langue et la culture. Le conseil scolaire sera composé de membres régionaux qui seront élus par les membres votants des conseils d'école. Le conseil scolaire sera investi de pouvoirs tels que la gestion des finances. Ses pouvoirs et responsabilités seront les mêmes que ceux qui sont investis dans les conseils scolaires anglophones ; le conseil scolaire francophone aura aussi un rôle à jouer au niveau de la promotion de la langue et de la culture. Les implications au niveau du ministère de l'Éducation

La gestion scolaire francophone 1997-1998

de la mise en oeuvre de la gestion scolaire comprendront des modifications aux services existants, et l'implantation de nouveaux services et programmes. En particulier, il y aura des besoins dans les secteurs de l'évaluation des élèves, les services de soutien aux élèves, le transport des élèves, et la distribution des ressources pédagogiques. En effet, il faudra des changements et des adaptations à tous les niveaux du système.

Les fonds fournis sous l'égide de l'entente permettront l'établissement du conseil scolaire, aussi bien que le soutien des programmes et services au niveau du conseil scolaire, de l'école et du ministère de l'Éducation. Ces services comprennent des programmes qui soutiennent directement les élèves, aussi bien que l'infrastructure nécessaire pour soutenir ces programmes, et pour assurer la gestion du système francophone.

Sources de revenu

Pour l'année fiscale 1997-1998, le total approuvé pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire est de 1 189 000\$. Ce montant comprend les fonds approuvés sous l'*Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone* (l'Entente spéciale) par le gouvernement fédéral, aussi bien que des fonds provinciaux, et des fonds de l'*Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (l'Entente LOE). Pour l'Entente LOE, des fonds seront fournis de deux sections de l'entente, la section Minimum garanti, et celle des Fonds supplémentaires. La répartition de ces fonds entre ces trois sources est la suivante :

Contribution fédérale

- Entente spéciale	950 000\$
- Entente LOE, Minimum garanti	64 000\$
- Entente LOE, Fonds supplémentaires	75 000\$
Total - Fédéral	1 089 000\$

Contribution provinciale **100 000\$**

TOTAL **1 189 000\$**

Estimation des dépenses

La mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone 1997-1998

Le suivant représente une estimation des dépenses qui seront encourues pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone au cours de l'année fiscale 1997-1998. Ce budget a été élaboré en tenant compte du budget provisoire présenté au ministère de l'Éducation par la Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve et du Labrador en novembre 1996. Il prend en considération aussi les projets présentés au ministère de l'Éducation par les conseils scolaires anglophones pour l'année scolaire 1997-1998 qui ont été formulés d'après les besoins des écoles francophones. Il est anticipé que la gestion financière de ces derniers restera la responsabilité des conseils scolaires anglophones jusqu'à l'élection et l'entrée en fonction du conseil scolaire francophone provincial.

Dépenses au niveau de l'école

Les dépenses au niveau de l'école comprennent des services et des programmes offerts aux écoles de français langue première qui appuient le système d'éducation francophone de la province. Ce sont des services et programmes qui rendent la fréquentation de l'école française une possibilité, tel le transport des élèves, et aussi ceux qui encouragent la re francisation et le sens d'appartenance à la communauté francophone, tels les programmes d'après-écoles et d'écoles du samedi, les programmes de récupération linguistique, et les programmes préscolaires.

I. Les services

- Transport des élèves	80 000\$
-------------------------------	-----------------

Les services de transport comprennent le transport des élèves des communautés de la

La gestion scolaire francophone 1997-1998

péninsule de Port au Port à la Grand'Terre et à Degrau, le transport des élèves fréquentant l'école St-Patrick à St. John's, de ceux fréquentant l'école St. Michael's à Happy Valley-Goose Bay, et de ceux des niveaux Secondaire III à Secondaire V de Labrador City à Fermont.

- Frais de scolarité pour 7 élèves

fréquentant l'école à Fermont

27 300\$

Le conseil scolaire du Labrador paie au conseil scolaire de Fermont des frais de scolarité pour les élèves de Labrador City qui fréquentent l'école à Fermont. Ces frais sont de l'ordre de 3 900\$ par élève. D'après les statistiques disponibles actuellement, il y aura 7 élèves francophones de Labrador City à Fermont pour l'année scolaire 1997-1998.

- Aides-enseignant(e)s (5)

75 000\$

Il est prévu de fournir un(e) aide-enseignant(e) pour chacun des cinq programmes de français langue première dans la province. Ces personnes aideront les enseignant(e)s directement. Elles pourraient aussi être des personnes embauchées principalement pour aider les élèves qui ont des besoins particuliers.

- Ressources pédagogiques

15 000\$

Des fonds seront fournis aux conseils scolaires existants pour aider à défrayer les coûts associés à l'implantation des programmes. Ces fonds seront destinés principalement à l'achat de ressources supplémentaires pour les écoles où les élèves des programmes de français langue première n'ont pas atteint la dernière année des études secondaires.

II. Les programmes

- Préscolaires 72 000\$

Labrador City, Port au Port

Les programmes préscolaires seront disponibles pour 1997-1998 dans les régions de la péninsule de Port au Port et de Labrador City. Ces programmes donnent aux enfants des familles francophones l'occasion de parler français avec d'autres enfants - ils aident avec la socialisation, la francisation, l'ouverture vers la culture francophone. Ce sont tous des éléments essentiels d'un programme de français langue première qui doivent être introduits dès un très jeune âge.

- Alphabétisation familiale 40 000\$

La lecture est un problème majeur chez les élèves francophones des communautés de la péninsule de Port au Port. Ce programme d'alphabétisation familiale permet l'embauche d'une personne qui travaille directement avec les enfants aux niveaux pré-maternelle, maternelle et primaire, et avec les parents de ces enfants. Cette personne visite les foyers familiaux, et travaille aussi étroitement avec les enseignants et enseignantes. Elle encourage la lecture chez les enfants, et montrent aux parents comment encourager la lecture.

- Après-école 8 200\$

Le programme d'après-école de Labrador City est un programme d'animation culturelle qui vise aussi le maintien de la langue française chez les enfants du programme de français langue première.

- Récupération linguistique

67 000\$

St. John's, La Grand'Terre

Dans un milieu minoritaire il est souvent nécessaire de fournir des supports linguistiques additionnels aux élèves. Certains de ces enfants n'ont pas l'occasion de parler français en dehors de l'école. Ils arrivent à l'école française sans parler français ; il se peut qu'ils ne parlent pas français à la maison parce qu'un parent ne parle pas la langue. Ce programme de récupération linguistique se veut alors un programme qui aidera les jeunes élèves avec le développement de leur langue, leur permettant ainsi de continuer avec leurs études dans l'école française.

- Écoles du samedi

21 000\$

Les Écoles du samedi ont lieu dans trois communautés de la péninsule de Port au Port. Elles sont parrainées par la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador. Le but de ces programmes est d'offrir aux enfants du programme de français langue première et aux ayants-droit l'occasion de parler le français en dehors de la salle de classe, d'aider les enfants avec leur devoir, de contrecarrer l'effet assimilateur de la langue dominante et de favoriser le développement d'une identité socio-culturelle chez les jeunes francophones. Parmi les activités offertes aux élèves sont la lecture, l'écriture, les jeux éducationnels, et les films de langue française.

TOTAL - Écoles

405 500\$

Dépenses au niveau du conseil scolaire

Les dépenses au niveau du conseil scolaire comprennent des frais non récurrents qui seront encourus en établissant un bureau central, un réseau informatique liant toutes les écoles françaises de la province, et un Centre de ressources pédagogiques pour la province. Les dépenses reliées à l'établissement de ces entités seront partagées entre les deux années de l'entente.

Cette catégorie de dépenses comprend aussi les coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire, et les coûts des services et des programmes offerts au niveau du conseil scolaire.

I. Les frais non récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire

- Les technologies de l'information 38 000\$

Ces fonds seront utilisés pour commencer le processus d'acquisition de l'équipement nécessaire à l'établissement d'un réseau d'ordinateurs liant toutes les écoles françaises et le conseil scolaire francophone. Ceci peut inclure l'achat des matériaux nécessaires pour mettre à niveau les systèmes informatiques actuellement en place dans les écoles. Ils seront utilisés aussi pour fournir à ceux qui utiliseront ce réseau de la formation en informatique, et en réseaux informatiques.

- Centre de ressources pédagogiques 75 000\$

Un Centre provincial de ressources pédagogiques sera établi au Centre scolaire et communautaire Ste-Anne à la Grand'Terre. En 1997-1998, les fonds seront dépensés principalement pour l'acquisition des ressources.

- La promotion, la publicité, le recrutement **20 000\$**

Ces fonds sont destinés principalement à la publicité et au recrutement du personnel dans la première année. Ils pourront aussi être utilisés pour la promotion de l'éducation francophone auprès des ayants-droit, par moyen de la publicité, et des consultations avec la communauté.

- Immobilisations **30 000\$**

Ce montant est destiné aux frais d'immobilisation et d'entretien dont les détails seront précisés après consultation avec le conseil scolaire.

- Formation relative à la gestion scolaire **30 000\$**

Une partie de ce montant sera fourni à la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador qui organiseront une session de formation pour les conseillers et conseillères provisoires au mois de juin. Les parents vont faire venir deux animateurs des autres provinces qui expliqueront au conseil scolaire provisoire ce qu'implique la gestion scolaire dans une situation minoritaire. Au cours de l'année scolaire il peut aussi y avoir des sessions de formation pour le personnel enseignant qui auront pour but de leur impliquer dans la gestion, de leur expliquer les implications de la gestion scolaire pour leur travail et aussi pour l'éducation française dans la province en général.

La gestion scolaire francophone 1997-1998

II. Les coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire

- Directeur général/directrice générale 75 000\$

Ce montant représente le salaire du Directeur général/de la directrice générale du conseil scolaire. Il/Elle entrera en fonction dès que possible suite à la première réunion du conseil scolaire provisoire.

- Secrétaire administratif 28 000\$

Le secrétaire administratif entrera en fonction pour le début de l'année scolaire.

- Coordonnateur des programmes 40 000\$

Il est anticipé que le Coordonnateur/la coordinatrice des programmes entrera en fonction au cours de l'année scolaire 1997-1998. Ces fonds peuvent être utilisés pour des contrats ou pour embaucher un coordonnateur/une coordinatrice.

- Loyer 25 000\$

Ce montant représente le coût estimé du loyer du bureau central pour 1997- 1998.

- Communications 14 000\$

Ce montant représente les coûts de téléphones, de télécopieurs, etc.

La gestion scolaire francophone 1997-1998

- Réunions du conseil 45 000\$

Ce montant représente les frais de déplacement et d'hébergement associés aux réunions du conseil scolaire provisoire, et du conseil scolaire élu.

- Déplacements 25 000\$

Ce montant représente les frais de déplacement pour le personnel professionnel du conseil scolaire, parmi lesquels le Directeur général/la directrice générale et le Coordonnateur/la coordonnatrice des programmes.

- Équipement de bureau 80 000\$

Mobilier et accessoires de bureau, photocopieurs, télécopieurs, et téléphones pour le bureau central et pour les écoles.

- Frais d'administration 28 000\$

Frais postaux, fournitures de bureau, etc.

III. Les services

- La traduction 18 000\$

La traduction de documents divers vers le français.

La gestion scolaire francophone 1997-1998

- L'administration des finances 22 000\$

L'achat des services de gestion des finances, ou l'embauche d'une personne pour s'occuper de l'administration des finances.

- Services professionnels 20 000\$

L'achat des services juridiques et d'autres services professionnels.

- Services de soutien aux élèves 38 500\$

Services de soutien aux élèves, qui pourront être achetés sur une base contractuelle, dépendant des besoins déterminés au niveau de l'école.

IV. Les programmes

- Personnel, Centre de ressources pédagogiques 35 000\$

L'embauche du personnel pour s'occuper du centre de ressources pédagogiques.

- Action communautaire 25 000\$

Ces fonds serviront à établir des partenariats entre le conseil scolaire, les écoles et la communauté, ce qui est d'une importance primordiale surtout dans une situation

La gestion scolaire francophone 1997-1998

minoritaire. Il s'agit de projets d'animation socio-culturelle qui seront entrepris en collaboration avec les organismes communautaires francophones des différentes régions de la province.

TOTAL - Conseil scolaire

711 500\$

Dépenses au niveau du ministère de l'Éducation

I. Les services

- Des ressources humaines additionnelles 72 000\$

Ce montant représente principalement le salaire d'un technicien/une technicienne pour le Centre de distribution des ressources pédagogiques, la section du ministère de l'Éducation responsable de l'achat des ressources pédagogiques, y inclus les manuels d'élève, aussi bien que de la distribution de ces ressources aux écoles. Il y aura aussi des dépenses dans d'autres sections du ministère de l'Éducation, y compris la section des Programmes de langues.

TOTAL - Ministère de l'Éducation 72 000\$

TOTAL GLOBAL 1 189 000\$

SOMMAIRE DU BUDGET DES DÉPENSES

Frais non récurrents de mise en oeuvre de la gestion scolaire	193 000\$
- Les technologies de l'information	
- Centre de ressources pédagogiques	
- La promotion, la publicité, le recrutement	
- Immobilisations	
- Formation relative à la gestion scolaire	
Coûts associés au fonctionnement du conseil scolaire	360 000\$
- Directeur général/directrice générale	
- Secrétaire administratif	
- Coordonnateur des programmes	
- Loyer	
- Communications	
- Réunions du conseil	
- Déplacements	
- Équipement de bureau	
- Frais d'administration	
Les services	367 800\$
- Transport des élèves	
- Frais de scolarité	
- Aides-enseignant(e)s	
- Ressources pédagogiques	
- La traduction	
- L'administration des finances	
- Services professionnels	
- Services de soutien aux élèves	
- Services fournis par le ministère de l'Éducation	
Les programmes	268 200\$
- Préscolaires	
- Alphabétisation familiale	
- Après-école	
- Récupération linguistique	
- Écoles du samedi	
- Personnel, Centre de ressources pédagogiques	
- Action communautaire	
TOTAL	1 189 000\$

CANADIAN HERITAGE

CANADIAN HERITAGE

REG/PRIO: #

97/06 - 11:15

*Sylvie - info. et
classer.*

Docket No.: CH97-22062
Cross-reference No.: IN97-02776

Document date: 97/06/16
Date received: 97/06/26
Due date: 97/07/18
Campaign code:
Ack/Acc: N

Program: **CIOL** - Official Languages / Langues Officielles

Author: Grimes, Roger D.

Title/Org.: Minister/Government of Newfoundland and

Subject: Forwards copy of letter addressed to Mauril Bélanger, MP regarding the signing of the Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement on the Implementation of Francophone School Governance

Action: Information

c.c.: JILL KOGEJ (2)
c.c.: RPAC
c.c.:

Forward To: Official Languages/ Langues Officielles - Information

Comments:

Approved by:

DG (or designate)

(Tel. Number)

ADM/REXD (or designate)

(Tel. Number)

Signature []
required

DM

(Tel. Number)

Minister's office

Approved by:

Minister's Assistant

Date: _____

Approved by:

Date: _____

Autopen: _____

Info copy for Min.: _____



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education and Training
Office of the Minister

June 16, 1997

Ms. Mauril Bélanger, M.P.
Ottawa-Vanier
315 East Block, House of Commons
Ottawa, ON
K1A 0A6

Dear Ms. Bélanger:

This is in reply to your recent letter to the Honourable Brian Tobin, concerning the signing of the *Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement on the Implementation of Francophone School Governance*.

On behalf of the Premier, I would like to thank you for your kind remarks regarding the important progress of this province towards the establishment of a francophone school board. I would like to add that on May 20, the House of Assembly passed the amendments to the *Schools Act 1996* to provide the basis in law for the board and on May 30, I wrote those individuals recommended by the Francophone Parents Federation to advise them of their appointment to the *Conseil scolaire francophone provincial provisoire*.

In closing, I would ask you to note that we are very pleased with our excellent relationship with the Department of Canadian Heritage and look forward to our continued collaboration on the Official Languages in Education.

Kindest regards,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roger D. Grimes".

Roger D. Grimes, M.H.A.
Exploits District
Minister

/jeb

cc The Honourable Brian Tobin
Premier

The Honourable Sheila Copps ✓
Minister, Canadian Heritage



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training

Le 30 mai 1997

R. Lavoie / P. Emond

Mme Johanne Lacelle
La Fédération des Parents Francophones
de Terre-Neuve et du Labrador
265, rue Duckworth
St. John's, Terre-Neuve
A1C 1G9

Madame,

Veillez trouver ci-joint un compte rendu de la réunion du 17 avril dernier qui avait été convoquée pour discuter des questions soulevées par la communauté francophone sur la nouvelle entente bilatérale relative à la gestion scolaire. J'espère que cette réunion a été aussi fructueuse pour vous que pour nous, et que nous avons pu, avec nos collègues du Patrimoine canadien, répondre à vos questions sur l'entente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Glenn Loveless".

Glenn Loveless, Ph.D.

Directeur

Elaboration des programmes

GL/jeb

c.j.

cc

~~Hilaire Lemoine~~



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training

Le 30 mai 1997

Madame Hélène Davis
Directrice générale
Fédération des francophones
de Terre-Neuve et du Labrador
265, rue Duckworth
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 1G9

Madame,

Veillez trouver ci-joint un compte rendu de la réunion du 17 avril dernier qui avait été convoquée pour discuter des questions soulevées par la communauté francophone sur la nouvelle entente bilatérale relative à la gestion scolaire. J'espère que cette réunion a été aussi fructueuse pour vous que pour nous, et que nous avons pu, avec nos collègues du Patrimoine canadien, répondre à vos questions sur l'entente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Glenn Loveless, Ph.D.

Directeur

Elaboration des programmes

GL/jeb

c.j.

cc **Hilaire Lemoine**



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training

Le 30 mai 1997

Mme Danielle Savard
Directrice générale
La Fédération des Parents Francophones
de Terre-Neuve et du Labrador
265, rue Duckworth
St. John's, Terre-Neuve
A1C 1G9

Madame,

Veillez trouver ci-joint un compte rendu de la réunion du 17 avril dernier qui avait été convoquée pour discuter des questions soulevées par la communauté francophone sur la nouvelle entente bilatérale relative à la gestion scolaire. J'espère que cette réunion a été aussi fructueuse pour vous que pour nous, et que nous avons pu, avec nos collègues du Patrimoine canadien, répondre à vos questions sur l'entente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Glenn Loveless, Ph.D.
Directeur
Elaboration des programmes

GL/jeb
c.j.

cc **Hilaire Lemoine**

**Compte rendu
le 17 avril 1997**

Présents:

Communauté francophone

Hélène Davis (FFTNL)
Johanne Lacelle (FPFTNL)
Danielle Savard (FPFTNL)

Ministère de l'Éducation

Patrick Balsom
Renée Keough
Glenn Loveless

Patrimoine canadien

Élise Hockman
Paul-Émile Leblanc
Jennifer Soper

Discussion des questions sur l'Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone, telles que soulevées dans la lettre de Me John F. Dawson datée du 24 mars 1997.

Question 1: Re: paragraph 2.1, page 3 - Does the reference to "the establishment and operation of Francophone Schools" mean capital expenditures for the actual construction of such schools?

Il a été convenu que ce genre de dépenses serait admissible mais que, selon les conditions du Programme des langues officielles dans l'enseignement (LOE), il faudrait une entente auxiliaire pour toute construction majeure. C'est la formule qui s'applique à tout projet d'immobilisation de ce type.

Question 2: Re: paragraph 2.1 (c)(i), page 4, re: Student Transportation - Why is student transportation included as relating to additional expenses, when student transportation is a normal cost associated with education which must be expended in any event?

Il y a des dépenses supplémentaires associées au transport des élèves aux écoles françaises. Exemples: 1) à l'intérieur de St. John's, normalement, le transport des élèves n'est pas payé par le gouvernement provincial; 2) la situation actuelle à Labrador City avec les élèves du secondaire fréquentant l'école de Fermont - ces coûts sont admissibles sous l'entente; 3) il est possible qu'il y ait des coûts supplémentaires reliés au transport des élèves à Happy Valley-Goose Bay.

Question 3: Re: paragraph 2.1 (e), page 5, re: Capital Costs - Why are capital costs, for example those related to the acquisition of land and buildings, associated with this Agreement when subsequent paragraphs deal with an auxiliary agreement for the purchase of buildings and renovations?

La réponse à cette question a été fournie lors de la discussion de la première question. Il faudrait conclure une entente auxiliaire pour les coûts associés à l'achat des bâtiments et aux rénovations, mais les fonds pour un tel projet pourraient provenir des montants identifiés dans cette entente, si le conseil scolaire juge que c'est une priorité. Cette question a été discutée plus en détail lors de la discussion du Centre scolaire et communautaire de St. John's.

Question 4: Re: paragraph 2.1 (e), page 5, definition of "Francophone school" - It is submitted that further description ought to have been provided to the effect that "Francophone school" means "a homogenous Francophone education institution" ... (to be consistent with the provisions of Section 23 and the Courts interpretation of these provisions).

Les représentants fédéraux et provinciaux ont indiqué que l'esprit et la lettre de l'entente signifiaient l'engagement envers un système d'enseignement en français conforme à l'article 23.

Question 5: Re: paragraph 3.3, page 6, re: commitment of complementary contribution of \$1,612,000 - Does this mean that this contribution is subject to fluctuations in the renewal of the Official Languages in Education program in 1998?

La clause en question, "... subject to the maintenance of the current and forecasted budgetary levels ...", est incluse dans toutes les ententes signées par le gouvernement fédéral.

Une discussion a eu lieu sur le financement des projets pour l'année scolaire 1997-1998. Il est entendu que les représentants provinciaux discuteront du budget disponible avec le Conseil scolaire dès que celui-ci sera en place. Les représentants gouvernementaux ont souligné que l'entente spéciale vise la mise en oeuvre d'un nouveau système de gestion scolaire, et que ceci comprendra quelques activités financées par l'entente LOE au cours des dernières années. Ces activités devront appuyer la gestion scolaire.

Question 6: Re: paragraph 3.5, page 7, re: relative financial contributions - Why does this paragraph make reference to the Official Languages in Education Program?

Il y a référence à l'entente LOE parce qu'une partie des fonds pour la gestion proviendra de cette entente. Il s'agit des fonds complémentaires que les deux gouvernements ont convenu de réserver pour la gestion scolaire, pour une période de 6 ans.

Question 7: Re: paragraph 4.1, page 7, re: budget - We would like to be informed of the annual budgetary breakdowns for years 3-4-5-6 of this agreement. For years 1 and 2, are we to add 25% to the amounts indicated?

Non, il ne faut pas ajouter 25% aux montants indiqués pour les deux premières années. Sur les six ans, le total sera 75% fédéral, 25% provincial, mais la répartition entre les deux paliers de gouvernement peut varier d'une année à l'autre.

Les chiffres pour les années 3-4-5-6 seront fournis au conseil scolaire provisoire.

Question 8: Re: paragraph 4.3, page 8, re: Auxiliary Agreement - It is submitted that this paragraph should refer to auxiliary agreements (plural) because financial arrangements with respect to the acquisition of land and the construction and/or renovation of schools could require a separate agreement for each undertaking. Further, since the Construction Board provided for in the Schools Act does not apply to minority language schools, what procedures exist, or will be established, with respect to minority language schools?

Dans le paragraphe indiqué, le mot "entente" signifie qu'on devra signer une entente auxiliaire pour chacune des initiatives.

Pour la procédure, cette question sera traitée dans l'amendement à la loi scolaire.

Question 9: Re: paragraph 5.1, page 8, re: Province's commitment of funding - Does this paragraph mean that the province will contribute annually; if so, how much and what is the formula to be used?

The expression "in a manner similar to the funding allocations established for public schools" would not be appropriate in that the needs of the Francophone minority have already been recognized as requiring special funding superior to that provided for schools, and by inference, school boards, of the majority.

Oui, la Province versera une contribution annuelle. Le montant et la formule utilisés seront discutés avec le conseil scolaire provisoire.

Les représentants provinciaux ont indiqué que les allocations provinciales existantes comprennent déjà des enseignants additionnels pour les programmes de français langue première. Pour les autres coûts supplémentaires, c'est le but de cette entente d'en traiter, afin d'assurer un appui financier qui permet l'équité entre les deux systèmes.

Question 10: Re: paragraphs 7.1 and 7.2, page 9, re: time of payments - there appears to be some confusion as to when the two scheduled payments will be made, i.e. either 30 days or 60 days from the events described in the two paragraphs.

C'est une question technique à régler au niveaux des deux bureaux gouvernementaux. Cependant, il est à noter que le conseil scolaire n'aura pas à attendre que le ministère de l'Éducation reçoive des fonds du Patrimoine canadien avant d'en recevoir de la Province.

Question 11: Re: paragraph 8.1, page 10, re: - It would appear from the provisions in this paragraph that the Commission scolaire Francophone provinciale should make projected budgets for the 6 coming years.

Comme dans le cas des conseils scolaires anglophones, le budget du conseil scolaire francophone sera développé sur une base annuelle.

Le ministère de l'Éducation présentera un budget au Patrimoine canadien sur une base annuelle, en conformité avec l'entente. L'entente permet des réaffectations à l'intérieur de l'enveloppe annuelle pour tenir compte de l'évolution de la situation.

Question 12: Re: paragraph 13.1, page 13, re: Consultations - It is important to note that the province did not conduct public consultations specifically related to French first language school governance, but rather these consultations were carried out by the Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL). Further, in light of the studies and consultations which were carried out by the FPFTNL, it would appear that further consultation would be an unnecessary expense. However, if the reference to consultations means a continuing working relationship with representatives of the FPFTNL, then this would be acceptable.

On a reconnu qu'il y a eu des consultations par le ministère avec les représentants des parents, ainsi que par Paul Charbonneau avec la communauté. A l'avenir, les consultations en matière de l'enseignement en français se poursuivront, surtout avec le conseil scolaire, une fois mis sur pied.

Question 13: Re: paragraph 16.1, page 15 - It would appear that a typographical error has been made in that Article 2.1 (d) should read Article 2.1 (e).

Oui.

Autres sujets

Un projet de financement d'un centre scolaire et communautaire pour St. John's a ensuite été présenté par les représentantes de la FPFTNL. Les représentantes des parents ont indiqué qu'il reste à identifier un site; le "Avalon East School Board" leur avait indiqué qu'avec les fermetures

anticipées d'écoles à St. John's, des bâtiments devront être disponibles pour septembre 1998. Il a aussi été convenu que les représentants de la communauté francophone auraient à en discuter davantage avec le nouveau conseil scolaire, et que ce dernier aurait à transiger avec le ministère de l'Éducation. Après avoir évalué le projet, le ministère pourrait ensuite, s'il le juge prioritaire, soumettre une proposition au Patrimoine canadien. Il faudrait aussi identifier d'autres sources de financement pour une telle structure et pour son fonctionnement à long terme.

Une discussion a eu lieu quant à l'amendement à la loi scolaire, et quant au calendrier des élections aux conseils d'écoles et au conseil scolaire. Les représentants de la FPFTNL ont exprimé le souhait que ces étapes soient franchies aussitôt que possible afin de permettre une mise en oeuvre rapide.

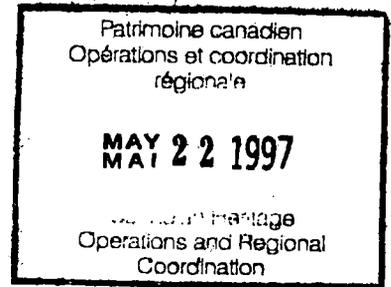
Les représentantes des parents ont présenté des nominations pour le conseil scolaire provisoire.

Il y a eu une discussion sur une session de formation des conseillers, qui aurait peut-être lieu au cours de l'AGA de la FPFTNL, en juin. Un budget a été présenté par la FPFTNL pour cette session. La Province et le Patrimoine canadien ont été invités à participer à la session.



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training



May 13, 1997

Ms. Élise Hockman, Manager
Operation and Regional Coordination Atlantic Region
Official Languages Support Programs Branch
Canadian Heritage
7th Floor, Jules Léger Building
15 Eddy Street
Hull, PQ
K1A 0M5

Dear Ms. Hockman:

I am writing to provide information on projects and activities eligible for financial assistance from funds guaranteed for francophone school governance in 1997-98 under the *Canada-Newfoundland and Labrador Bilateral Agreement on Minority-Language Education and Second-Language Instruction*, and the *Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement for the Implementation of Francophone School Governance*. This information relates to our discussions by telephone of May 08.

For ease of analysis and reporting, the Department of Education is planning to transfer the guaranteed amounts of federal assistance (\$64,000 in Minimum Guaranteed and \$75,000 in Supplementary Funds) from the Official Languages in Education Agreement to the submission on the Special Agreement. For the present, pending the preparation of the submission on the Special Agreement in consultation with the *conseil scolaire provisoire*, the Department of Education would like to present the projects and activities which it will put forward for funding from the transferred amounts of the Official Languages in Education Agreement. It should be noted that proposals relative to these activities have been received from the existing school boards, with the exception of the *Écoles du samedi*.

.../2

Sponsor	Title	Federal Assistance Requested
Stephenville/Port aux Basques School District	Récupération linguistique	\$33,000
Labrador School District	Tuition (Québec) \$3900/student	\$30,000
	Transportation of students to Fermont	\$30,000
Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador	Écoles du samedi	\$21,000
Avalon East School District	Language recuperation	<u>\$25,000</u>
Total of projects - Official Language in Education Agreement		\$139,000

In addition to those listed above, the Department of Education will put forward for financial assistance under the Special Agreement a number of projects and activities which were originally received for consideration under the Official Languages in Education Agreement, before the Special Agreement had been signed. Most of these would have been supported in 1996-97 under the Official Languages in Education Agreement. Those which were supported under the Official Languages in Education program in 1996-97 and which, upon analysis, have been determined to be eligible for support under the Special Agreement are listed below. The Department of Education plans to include these among the projects included in the 1997-98 submission relative to the Special Agreement.

Stephenville/Port aux Basques School District	Preschools	\$54,000
	Family literacy	\$40,050
	Teacher aide	\$15,000
	Materials and inservice	\$ 7,000
Labrador School District	Preschool	\$18,000
	After school	\$ 8,200
	Teacher aide	\$15,000
	Materials and inservice	\$ 7,000
Avalon East School District	Teacher aide	\$15,000
	Materials and inservice	\$ 7,000
	Language recuperation	<u>\$11,000</u>
Total of projects - Special Agreement		\$197,250

.../3

-3-

Further to the above, I would ask you to note the status of two other projects which were funded in 1996-97. A request for delivery of Alpha literacy (\$27,000) will be put forward shortly to Canadian Heritage, as a revision to this year's Official Languages in Education submission. Also, as discussed, the Department of Education anticipates that the project of Administrator, Ste-Anne Community Centre will be funded through an agreement specific to the Centre and consequently this is not among the projects to be submitted under the Official Languages in Education Agreement for 1997-98.

The Department of Education is looking forward to discussing the contents of the submission on the Special Agreement with the *Conseil scolaire provisoire*. It is hoped that these discussions will proceed in a timely manner, once the trustees are appointed.

During the interim, I trust that the information presented here gives you a clear picture of what the Department of Education will put forward as projects and activities in a combined submission on "guaranteed" Official Languages in Education Agreement funds and Special Agreement funds.

I thank you in anticipation of your close attention to this matter.

Sincerely,



Patrick Balsom

Manager

Language Programs Section

PB/jeb

cc Renée Keough
Sylvie Rochette



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training



Le 13 mai 1997

Monsieur Michel Cayouette
Président
La Fédération des parents francophones
de Terre-Neuve et du Labrador
265, rue Duckworth
St. John's, TN
A1C 1G9

Monsieur,

J'aimerais par la présente donner suite à une demande de financement présentée au ministère de l'Éducation par la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador lors d'une rencontre le 17 avril dernier. Il s'agit d'un projet de formation relatif à la mise en œuvre de la gestion scolaire francophone.

Le ministère de l'Éducation reconnaît l'importance de la formation pour préparer ceux et celles qui seront nommés au conseil scolaire provisoire. Il reconnaît aussi le désir de la communauté francophone de voir avancer le dossier de la mise en œuvre de la gestion scolaire, processus qui sera accéléré avec l'amendement à la loi scolaire.

L'entente spéciale relative à la mise en œuvre de la gestion scolaire énumère les activités éligibles au financement, parmi lesquelles la formation des conseillers et conseillères. Ce projet serait donc admissible, et peut être considéré dans le contexte de l'entente. Le ministère de l'Éducation va alors soumettre une demande d'approbation au Patrimoine Canadien pour votre projet de formation, lors de la soumission du budget relatif à la mise en œuvre de la gestion scolaire.

Il est à noter que le ministère de l'Éducation recommandera un maximum de 21 872\$ pour défrayer les coûts de votre projet, et que Patrimoine Canadien aura à l'approuver aussi, car tout projet doit être approuvé par les deux paliers gouvernementaux.

.../2

BEST AVAILABLE COPY

-2-

La mise en œuvre de la gestion scolaire francophone implique des changements importants à tous les niveaux du système: écoles, conseil scolaire, et ministère. Suite à l'Assemblée générale annuelle de votre fédération, et une fois que le conseil scolaire provisoire se prononce par rapport à ses besoins en formation, s'il y a lieu, le ministère de l'Éducation sera heureux de s'asseoir avec les conseillers pour discuter de toute question liée à la mise en œuvre du système scolaire francophone de la province.

De la part de tous mes collègues au ministère de l'Éducation, j'aimerais vous féliciter de votre travail relatif à la gestion scolaire. J'aimerais aussi vous souhaiter une assemblée annuelle fructueuse.

Veuillez accepter, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Patrick Balsom

Programmes de langues

PB/jeb

cc **Élise Hockman**
Glenn Loveless
Renée Keough



La Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve et du Labrador

265, rue Duckworth, St. John (Terre-Neuve) A1C 1G9
Bureaux: (709) 722-7669 Télécopieur: (709) 722-7696

PAGE COUVERTURE - ENVOI TÉLÉCOPIEUR

*Sylvie,
Classer sup.
2*



DESTINATAIRE: Hilaire Lemoine ^{AL} **DATE:** 15 mai
Patrimoine Canadien

EXPÉDITRICE: Danielle Savard, directrice générale

(2p)

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Pour votre information | <input type="checkbox"/> Tel que demandé |
| <input type="checkbox"/> Tel qu'entendu | <input type="checkbox"/> Tel que discuté |
| <input type="checkbox"/> Vos commentaires S.V.P. | <input type="checkbox"/> Faire suite S.V.P. |

MESSAGE: _____

_____ *P. F. mch* _____
_____ *Braaaa!* _____



La Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve et du Labrador

265, rue Duckworth, St. Jean (Terre-Neuve) A1C 1G9
Bureau: (709) 722-7669 Télécopieur: (709) 722-7696

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Amendement à la loi scolaire de 1996 pour l'établissement des principes généraux menant à la création du Conseil scolaire francophone provincial déposé à l'Assemblée législative

St. John's, le 15 mai 1997. - La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador a été très heureuse d'apprendre, hier, que le projet d'amendement à la loi scolaire de 1996 pour mettre sur pied le Conseil scolaire francophone provincial a été déposé et lu en première lecture devant l'Assemblée législative en après-midi. L'Assemblée devrait se prononcer d'ici les prochains jours. Tout porte à croire que le projet de loi sera adopté.

Selon la Fédération et ses conseillers juridiques, le projet de loi déposé respecte presque en tous points les revendications des parents contenues dans un document de recommandations présenté au gouvernement en novembre dernier. Il s'agit là d'un très bon projet de loi en général qui marque une étape importante.

L'amendement à la loi scolaire de 1996 est essentiel pour progresser dans la mise en oeuvre du Conseil scolaire francophone provincial. Une fois le projet de loi adopté, le ministre de l'Éducation pourra procéder à la nomination des 10 conseillères et conseillers scolaires menant à la formation du Conseil scolaire provisoire à partir de la liste de candidates et candidats déposée au Ministère, par la Fédération, en avril dernier.

Le projet de loi déposé est le résultat d'un partenariat entre le gouvernement et la Fédération. En un an, le gouvernement a vraiment fait preuve de bonne volonté pour réaliser les désirs des parents francophones de la province et respecter leurs droits de faire instruire leurs enfants en français. Nous profitons de l'occasion pour féliciter toute l'équipe du ministère de l'Éducation et du ministère de la Justice pour un travail des plus accompli.

Rappelons qu'une entente spéciale de six ans entre le Canada et Terre-Neuve et le Labrador a été signée le 28 février dernier pour financer la mise en oeuvre et le fonctionnement de la gestion des écoles françaises.

- 30 -

Renseignements : M^{me} Danielle Savard
Directrice générale
(709) 722-7669

Source : M^{me} Sonia Demers
Agente de communication
(709) 722-0627

MAY 14 '97 13:35 FROM LANGUAGE-PROGRAMS

PAGE.001

Facsimile Transmission/Télécopie

Classer, svp



Department of Education
Language Programs Section
P.O. Box 8700
St. John's, NF A1B 4J6
Telephone: (709) 729-2741
Fax: (709) 729-4845

Ministère de l'Éducation
Elaboration des programmes
C.P. 8700
St. John's, Terre-Neuve A1B 4J6
Téléphone: (709) 729-2741
Télécopieur: (709) 729-4845

Date: May 14, 1997

To/Destinataire: Elise Hockman

Fax #/N° de télécopieur: 819-953-9353

From/De: Patrick Balcom

Original to follow: yes no

Envoi de l'original: oui non

Comments/Commentaires:

Please cc Sylvie Rochette.

This transmission contains 4 sheet(s), including this page.

Cet envoi contient _____ page(s), incluant cette page.

MAY 14 '97 13:36

FROM LANGUAGE-PROGRAMS

PAGE . 002



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training

May 13, 1997

Ms. Élise Hockman, Manager
Operation and Regional Coordination Atlantic Region
Official Languages Support Programs Branch
Canadian Heritage
7th Floor, Jules Léger Building
15 Eddy Street
Hull, PQ
K1A 0M5

Dear Ms. Hockman:

I am writing to provide information on projects and activities eligible for financial assistance from funds guaranteed for francophone school governance in 1997-98 under the *Canada-Newfoundland and Labrador Bilateral Agreement on Minority-Language Education and Second-Language Instruction*, and the *Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement for the Implementation of Francophone School Governance*. This information relates to our discussions by telephone of May 08.

For ease of analysis and reporting, the Department of Education is planning to transfer the guaranteed amounts of federal assistance (\$64,000 in Minimum Guaranteed and \$75,000 in Supplementary Funds) from the Official Languages in Education Agreement to the submission on the Special Agreement. For the present, pending the preparation of the submission on the Special Agreement in consultation with the *conseil scolaire provisoire*, the Department of Education would like to present the projects and activities which it will put forward for funding from the transferred amounts of the Official Languages in Education Agreement. It should be noted that proposals relative to these activities have been received from the existing school boards, with the exception of the *Écoles du samedi*.

.../2

-2-

Sponsor	Title	Federal Assistance Requested
Stephenville/Port aux Basques School District	Récupération linguistique	\$33,000
Labrador School District	Tuition (Québec) \$3900/student	\$30,000
	Transportation of students to Fermont	\$30,000
Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador	Écoles du samedi	\$21,000
Avalon East School District	Language recuperation	<u>\$25,000</u>
Total of projects - Official Language in Education Agreement		\$139,000

In addition to those listed above, the Department of Education will put forward for financial assistance under the Special Agreement a number of projects and activities which were originally received for consideration under the Official Languages in Education Agreement, before the Special Agreement had been signed. Most of these would have been supported in 1996-97 under the Official Languages in Education Agreement. Those which were supported under the Official Languages in Education program in 1996-97 and which, upon analysis, have been determined to be eligible for support under the Special Agreement are listed below. The Department of Education plans to include these among the projects included in the 1997-98 submission relative to the Special Agreement.

Stephenville/Port aux Basques School District	Preschools	\$54,000
	Family literacy	\$40,050
	Teacher aide	\$15,000
	Materials and inservice	\$ 7,000
Labrador School District	Preschool	\$18,000
	After school	\$ 8,200
	Teacher aide	\$15,000
	Materials and inservice	\$ 7,000
Avalon East School District	Teacher aide	\$15,000
	Materials and inservice	\$ 7,000
	Language recuperation	<u>\$11,000</u>
Total of projects - Special Agreement		\$197,250

.../3

MAY 14 '97 13:37 FROM LANGUAGE-PROGRAMS

-3-

Further to the above, I would ask you to note the status of two other projects which were funded in 1996-97. A request for delivery of Alpha literacy (\$27,000) will be put forward shortly to Canadian Heritage, as a revision to this year's Official Languages in Education submission. Also, as discussed, the Department of Education anticipates that the project of Administrator, Ste-Anne Community Centre will be funded through an agreement specific to the Centre and consequently this is not among the projects to be submitted under the Official Languages in Education Agreement for 1997-98.

The Department of Education is looking forward to discussing the contents of the submission on the Special Agreement with the *Conseil scolaire provisoire*. It is hoped that these discussions will proceed in a timely manner, once the trustees are appointed.

During the interim, I trust that the information presented here gives you a clear picture of what the Department of Education will put forward as projects and activities in a combined submission on "guaranteed" Official Languages in Education Agreement funds and Special Agreement funds.

I thank you in anticipation of your close attention to this matter.

Sincerely,



Patrick Balsom

Manager

Language Programs Section

PB/jeb

cc Renée Keough
Sylvie Rochette

Classed, s.v.p



La Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve et du Labrador

265, rue Duckworth, St. Jean (Terre-Neuve) A1C 1G9
Bureau: (709) 722-7669 Télécopieur: (709) 722-7696

Le 13 mai 1997

Monsieur Glen Loveless
Directeur de la programmation
Ministère de l'Éducation
Gouvernement de Terre-Neuve et
du Labrador

Monsieur Loveless,

Nous venons de recevoir la lettre de Monsieur Patrick Balsom au sujet de notre projet de formation des conseillers et conseillères scolaires. Nous aimerions s'il vous plaît avoir plus de précisions quant au mode de remboursement de ladite somme de 21 872 \$ (100 %). Lors de notre conversation téléphonique de ce matin je demandais de confirmer cette démarche par écrit. Je réitère donc ma demande.

Par la même occasion, nous aimerions vous exprimer notre grande déception en apprenant qu'aucun représentant du ministère de l'Éducation ne sera présent lors de notre assemblée générale annuelle. Nous jugeons le moment critique dans la conjoncture actuelle des événements dans la province et nous trouvons que l'absence d'une représentation du ministère sera une lacune importante dans la concertation recherchée. Nous espérons grandement votre présence pour continuer le travail de partenariat déjà entamé.

Nous vous prions, Monsieur Loveless, d'accepter l'expression de nos plus sincères salutations.

Danielle Savard
directrice générale

cc Élise Hockman ✓
Patrick Balsom
Renée Keough

MAY 13 '97 15:05

FROM LANGUAGE-PROGRAMS



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training

Le 13 mai 1997

Monsieur Michel Cayouette
Président
La Fédération des parents francophones
de Terre-Neuve et du Labrador
265, rue Duckworth
St. John's, TN
A1C 1G9

Monsieur,

J'aimerais par la présente donner suite à une demande de financement présentée au ministère de l'Éducation par la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador lors d'une rencontre le 17 avril dernier. Il s'agit d'un projet de formation relatif à la mise en œuvre de la gestion scolaire francophone.

Le ministère de l'Éducation reconnaît l'importance de la formation pour préparer ceux et celles qui seront nommés au conseil scolaire provisoire. Il reconnaît aussi le désir de la communauté francophone de voir avancer le dossier de la mise en œuvre de la gestion scolaire, processus qui sera accéléré avec l'amendement à la loi scolaire.

L'entente spéciale relative à la mise en œuvre de la gestion scolaire énumère les activités éligibles au financement, parmi lesquelles la formation des conseillers et conseillères. Ce projet serait donc admissible, et peut être considéré dans le contexte de l'entente. Le ministère de l'Éducation va alors soumettre une demande d'approbation au Patrimoine Canadien pour votre projet de formation, lors de la soumission du budget relatif à la mise en œuvre de la gestion scolaire.

Il est à noter que le ministère de l'Éducation recommandera un maximum de 21 872\$ pour défrayer les coûts de votre projet, et que Patrimoine Canadien aura à l'approuver aussi, car tout projet doit être approuvé par les deux paliers gouvernementaux.

.../2

MAY 13 '97 15:06

FROM LANGUAGE-PROGRAMS

PAGE.003

-2-

La mise en œuvre de la gestion scolaire francophone implique des changements importants à tous les niveaux du système: écoles, conseil scolaire, et ministère. Suite à l'Assemblée générale annuelle de votre fédération, et une fois que le conseil scolaire provisoire se prononce par rapport à ses besoins en formation, s'il y a lieu, le ministère de l'Éducation sera heureux de s'asseoir avec les conseillers pour discuter de toute question liée à la mise en œuvre du système scolaire francophone de la province.

De la part de tous mes collègues au ministère de l'Éducation, j'aimerais vous féliciter de votre travail relatif à la gestion scolaire. J'aimerais aussi vous souhaiter une assemblée annuelle fructueuse.

Veillez accepter, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,


Patrick Balsom
Programmes de langues

PB/jeb

cc Élise Hockman
Glenn Loveless
Renée Keough

MAY 13 '97 15:05 FROM LANGUAGE-PROGRAMS

Facsimile Transmission/Télécopie



Department of Education
Language Programs Section
P.O. Box 8700
St John's, NF A1B 4J6
Telephone: (709) 729-2741
Fax: (709) 729-4845

Ministère de l'Éducation
Elaboration des programmes
C.P. 8700
St John's, Terre-Neuve A1B 4J6
Téléphone: (709) 729-2741
Télécopieur: (709) 729-4845

Date: May 13 1997

To/Destinataire: Elise Hochman



Fax #/N° de télécopieur: 819-953-9353 From/De: Dimitri Babam

Original to follow: yes no

Envoi de l'original: oui non

Comments/Commentaires:

This transmission contains 3 sheet(s), including this page.

Cet envoi contient 3 page(s), incluant cette page.

Budget pour formation des conseillères - conseillers scolaires et des parents :
5 et 6 juin 1997

Formation avec Jean-Guy Viennsaw et Marc Gignac :

Honoraires (planification et livraison)

2 personnes @ 400\$ jr x 3 jours = 2 400 \$

Dépenses de voyage des animateurs

1 voyage de Vancouver 1 200 \$
1 voyage de Moncton 750 \$

hébergement et perdiems :

4 jours @ 150 \$ x 2 personnes 1 200 \$

Sous-total : 5 550 \$

Location du Spruce Pine Acre Lodge :

3 chambres @ 69 \$ x 4 nuits 828 \$
Chalet @ 130 \$ x 4 nuits 520 \$

*Richard Charron - Michel Savard
Jean-François Vivier - Daniel Lecompte
Pearl Lee*

Location des salles de réunions :

mercredi soir (4 juin), jeudi (5 juin) vendredi (6 juin) : 200 \$

Pauses santé pour 20 personnes @ 3 \$ x 2 jours 120 \$

Pauses Cafés pour 20 personnes @ 1.50 \$ x 3 jours 90 \$

Repas du midi pour 20 personnes @ 9 \$ x 2 jours 360 \$

Taxes : 317 \$

Sous-total: 2 435 \$

Location à l'Hotel du Holliday Inn :

une chambre (Sylvie Oliver) @ 90 \$ x 4 nuits	360 \$
11 chambres @ 90 \$ x 2 nuits (mercredi et jeudi)	1 980 \$

*Michel Cayouette - Johanne Lacelle - Julie Cayouette - Gina Gagné -
Robert Félix - Maria Renouf - Cornélius Barter - Danielle Savard
Al Chaisson - Jenny Fenwick - Clarence Lecoure*

Perdiems @ 40 \$ x 17 x 2 jours	<u>1 360 \$</u>
Sous-total :	3 700 \$

Frais d'inscription à l'Assemblée générale annuelle :

80 \$ x 5 participants supplémentaires (Pearl - Michel - Jean-François - Daniel - Richard)	400 \$
---	--------

Déplacements aérien :

Pearl - Jean-François - Daniel - Richard - Michel

1 billet Labrador City - Deer Lake - Labrador City	587 \$
2 billets H.V.G.B. - Deer Lake - H.V.G.B	2 022 \$
2 billets St. Jean - Stephenville - St. Jean	<u>872 \$</u>
Sous-total :	3 481 \$

Déplacements terrestre :

3 voitures x 70\$ x 4 jours	840 \$
1 camionnette x 100 x 4 jours	400 \$
Essence (5 x 35 \$)	175 \$
Essence pour gens de la Côte Ouest (7 x 35)	<u>245 \$</u>
Sous-total :	1 660 \$

Imprévus :

500 \$

Frais administratifs 15 % :2 523 \$

Sous-total :

3 023 \$

compensations salariales (pour conseillers)

2 000 \$

Grand total :

21 849 \$

B) Cinq enseignants

1)	1 billet d'avion aller-retour Saint-Jean - Stephenville, Stephenville - Saint-Jean 436 \$	A
2)	1 billet d'avion aller-retour Happy Valley-Goose Bay - Stephenville Stephenville - Happy Valley-Goose Bay 1011 \$	B
3)	1 billet d'avion aller-retour Labrador City - Stephenville Stephenville - Labrador City	587 \$
4)	Essence pour les 2 participants de Grand'Terre - Cap Saint-George à Stephenville (70 km) de Stephenville à Grand'Terre - Cap Saint-George (70 km) 23 ¢/km x 140 km x 2 personnes =	64,40 \$
4)	Inscription à l'AGA et au banquet 80 \$/participant 80 \$ x 5 participants	400 \$
5)	Hébergement 2 nuits à Stephenville 84 \$/nuit x 5 personnes 84 \$ x 2 x 5 =	840 \$
6)	Perdiem (3 jours) 36 \$/jour 36 \$ x 3 jours x 5 personnes	540 \$
TOTAL pour les cinq enseignant(s)		3 878,40 \$

MAY 8 '97 17:33 FROM LANGUAGE-PROGRAMS

Facsimile Transmission/Télécopie

*Sylvie,
Marie Lasserre, sup.
Elise*

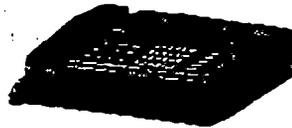
Projet de la FPF/TNL (entente spéciale de gestion)



Department of Education
Language Programs Section
P.O. Box 8700
St. John's, NF A1B 4J6
Telephone: (709) 729-2741
Fax: (709) 729-4845

Ministère de l'Éducation
Elaboration des programmes
C.P. 8700
St. John's, Terre-Neuve A1B 4J6
Téléphone: (709) 729-2741
Télécopieur: (709) 729-4845

Date: May 8/97



To/Destinataire: Elise Hockman

Fax #/N° de télécopieur: 819 953 9353 From/De: Renée Kouq

Original to follow: yes no Envoi de l'original: oui non

Comments/Commentaires:

This transmission contains 4 sheet(s), including this page.

Cet envoi contient 4 page(s), incluant cette page.

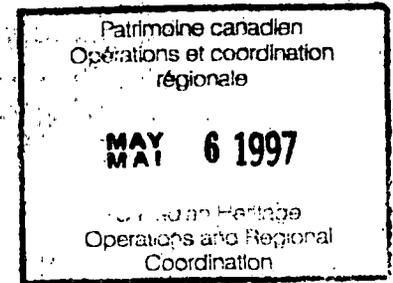


Classer, sup.

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training

May 2, 1997



Ms. Éise Hockman, Manager
Operations and Regional Coordination, Atlantic Region
Official Languages Support Programs Branch
Canadian Heritage
7th floor, Jules Léger Building
15 Eddy St.
Hull, QC
K1A 0M5

Dear Ms. Hockman:

Thank you for your comments with respect to the draft summary of the April 17 meeting with representatives of the FPFTNL and the FFTNL. We have considered all your suggestions, and have incorporated most of them into the record of the meeting. Where such is not the case, we have provided an explanation for our preferences:

Question 1: Re: paragraph 2.1, page 3 - Does the reference to "the establishment and operation of Francophone Schools" mean capital expenditures for the actual construction of such schools?

Il a été convenu que ce genre de dépenses serait admissible mais que, selon les conditions du Programme des langues officielles dans l'enseignement (LOE), il faudrait une entente auxiliaire pour toute construction majeure. C'est la formule qui s'applique à tout projet d'immobilisation de ce type.

Suggested modifications incorporated into response.

Question 2: Re: paragraph 2.1 (c)(i), page 4, re: Student Transportation - Why is student transportation included as relating to additional expenses, when student transportation is a normal cost associated with education which must be expended in any event?

Il y a des dépenses supplémentaires associées au transport des élèves aux écoles françaises. Exemples: 1) à l'intérieur de St. John's, il n'y a pas normalement de transport des élèves payé par le gouvernement provincial; 2) la situation actuelle à Labrador City avec les élèves du secondaire fréquentant l'école de Fermont - ces coûts sont admissibles sous l'entente; 3) il est possible qu'il y ait des coûts supplémentaires reliés au transport des élèves à Happy Valley-Goose Bay.

- 1) **“supplémentaire” replaces “additionnel”.**
- 2) **We prefer not to include the suggested additional sentence, as the notion of additional costs suffices to explain the inclusion of transportation costs in the agreement.**
- 3) **Your suggested changes with respect to the situation in St. John's do not accurately reflect the situation. Though the policy of the provincial government is that there be no funds provided for transportation of students within the city of St. John's, at present there are exceptions to this policy, as some subsidies are provided for transportation. However, the situation is expected to change in September 1997. Thus, it is more accurate to say that such costs are not normally paid by the provincial government.**

Question 3: Re: paragraph 2.1 (e), page 5, re: Capital Costs - Why are capital costs, for example those related to the acquisition of land and buildings, associated with this Agreement when subsequent paragraphs deal with an auxiliary agreement for the purchase of buildings and renovations?

La réponse à cette question a été fournie lors de la discussion de la première question. Il faudrait conclure une entente auxiliaire pour les coûts associés à l'achat des bâtiments et aux rénovations, mais les fonds pour un tel projet pourraient provenir des montants identifiés dans cette entente, si le conseil scolaire juge que c'est une priorité. Cette question a été discutée plus en détail lors de la discussion du Centre scolaire et communautaire de St. John's. (Voir page 4)

Suggested modifications incorporated into response, with the exception of “en page 4” which becomes “(Voir page 4)”.

Question 4: Re: paragraph 2.1 (e), page 5, definition of “Francophone school” - It is submitted that further description ought to have been provided to the effect that “Francophone school” means “a homogenous Francophone education institution” ... (to be consistent with the provisions of Section 23 and the Courts interpretation of these provisions).

Les représentants fédéraux et provinciaux ont indiqué que l'esprit et la lettre de l'entente signifiaient l'engagement de mettre en place un système d'enseignement en français conforme à l'article 23.

Les décisions quant aux bâtiments où sont situées les écoles seront prises par le conseil scolaire.

Suggested modifications incorporated into first part of response.

We prefer to keep the second point because the discussion of “écoles homogènes” in the Newfoundland context is a discussion of the physical location of the French first language programs, whether that be in separate physical structures or, as at present in parts of the province, in majority schools.

Question 5: Re: paragraph 3.3, page 6, re: commitment of complementary contribution of \$1,612,000 - Does this mean that this contribution is subject to fluctuations in the renewal of the Official Languages in Education program in 1998?

La clause en question, “. . . *subject to the maintenance of the current and forecasted budgetary levels . . .*”, est incluse dans toutes les ententes signées par le gouvernement fédéral.

Une discussion a eu lieu sur le financement des projets pour l'année scolaire 1997-1998. Il est entendu que les représentants provinciaux discuteront du budget disponible avec le Conseil scolaire dès que celui-ci sera en place. Les représentants gouvernementaux ont souligné que l'entente spéciale vise la mise en oeuvre d'un nouveau système de gestion scolaire, et que ceci comprendra quelques activités financées par l'entente LOE au cours des dernières années.

We have incorporated the first part of your suggestion, by removing the second sentence. We have, however, modified your suggestion, by finishing the last sentence with “et que ceci comprendra quelques activités financées par l'entente LOE au cours des dernières années”, rather than “plutôt que la poursuite des activités financées régulièrement au cours des dernières années”. We have made this change as we feel it better reflects the situation.

Question 6: Re: paragraph 3.5, page 7, re: relative financial contributions - Why does this paragraph make reference to the Official Languages in Education Program?

Il y a référence à l'entente LOE parce qu'une partie des fonds pour la gestion proviendra de cette entente. Il s'agit des fonds complémentaires que les deux gouvernements ont convenu de réserver pour la gestion scolaire, pour une période de 6 ans.

Suggested modifications incorporated into response.

Question 7: Re: paragraph 4.1, page 7, re: budget - We would like to be informed of the annual budgetary breakdowns for years 3-4-5-6 of this agreement. For years 1

and 2, are we to add 25% to the amounts indicated?

Non, il ne faut pas ajouter 25% aux montants indiqués pour les deux premières années. Sur les six ans, le total sera 75% fédéral, 25% provincial, mais la répartition entre les deux paliers de gouvernement peut varier d'une année à l'autre.

Les chiffres pour les années 3-4-5-6 seront fournis au conseil scolaire provisoire.

No changes requested.

Question 8: Re: paragraph 4.3, page 8, re: Auxiliary Agreement - It is submitted that this paragraph should refer to auxiliary agreements (plural) because financial arrangements with respect to the acquisition of land and the construction and/or renovation of schools could require a separate agreement for each undertaking. Further, since the Construction Board provided for in the Schools Act does not apply to minority language schools, what procedures exist, or will be established, with respect to minority language schools?

Dans le paragraphe indiqué, le mot "entente" signifie qu'on devra signer une entente auxiliaire pour chacune des initiatives.

Pour la procédure, cette question sera traitée dans l'amendement à la loi scolaire.

Suggested modifications incorporated into response, except capitalization of "loi". The Schools Act is referred to consistently in English when it is named. The name is not translated, and therefore we are not here referring to the named law.

Question 9: Re: paragraph 5.1, page 8, re: Province's commitment of funding - Does this paragraph mean that the province will contribute annually; if so, how much and what is the formula to be used?

The expression "in a manner similar to the funding allocations established for public schools" would not be appropriate in that the needs of the Francophone minority have already been recognized as requiring special funding superior to that provided for schools, and by inference, school boards, of the majority.

Oui, la Province versera une contribution annuelle. Le montant et la formule utilisés seront discutés avec le conseil scolaire provisoire.

Les représentants provinciaux ont indiqué que les allocations provinciales existantes comprennent des enseignants additionnels pour les programmes de français langue première.

Pour les autres coûts supplémentaires, c'est le but de cette entente d'en traiter.

Most of the suggested modifications incorporated into response, but we prefer the last sentence to end after "traiter".

Question 10: Re: paragraphs 7.1 and 7.2, page 9, re: time of payments - there appears to be some confusion as to when the two scheduled payments will be made, i.e. either 30 days or 60 days from the events described in the two paragraphs.

C'est une question technique à régler au niveaux des deux bureaux gouvernementaux. Cependant, il est à noter que le conseil scolaire n'aura pas à attendre que le ministère de l'Éducation reçoive des fonds du Patrimoine canadien avant d'en recevoir de la Province.

Suggested modifications incorporated into response.

Question 11: Re: paragraph 8.1, page 10, re: - It would appear from the provisions in this paragraph that the Commission scolaire Francophone provinciale should make projected budgets for the 6 coming years.

Comme dans le cas des conseils scolaires anglophones, le budget du conseil scolaire francophone sera fait sur une base annuelle.

Le ministère de l'Éducation présentera un budget au Patrimoine canadien sur une base annuelle, en conformité avec l'entente. Ceci permettra des réaffectations à l'intérieur de l'enveloppe approuvée sur la période de 2 ans. Ce budget représentera la totalité des coûts additionnels associés à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Suggested modifications incorporated into response, but "6 years" changed to "2 years", because it is our understanding that funds may be reallocated between the first two years, that is, carried from year 1 to year 2 under the Special Agreement itself, but that reallocations may only be made between categories of expenditures in the context of the OLE agreement.

Question 12: Re: paragraph 13.1, page 13, re: Consultations - It is important to note that the province did not conduct public consultations specifically related to French first language school governance, but rather these consultations were carried out by the Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL). Further, in light of the studies and consultations which were carried out by the FPFTNL, it would appear that further consultation would be an unnecessary expense. However, if the reference to consultations means a

continuing working relationship with representatives of the FPFTNL, then this would be acceptable.

On a reconnu qu'il y a eu des consultations par le ministère avec les représentants des parents, ainsi que par Paul Charbonneau avec la communauté. A l'avenir, les consultations en matière de l'enseignement en français se poursuivront, surtout avec le conseil scolaire, une fois qu'il sera mis sur pied.

Most of the suggested modifications incorporated into response, but "avec la FPFTNL" deleted, and "une fois mis sur pied" changed to "une fois qu'il sera mis sur pied".

Question 13: Re: paragraph 16.1, page 15 - It would appear that a typographical error has been made in that Article 2.1 (d) should read Article 2.1 (e).

Oui.

Suggested modifications incorporated into response.

Autres sujets

Un projet de financement d'un centre scolaire et communautaire à St. John's a ensuite été présenté par les représentantes de la FPFTNL. Les représentantes des parents ont indiqué qu'il reste à identifier un site; le "Avalon East School Board" leur avait indiqué qu'avec les fermetures anticipées d'écoles à St. John's, des bâtiments devront être disponibles pour septembre 1998. Il a aussi été convenu que les représentants de la communauté francophone auraient à en discuter davantage avec le nouveau conseil scolaire, et que ce dernier aurait à en discuter avec le ministère de l'Éducation. Il faudrait aussi identifier d'autres sources de financement pour une telle structure et pour son fonctionnement à long terme.

We wish to change "la FPFTNL" to "la communauté francophone". We also wish to delete the reference to further discussions between the community and the Department of Education with respect to a St. John's school-community centre. As reflected in the deletion of "avec la FPFTNL" in the discussion of question 12, we would prefer to move towards the establishing of a relationship between the conseil scolaire and the Department of Education. The future dealings of the community would thus be with the school board, who would then deal with the Department. We also wish to delete the sentence referring to the presentation of the proposal to Canadian Heritage. We do not see it as the responsibility of the Department of Education to approach Canadian Heritage once the school board expresses an interest in such a project. We see rather that a decision would be taken by the Department of Education with respect to its support of the project once the school board has expressed its support for such an initiative. Should such a commitment

be considered, the Department would then approach Canadian Heritage. The explanation given here presents the Department rather as a conduit for a community proposal.

Une discussion a eu lieu quant à l'amendement à la loi scolaire, et quant au calendrier des élections aux conseils d'écoles et au conseil scolaire. Les représentants de la FPFTNL ont exprimé le souhait que ces étapes soient franchies aussitôt que possible afin de permettre une mise en oeuvre rapide.

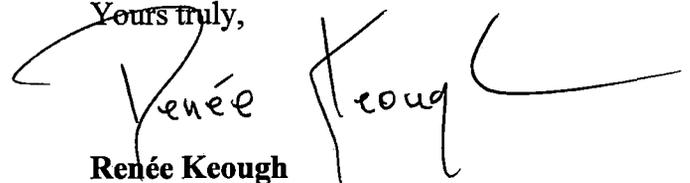
Les représentantes des parents ont présenté des nominations pour le conseil scolaire provisoire.

Il y a eu une discussion sur une session de formation des conseillers, qui aurait peut-être lieu au cours de l'AGA de la FPFTNL, en juin. Un budget a été présenté par la FPFTNL pour cette session. La Province et le Patrimoine canadien ont été invités à participer à la session.

We apologize for the oversight in not including Canadian Heritage in the community's invitation.

We hope the above changes are satisfactory. If you have further questions or comments regarding any of our modifications, please contact myself or Patrick.

Yours truly,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Renée Keough', written over a horizontal line.

Renée Keough
Bilateral Agreement Specialist

cc Jennifer Soper
Patrick Balsom
Glenn Loveless

Facsimile Transmission/Télécopie

Classer, svp



Department of Education
Language Programs Section
P.O. Box 8700
St. John's, NF A1B 4J6
Telephone: (709) 729-2741
Fax: (709) 729-4845

Ministère de l'Éducation
Elaboration des programmes
C.P. 8700
St. John's, Terre-Neuve A1B 4J6
Téléphone: (709) 729-2741
Télécopieur: (709) 729-4845

Date: April 24 '97

To/Destinataire: Elise Hockman



Fax #/N° de télécopieur: 819-953-9353 From/De: Renée Keou

Original to follow: yes no Envoi de l'original: oui non

Comments/Commentaires:

*Elise,
Here's the summary of last week's meeting. Please let me know if it's okay with you*
Renée

This transmission contains 6 sheet(s), including this page.

Cet envoi contient 6 page(s), incluant cette page.

**Procès-verbal
le 17 avril 1997**

Présents:

Communauté francophone

Johanne Lacelle (FPFTNL)
Danielle Savard (FPFTNL)
Hélène Davis (FPFTNL)

Ministère de l'Éducation

Glenn Loveless
Patrick Balsom
Renée Keough

Patrimoine canadien

Jennifer Soper
Paul-Émile Leblanc
Élise Hockman

Discussion des questions sur l'Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone, telles que soulevées dans la lettre de John F. Dawson datée du 24 mars 1997.

Question 1: Re: paragraph 2.1, page 3 - Does the reference to "the establishment and operation of Francophone Schools" mean capital expenditures for the actual construction of such schools?

Il a été convenu que ce genre de dépenses serait admissible, mais qu'il faudrait une entente auxiliaire pour toute construction majeure.

Question 2: Re: paragraph 2.1 (c)(i), page 4, re: Student Transportation - Why is student transportation included as relating to additional expenses, when student transportation is a normal cost associated with education which must be expended in any event?

Il y a des dépenses additionnelles associées au transport des élèves aux écoles françaises. Exemples: 1) à l'intérieur de St. John's, il n'y a pas normalement de transport des élèves payé par le gouvernement provincial; 2) la situation actuelle à Labrador City avec les élèves du secondaire fréquentant l'école de Fermont - ces coûts sont admissibles sous l'entente; 3) il est possible qu'il y ait des coûts additionnels reliés au transport des élèves à Happy Valley-Goose Bay.

Question 3: Re: paragraph 2.1 (e), page 5, re: Capital Costs - Why are capital costs, for example those related to the acquisition of land and buildings, associated with this Agreement when subsequent paragraphs deal with an auxiliary agreement for the purchase of buildings and renovations?

La réponse à cette question a été fournie dans la discussion de la question numéro 1 - il faudrait une entente auxiliaire pour les coûts associés à l'achat des bâtiments et aux rénovations, mais l'argent

pour un tel projet pourrait venir des montants identifiés dans cette entente, si le conseil scolaire le juge une priorité.

Question 4: Re: paragraph 2.1 (e), page 5, definition of "Francophone school" - It is submitted that further description ought to have been provided to the effect that "Francophone school" means "a homogenous Francophone education institution" ... (to be consistent with the provisions of Section 23 and the Courts interpretation of these provisions).

Les représentants fédéraux et provinciaux ont indiqué que l'esprit et la lettre de l'entente sont d'avoir un système conforme à l'article 23.

Les décisions quant aux bâtiments où sont situées les écoles seront prises par le conseil scolaire.

Question 5: Re: paragraph 3.3, page 6, re: commitment of complementary contribution of \$1,612,000 - Does this mean that this contribution is subject to fluctuations in the renewal of the Official Languages in Education program in 1998?

La clause en question, "... subject to the maintenance of the current and forecasted budgetary levels ...", est incluse dans toutes les ententes signées par le gouvernement fédéral.

Une discussion a eu lieu sur le financement des projets pour l'année scolaire 1997-1998. Quelques-uns des projets financés par l'entente LOE seront maintenant financés par cette nouvelle entente, à partir de septembre 1997.

Question 6: Re: paragraph 3.5, page 7, re: relative financial contributions - Why does this paragraph make reference to the Official Languages in Education Program?

Il y a référence à l'entente LOE parce qu'une partie des fonds pour la gestion vient de cette entente, et donc une partie de la contribution provinciale vient aussi de cette entente.

Question 7: Re: paragraph 4.1, page 7, re: budget - We would like to be informed of the annual budgetary breakdowns for years 3-4-5-6 of this agreement. For years 1 and 2, are we to add 25% to the amounts indicated?

Non, il ne faut pas ajouter 25% aux montants indiqués pour les deux premières années. Sur les six ans, le total sera 75% fédéral, 25% provincial, mais la répartition entre les deux paliers de gouvernement peut varier d'une année à l'autre.

Les chiffres pour les années 3-4-5-6 seront fournis au conseil scolaire provisoire.

Question 8: *Re: paragraph 4.3, page 8, re: Auxiliary Agreement - It is submitted that this paragraph should refer to auxiliary agreements (plural) because financial arrangements with respect to the acquisition of land and the construction and/or renovation of schools could require a separate agreement for each undertaking. Further, since the Construction Board provided for in the Schools Act does not apply to minority language schools, what procedures exist, or will be established, with respect to minority language schools?*

Dans le paragraphe indiqué, "entente" aurait dû être au pluriel.

Pour la procédure, cette question sera traitée dans l'amendement à la loi scolaire et le Ministre établira le processus après que la loi est en vigueur.

Question 9: *Re: paragraph 5.1, page 8, re: Province's commitment of funding - Does this paragraph mean that the province will contribute annually; if so, how much and what is the formula to be used?*

The expression "in a manner similar to the funding allocations established for public schools" would not be appropriate in that the needs of the Francophone minority have already been recognized as requiring special funding superior to that provided for schools, and by inference, school boards, of the majority.

Oui, la Province fera une contribution annuelle. Le montant et le formule utilisés seront discutés avec le conseil scolaire provisoire.

Les représentants provinciaux ont indiqué que les allocations provinciales existantes comprennent des enseignants supplémentaires pour les programmes de français langue première. Pour les autres coûts additionnels, ils existent, et c'est le but de cette entente de traiter ces coûts additionnels.

Question 10: *Re: paragraphs 7.1 and 7.2, page 9, re: time of payments - there appears to be some confusion as to when the two scheduled payments will be made, i.e. either 30 days or 60 days from the events described in the two paragraphs.*

Oui, il y a confusion. C'est une question à régler au niveau des bureaux gouvernementaux. Le conseil scolaire n'aura pas de toute façon à attendre que le ministère de l'Éducation reçoit des fonds du Patrimoine canadien avant d'en recevoir du ministère.

Question 11: *Re: paragraph 8.1, page 10, re: - It would appear from the provisions in this*

4

paragraph that the Commission scolaire Francophone provinciale should make projected budgets for the 6 coming years.

Le budget du conseil scolaire sera développé sur une base annuelle.

Le ministère de l'Éducation présentera un budget au Patrimoine canadien sur une base annuelle, en conformité avec l'entente. Ce budget représentera la totalité des coûts additionnels associés à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Question 12: Re: paragraph 13.1, page 13, re: Consultations - It is important to note that the province did not conduct public consultations specifically related to French first language school governance, but rather these consultations were carried out by the Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL). Further, in light of the studies and consultations which were carried out by the FPFTNL, it would appear that further consultation would be an unnecessary expense. However, if the reference to consultations means a continuing working relationship with representatives of the FPFTNL, then this would be acceptable.

Il a été convenu qu'il y a eu des consultations par le ministère avec les représentants des parents, et par Paul Charbonneau avec la communauté. Autrement, les consultations normales continueront, surtout avec le conseil scolaire.

Question 13: Re: paragraph 16.1, page 15 - It would appear that a typographical error has been made in that Article 2.1 (d) should read Article 2.1 (e).

Oui, une erreur a été faite.

Un projet de financement d'un centre scolaire et communautaire pour St. John's a ensuite été présenté par les représentantes de la FPFTNL. Les représentantes des parents ont indiqué qu'il reste d'identifier un site; Avalon East School Board leur avait indiqué qu'avec les fermetures anticipées d'écoles à St. John's, des bâtiments devront être disponibles pour septembre 1998. Il a aussi été convenu qu'il va falloir que le conseil scolaire étudie la question d'un centre scolaire et communautaire, et qu'il faudra peut-être identifier d'autres sources de financement pour une telle structure.

Une discussion a eu lieu quant à l'amendement, et quant au calendrier des élections aux conseils d'écoles et au conseil scolaire.

Les représentantes des parents ont présenté des nominations pour le conseil scolaire provisoire.

APR 24 '97 16:22 FROM LANGUAGE-PROGRAMS

5

Il y a eu une discussion sur une session de formation pour conseillers, possiblement au cours de l'AGA de la FPFTNL, en juin. Un budget a été présenté par la FPFTNL pour cette session. La Province a été invitée à participer à la session.



La Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve et du Labrador

265, rue Duckworth, St. Jean (Terre-Neuve) A1C 1G9
Bureau: (709) 722-7669 Télécopieur: (709) 722-7696

Le 15 avril 1997

M. Paul Émile Leblanc
Directeur des programmes et liaison
Direction générale du PLO, PATRIMOINE CANADA
15, rue Eddy
Hull (Québec)
K1A 0M5

Monsieur Leblanc,

Depuis déjà plusieurs années les francophones de Saint-John's cherchent à se doter d'un centre scolaire-communautaire. Par la présente, nous vous soumettons aujourd'hui notre proposition pour l'obtention d'un tel centre. Ainsi, nous vous demandons de nous éclairer quant à la marche à suivre pour mener le projet à bon port. Vous trouverez ci-joint une proposition pour le centre scolaire-communautaire telle qu'élaborée par le comité formé par les partenaires désignés en deuxième page.

Nous sommes tous conscients que la restructuration du système scolaire pendant les prochains mois représente un moment opportun pour la communauté francophone de Saint-John's afin de concrétiser ce projet tant convoité. Il s'agit là, bien entendu, d'un projet tant à vocation scolaire que communautaire. Nous espérons profiter de la l'évacuation imminente de certaines écoles anglophones dans le cadre de la réforme scolaire pour identifier un site, qui avec des rénovations, deviendrait notre centre scolaire et communautaire.

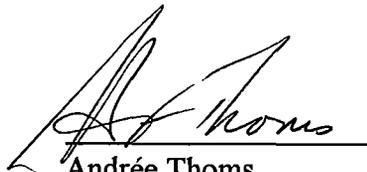
La communauté francophone espère ainsi vivement trouver un local idéal et visible, afin de mieux promouvoir la francophonie dans la capitale. Cet établissement nous permettra de mener à bien nos activités scolaires et parascolaires dans un environnement linguistiquement homogène et ainsi répondre de façon plus efficace aux nombreux besoins de la minorité francophone de la capitale. Tous les partenaires portent ce grand rêve en eux depuis qu'ils savent que la meilleure façon de combattre le phénomène de l'assimilation galopante est de jouir d'un lieu commun pour échanger, apprendre, se scolariser, jouer, en un mot vivre dans sa propre langue. Le concept du centre scolaire-communautaire représente la pierre angulaire de notre développement tel que déjà reconnu dans les nombreuses communautés du Canada où les francophones vivent en situation minoritaire.

Un travail de coopération a été établi avec la Commission scolaire Avalon East pour identifier le futur site. Nous vous demandons maintenant, de bien vouloir entamer les pourparlers nécessaires avec vos homologues provinciaux et fédéraux afin d'élaborer les modalités qui nous permettront de profiter d'une entente auxiliaire telle que rendue possible avec la récente signature de *l'Entente spéciale Canada-Terre-Neuve et Labrador relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles francophones*. Nous vous demandons également de nous communiquer le plus tôt possible tous les détails pertinents qui mèneront au succès de cette démarche.

Veuillez recevoir, Monsieur Leblanc, nos salutations les plus distinguées.



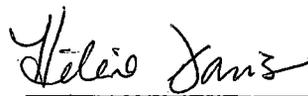
Johanne Lacelle
présidente
Comité de parents



Andrée Thoms
présidente
Association des francophones



pour Michel Cayouette
président
Fédération des parents
francophones de Terre-Neuve
et du Labrador



pour Jean-Guy Dionne
président
Fédération des francophones
de Terre-Neuve et du Labrador



Paul Doucet
Conseil étudiant
École Saint-Patrick

c.c. Hilaire Lemoine, directeur programme d'appui aux langues officielles.

**PROPOSITION POUR L'ÉTABLISSEMENT
D'UN CENTRE SCOLAIRE
ET COMMUNAUTAIRE
À ST. JOHN'S, TERRE-NEUVE**

TABLE DES MATIÈRES

Un centre scolaire et communautaire : pierre angulaire du développement communautaire	3
Mission	5
Objectifs	5
Portrait de la communauté francophone de St. John's et des environs	6
1. Les francophones de St. John's : bilan général	6
2. Comité de parents pour l'éducation en français à St-Jean	7
3. L'Association francophone de St-Jean (AFSJ)	8
Que signifie un centre scolaire et communautaire à St. John's	9
Caractéristiques du centre scolaire et communautaire	11
1. L'élément scolaire	11
2. Les espaces partagés	11
3. L'élément communautaire	12
4. Les autres locataires du Centre	12
Dépenses en capital reliées au centre scolaire et communautaire	13
Revenus associés au centre scolaire et communautaire	13
Le plan d'action	13
Conclusion	14
ANNEXES	15
Le Programme cadre français langue première à l'École Saint-Patrick	16

Un centre scolaire et communautaire : pierre angulaire du développement communautaire¹

Qu'est-ce qu'un centre scolaire et communautaire ? Une école et un centre communautaire sous un même toit grâce à des fonds provenant du gouvernement fédéral et provincial. Le Patrimoine canadien appuie les activités communautaires et les programmes d'éducation du centre dans le cadre des programmes Promotion des langues officielles et Langues officielles dans l'enseignement. Un centre scolaire et communautaire offre l'occasion aux francophones d'étudier en français, de jouer en français et de s'insérer dans un milieu francophone actif.

Divers services peuvent être offerts. Les programmes préscolaires, les maternelles et les garderies offrent des services de "refrancisation" pour les jeunes qui n'ont pas ou peu l'occasion de parler français à la maison. Les écoles permettent aux élèves de niveau primaire et secondaire d'avoir un enseignement homogène en français. Le nombre d'inscriptions est en hausse dans la plupart des centres scolaires et communautaires. C'est un bon indice de la popularité de ces centres. Par exemple, les inscriptions dans le premier centre scolaire et communautaire, celui de Fredericton, sont passées de 380 en 1978 à 587 en 1986 et le centre a dû être agrandi.

En plus des classes régulières, ces centres offrent des services communautaires aux enfants et aux adultes afin de rendre accessible des activités en français qui ne sont pas disponibles ailleurs : bibliothèques, activités sportives, théâtre, cours d'intérêt général, danses, musique. Des salles de réunion sont aussi mises à la disposition des associations locales.

Les avantages des centres scolaires et communautaires sont nombreux. Ils permettent à la minorité de préserver son identité en tant que collectivité et d'accroître son sentiment d'appartenance. Le fait que les jeunes soient capables de grandir en français grâce à l'enseignement dans leur langue, tout en renforçant leur sentiment d'identité communautaire est en soi extraordinaire. La participation des parents francophones à la direction des centres scolaires et communautaires est aussi un avantage dans les endroits où la gestion des écoles francophones n'est pas encore en vigueur.

De nos jours, on peut considérer le développement des centres scolaires et communautaires comme l'une des manifestations les plus originales de l'expansion du réseau d'établissements destinés aux minorités de langue officielle.

¹ Adapté du Rapport annuel - Langues officielles / 1991-1992

Mission

Le Centre scolaire et communautaire de Saint-Jean (CSCSJ) est le lieu privilégié pour l'éducation en français, l'épanouissement et le rayonnement de la communauté francophone.

Objectifs

- Installer l'école française dans un environnement mieux adapté à ses besoins ;
- établir un environnement francophone favorable à la transmission de la culture francophone aux enfants et à tous les membres de la communauté ; un complément de l'école française ;
- donner à la communauté un lieu de rencontre où se tiennent des activités telles que des cours de musique, d'art et d'artisanat, des services religieux, des activités sportives, sociales, touristiques, artistiques etc. aussi bien que des rencontres informelles, le tout se faisant en français ;
- offrir des services d'accueil aux nouveaux arrivés, aux touristes et à toute personne qui en exprime le besoin ;
- offrir certains services aux francophones, selon les besoins (par exemple, traduction dans divers domaines: médical, légal, financier) ;
- travailler de concert avec tous les paliers de gouvernement pour identifier les besoins des francophones et offrir les services requis pour répondre à ces besoins ;
- offrir à la communauté certains services : bibliothèque, vidéothèque, laboratoire de micros-ordinateurs ;
- offrir tous les autres services jugés nécessaires par la communauté francophone: par exemple un service préscolaire qui permettrait de s'assurer que tous les élèves de maternelle améliorent leur niveau de compétences langagières (ce qui n'est pas le cas actuellement à cause de l'absence de garderie francophone) ;
- service d'éducation aux adultes: cours de langue, alphabétisation par exemple ;
- service après-école ;
- centre pour les adolescents (journal étudiant, club de photographie, cours de musique, etc.)

Portrait de la communauté francophone de St. John's et des environs

Le projet de Centre scolaire et communautaire est soumis par l'ensemble de la communauté francophone de la région métropolitaine. Le moment est opportun puisque la réorganisation des commissions scolaires de la province et la fermeture anticipée de certaines écoles de la ville permettent d'envisager l'installation de ce centre scolaire et communautaire dans un édifice adéquat à peu de frais. Cela résoudrait certains problèmes de l'école française (étroitesse et vétusté des locaux de l'école Saint-Patrick, milieu bilingue d'immersion) et de l'AFSJ (coût élevé de l'édifice actuel, manque de visibilité, d'espace pour le stationnement etc.)

1. Les francophones de St. John's : bilan général

Contrairement aux francophones de la péninsule de Port-au-Port qui sont des descendants des Acadiens et des Français qui ont peuplé la péninsule depuis des générations, la plupart des francophones de St. John's ne sont pas natifs de la capitale. La population francophone comprend surtout des fonctionnaires fédéraux, des militaires, des universitaires et autres professionnels transférés ici depuis la Confédération. Ils sont originaires d'endroits aussi divers que la péninsule de Port-au-Port, le Québec, l'Acadie, Saint-Pierre et Miquelon, la France métropolitaine et l'Afrique. Certains francophones vivent à St. John's depuis des décennies, d'autres sont appelés à déménager après quelques années.

Jusqu'à présent, certains indices permettent de penser que la présence de l'école française a un effet positif sur les transferts vers la capitale en provenance d'autres provinces ou d'autres pays. Par le passé, les militaires et les fonctionnaires fédéraux avaient souligné que le manque de programme français langue première était un obstacle à leur transfert d'emploi vers la capitale terre-neuvienne. On considère que cet obstacle a partiellement disparu.

Selon Statistique Canada, en 1991 il y avait dans la région métropolitaine de St. John's environ 200 enfants entre les âges de 4 et 17 ans². N'étant pas en mesure de servir de façon adéquate la population préscolaire, on estime quand même, d'après le niveau d'inscription à la maternelle, qu'il devrait y avoir une centaine d'inscriptions à un programme préscolaire de 0-4 ans. Tout porte à croire que, depuis le dernier recensement, ce nombre n'a pas changé de manière significative pour les raisons suivantes :

- * il y a eu peu de fluctuation dans le nombre des résidents francophones de longue date de cette communauté ;
- * on suppose que les gens "de passage" (militaires, par exemple) ont été remplacés par un nombre égal de nouveaux arrivants.

² Voir en annexe les tableaux des ayants droit et langue d'usage - Recensement 1991

2. Comité de parents pour l'éducation en français à St-Jean

Le Comité des parents pour l'éducation en français à St-Jean (CPEFSJ) représente les parents francophones de la région de St. John's qui tiennent à donner à leurs enfants une éducation en français selon les droits accordés par la Charte des droits et libertés. Les parents francophones ou *ayants droit* doivent répondre aux critères suivants :

- leur langue maternelle est le français ;
- leur scolarisation au niveau primaire et élémentaire s'est faite en français ; et
- leurs enfants ont reçu une éducation en français dans une autre province.

En 1990, le Comité des parents pour l'éducation en français à St-Jean a réussi à convaincre le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador d'établir le Programme cadre de français langue première (FL1) à St. John's. Des programmes semblables existaient déjà dans la province (dans l'Ouest du Labrador et sur la péninsule de Port-au-Port), mais il s'agissait du premier effort du genre dans la capitale.

Le Programme cadre français langue première est enseigné dans le sous-sol de l'École Saint-Patrick, une école qui relève du Avalon East School Board. Depuis septembre 1990, le nombre de classes est passé de deux à cinq et le nombre d'élèves de vingt-cinq à cinquante-sept.

Note :

Il existe trois programmes distincts d'éducation en français dans la province : le Programme français langue seconde, l'Immersion française et le Programme cadre français langue première.

Le Programme cadre anglais est le programme que suit la majorité des enfants de la province. Tous les cours sont donnés en anglais, sauf les cours de grammaire française et de conversation. Un très petit pourcentage de ce programme est consacré à la langue française et il n'a pour but que d'enseigner les rudiments de la langue.

L'Immersion française est un programme conçu pour les élèves anglophones et son objectif est de donner aux élèves une certaine aptitude en français. Dans l'Immersion française, le pourcentage de français dans le programme diminue à mesure que l'élève progresse dans le système. Par exemple, après la cinquième année la majorité (environ 50 %) des cours sont enseignés en anglais.

Dans le Programme cadre français langue première, qui est l'équivalent francophone du Programme cadre anglais, les enfants suivent tous leurs cours en français, à l'exception des cours de grammaire anglaise.

3. L'Association francophone de St-Jean (AFSJ)

L'Association francophone de St-Jean est un organisme à but non lucratif dont l'objectif principal est l'épanouissement de la communauté francophone. Elle a été créée pour offrir aux francophones et aux francophiles un cadre de rencontres et d'échanges. Elle est située au 96 rue LeMarchant et on retrouve au rez-de-chaussée ses bureaux et une petite salle de réunion/bibliothèque. Les deux autres étages de la maison sont des appartements occupés par des locataires. Elle compte actuellement une soixantaine de familles membres et on estime que ce n'est qu'une petite partie des francophones de la région. Parmi les obstacles à son rayonnement, on peut citer les locaux peu adéquats et coûteux, le manque de visibilité à cause de sa situation, les limites des moyens financiers etc.

Dans le cadre de ses activités, l'Association francophone de St-Jean oeuvre dans trois domaines : communautaire, culturel et services.

- Au volet communautaire, elle organise des rencontres sociales pour célébrer les fêtes et les événements de l'année. Des rencontres régulières ont aussi lieu pour des activités diverses: chorale, artisanat, ateliers pour les enfants, randonnées pédestres, offices religieux.
- Au volet culturel, l'Association a développé différents projets ayant des retombées directes ou indirectes sur la communauté francophone. Du côté du tourisme, elle a conçu et réalisé des randonnées guidées du vieux St. John's et de Signal Hill. Elle oeuvre aussi pour la mise en valeur du patrimoine francophone sur la Péninsule de l'Avalon en participant notamment aux célébrations du 300^e anniversaire de l'Expédition d'Iberville et à la pièce de théâtre bilingue *Visages de Fort Royale* présentée chaque été à Placentia.

L'Association offre également les services suivants :

- accès gratuit à une bibliothèque pour ses membres ;
- vidéothèque ;
- l'École du samedi : cours offerts aux jeunes de la maternelle à la 12^e année, pour apprendre ou améliorer le français langue seconde, dans un cadre ludique ;
- l'École du soir : cours de conversation en français pour adultes ;
- traduction et interprétation ;
- éducation permanente.

Que signifie un centre scolaire et communautaire à St. John's

La population francophone de St. John's est desservie par l'Association francophone de St. Jean qui offre à ses membres et au public une gamme d'activités à caractère culturel français. L'école française comporte un programme en français langue première, de la maternelle à la huitième année. On retrouve aussi à St. John's les sièges sociaux de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) et de la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL). Ces deux organismes provinciaux regroupent l'ensemble des organismes francophones à vocation communautaire et éducative de la province.

La raison d'être d'un centre scolaire et communautaire est de regrouper sous un seul toit tous les éléments de la francophonie de la région. Parmi les avantages de cette structure, il faut citer une plus grande visibilité pour chacun des partenaires et une meilleure coordination des activités parrainées par les organismes, en particulier les activités culturelles qui sont primordiales pour cette communauté vivant dans un milieu majoritairement anglophone.

Pour les jeunes de 14 ans et plus qui, pour le moment, n'ont pas accès aux classes françaises, le concept du centre scolaire et communautaire prend encore plus d'importance puisque les activités parascolaires et communautaires du centre deviendraient leur seule chance de participer à des activités en français en dehors du milieu familial. Cet aspect du développement communautaire est donc essentiel pour bien enraciner dans l'esprit de chacun d'entre eux le sens d'appartenance à la communauté francophone.

On prévoit qu'avec une bonne programmation, un programme scolaire de haute qualité, une visibilité soutenue et des locaux adéquats, les effectifs de chacun des partenaires sont destinés à augmenter. C'est indispensable pour l'école car la qualité de l'expérience éducative s'améliore lorsque les taux d'inscriptions se stabilisent autour d'un niveau assurant la viabilité continue du programme.

Par sa vitalité, l'AFSJ apporte l'élément communautaire dynamique indispensable à la réussite du projet. De plus, grâce à ses contacts avec d'autres organismes de la ville, de la province, du pays et même du monde, l'Association veille à développer un sentiment réel d'appartenance et contribue à la survie de cette communauté qu'elle dessert. Dans un cadre plus adapté à ses besoins et avec ses partenaires, l'AFSJ sera mieux en mesure de remplir son mandat et de contribuer au développement de toute la communauté.

En plus de l'école française et de l'AFSJ, le centre peut éventuellement abriter d'autres organismes francophones, en commençant par la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador et la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador. Dans l'esprit de l'Entente Canada-Communauté entre le gouvernement fédéral et les organismes francophones, le Centre scolaire et communautaire facilite le partage des ressources et l'épanouissement de la communauté francophone. Par le partage des ressources, les organismes contribuent financièrement à l'administration du Centre.

Pour les partenaires de ce projet, le Centre scolaire et communautaire est un élément essentiel au développement linguistique et à la promotion culturelle des francophones de la région de St. John's.

C aractéristiques du centre scolaire et communautaire

1. L'élément scolaire

Afin de répondre aux besoins (actuels et futurs) du Programme cadre français langue première, l'école devrait avoir les espaces suivants. (À noter que l'élément scolaire a des espaces qui lui sont propres et d'autres qui seront partagés) :

- treize salles de classe, c'est-à-dire une pour chaque niveau y compris la maternelle ;
- un laboratoire informatique ainsi qu'un laboratoire de science multi-usages ;
- infirmerie ;
- services spéciaux : deux salles seront nécessaires pour des activités telles que l'orientation, la récupération, les tests psychologiques, etc. ;
- salle d'art ;
- section administrative : 3 bureaux dont un pour la direction, la direction adjointe et le secrétariat ;
- salle des professeurs.

Ces caractéristiques font partie des normes dans la majorité des écoles et se retrouveront sans doute dans l'édifice choisi, si c'est une ancienne école.

2. Les espaces partagés

Il va de soi que dans un seul édifice, les espaces suivants seront partagés avec la communauté:

- stationnement avec un accès facile pour les autobus scolaires ;
- aires de jeux ;
- accès pour les personnes handicapées ;
- radio étudiante : programmation pouvant être diffusée dans l'ensemble du centre ;
- chambre noire ;
- gymnase avec vestiaire ;
- installations sanitaires adéquates ;
- salle de projection, scène et salle de théâtre (pour l'entreposage, le maquillage, les décors, etc) ;
- cuisine et cafétéria : il sera important d'offrir un service de repas, surtout aux enfants venant de loin. La cuisine et la cafétéria doivent aussi être accessibles à la communauté pour les activités sociales ;
- laboratoire informatique : affilié au laboratoire informatique scolaire ;
- centre de ressources (bibliothèque, vidéothèque) : affilié à la bibliothèque scolaire ;
- salles de musique: deux salles de musique seront nécessaires, une pour la musique instrumentale et une autre pour la chorale ;

- service de conciergerie ;
- section administrative et réception : pour la direction du centre, la direction adjointe et le secrétariat.

3. L'élément communautaire

Afin de répondre aux attentes de la communauté, l'élément communautaire du centre devrait avoir les espaces suivants :

- salon communautaire adjacente à la cuisine ;
- espaces d'exposition : corridors, certaines salles, etc. ;
- salles multi-fonctionnelles ;
- centre de ressources familiales et joujouthèque adjacent aux aires de jeux ;
- entrepôts ;
- espace commercial ;
- bureaux : pour la direction et le personnel de l'Association.

4. Les autres locataires du Centre

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador est un organisme provincial dont la mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve et du Labrador et de faciliter son développement. Vouée à la défense des droits des communautés francophones, elle regroupe des organismes-membres pour faire du lobbying et de la concertation pour l'ensemble des francophones de la province. Ses bureaux sont situés rue Duckworth, à St. John's.

La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador est l'organisme provincial qui représente tous les comités de parents francophones. La Fédération oeuvre pour obtenir le plein respect des droits en matière d'éducation en milieu minoritaire. Elle partage ses bureaux avec la FFTNL.

Le Comité jeunesse de St-Jean est membre de Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador, l'organisme provincial qui regroupe les jeunes francophones de la province et dont le siège social se situe présentement au Centre scolaire et communautaire Ste-Anne à la Grand'Terre.

Ces organismes auront besoin des espaces suivants :

- bureaux avec un espace de réception ;
- entrepôts ;
- salle de reprographie ;
- salle du personnel avec cuisinette ;
- salle de conférence.

Dépenses en capital reliées au centre scolaire et communautaire

Conversion d'une école existente.

Le coût de l'école représenterait la contribution de la province au projet.

Financement fédéral pour les rénovations.

Revenus associés au centre scolaire et communautaire

Subvention provinciale pour les opérations normales de l'école.

Financement par le biais de l'Entente de coopération sur l'éducation pour le programme de français langue première.

Paiements pour les services comme la garderie et le service d'après-école.

Levées de fonds dans la communauté.

Location des bureaux (à la FFTNL) etc.

Location au grand public de salles pour réception ou réunion

Le plan d'action

Le projet est soumis à la commission scolaire à Patrimoine canadien et au ministère de l'Éducation pour l'obtention d'une subvention.

La commission scolaire évalue les coûts des travaux à faire.

Un plan de gestion est développé par les partenaires dans le but d'obtenir l'approbation de l'établissement du Centre scolaire et communautaire.

Conclusion

Comme son nom l'indique, un centre scolaire et communautaire est un lieu où se rassemblent sous un même toit les divers éléments d'une communauté : une école française, un centre de rencontres et d'activités communautaires à caractère culturel, social et éducatif etc. et des bureaux administratifs pour tous les intervenants de cette communauté.

Le concept de Centre scolaire et communautaire dépasse de beaucoup l'édifice qui l'abrite : c'est avant tout un lieu de rencontre où la communauté de tout âge se sent chez elle. Il favorise le sentiment d'appartenance et par conséquent, le développement de l'identité culturelle. Ainsi, dans un centre scolaire et communautaire, les parties se complètent harmonieusement. La présence de la communauté permet de créer une infrastructure nécessaire pour éviter que, pour l'étudiant, la vie en français ne s'arrête à la sortie des classes. Dès lors, comme les enfants font partie intégrante de la communauté dès leur tout jeune âge, ils développent un sens d'appartenance à cette communauté, qu'ils vont éventuellement enrichir.

Dans cette perspective, le centre scolaire et communautaire offre une programmation développée en fonction des besoins de toute la communauté. Cette programmation fait la place à toutes sortes d'activités: aînés, jeunes adultes, les enfants d'âge préscolaire et tous les autres, chacun pourra trouver quelque chose à son goût.

Le centre scolaire et communautaire se définit donc comme un symbole de la cohésion et de la concertation des forces vives de la population francophone de St. John's et de ses environs.

ANNEXES

L Le Programme cadre français langue première à l'École Saint-Patrick

À cause du nombre restreint d'élèves, les classes du Programme français langue première sont des classes à niveaux multiples. Chaque classe comprend deux niveaux.

Comme l'indique les statistiques ci-dessous, le Programme français langue première n'a cessé de croître depuis sa création en 1990-91 :

1990-91		1993-94		1995-96		1996-97	
Niveaux	Élèves	Niveaux	Élèves	Niveaux	Élèves	Niveaux	Élèves
Mat & 1	13	Mat & 1	12	Mat & 1	15	Mat & 1	21
2 & 3	14	2 & 3	12	2 & 3	11	2 & 3	12
		4 & 5	11	4 & 5	18	4 & 5	13
		6	7	6 & 7	8	6 & 7	10
						8	5
TOTAL	27	TOTAL	42	TOTAL	57	TOTAL	59

Depuis 1996 le programme est enseigné par cinq professeurs francophones assistés d'une aide-enseignante et de deux aides à la récupération, d'une directrice francophone et d'une directrice adjointe partagées avec l'école d'immersion. Cependant, il existe encore plusieurs lacunes dans les services spécialisés tels que les arts, l'éducation physique et la musique.

Grâce au Programme cadre français langue première, le Programme d'immersion continue de bénéficier de ressources supplémentaires obtenues au fil des années pour l'école Saint-Patrick. Des fonds fédéraux ont servi à l'achat de micro-ordinateurs, de livres de bibliothèque et d'autre matériel.

Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que 100 % des ayants droit inscrivent leurs enfants dans le Programme. Par contre, ils seraient sans doute plus nombreux à le faire si les conditions suivantes étaient réunies :

- une école homogène visible ;
- un meilleur accès à l'école (transport scolaire) ;
- une promotion dynamique par la communauté francophone ;
- l'intégration des services communautaires à l'école.

**PROPOSAL FOR THE ESTABLISHMENT OF A
SCHOOL-COMMUNITY CENTER IN
ST-JOHN'S, NEWFOUNDLAND
(APRIL 1997)**

OBJECTIVES

- Install the French school in an environment better adapted to its needs, and favorable in allowing the transmission of our culture.
- Provide the community with a place to meet, where it can find a variety of activities.
- Offer and coordinate services to the Francophone population (library, video, microcomputer facility, translation services etc . . .
- Preschool service, after-school program, day-care facilities.
- Adult education services.

WHO ARE WE?

Unlike the Francophones of the Port-au-Port Peninsula who are descendants of Acadian and French families, the majority of the Francophones in St-John's are not native to the region.

We come from places like;

- Port-au-Port Peninsula
- Province of Québec, and other provinces of Canada
- Acadie
- Saint-Pierre and Miquelon
- France
- Africa

According to Statistics Canada in 1991, there were approximately 200 francophone children between the age of 4 and 17 living in St John's and surroundings.

LE COMITE DE PARENTS POUR L'EDUCATION EN FRANCAIS A ST-JEAN

The *Comité de parents pour l'éducation en français à St-Jean*, represents francophone parents of the St-John's region who wishes to give their children an education in French in accordance with rights accorded by the Charter of Rights and Freedoms.

Qualify as right holder parents all persons for whom one of the following criteria applies:

- persons whose mother tongue is French;
- persons who have had primary or elementary education in French, inCanada;
- persons whose children received an education in French here or in Canada.

THE SCHOOL: *L'ÉCOLE FRANÇAISE ST-PATRICK*

The French First Language program is taught in the basement of *L'école Saint-Patrick* since 1990 under the management of the Roman Catholic School Board and, since 1996, under the Avalon East School Board. Since its beginning, the number of classes has gone from 2 to 5 with student enrolment extending from twenty seven to fifty nine.

The classes of the French First Language program are multi-level, with each class having 2 grades.

1990- 91		1993-94		1995-96		1996-97	
Level	Numbers	Level	Numbers	Level	Numbers	Level	Numbers
Kdg & 1	13	Kdg & 1	12	Kdg & 1	15	Kdg & 1	21
2 & 3	14	2 & 3	12	2 & 3	11	2 & 3	12
		4 & 5	11	4 & 5	18	4 & 5	13
		6	7	6 & 7	8	6 & 7	10
						8	5
TOTAL	27	TOTAL	42	TOTAL	57	TOTAL	59

The School is presently staffed by five francophone teachers supported by one teacher aid, two assistants in charge of *récupération langagière*, a school principal and a vice-principal shared with the Immersion school. There are no specialized teachers in arts, physical education or music.

THE ASSOCIATION FRANCOPHONE DE ST. JEAN

The *Association Francophone de St-Jean* is a non-profit organization whose primary objective is to support the development of the francophone community in St-John's and its surroundings.

It is situated at 96 LeMarchant Road.

It has a membership of approximately 60 families.

The *Association* offers the following activities/services:

- organize social gatherings;
- choir, crafts, children workshops, hikes, religious services;
- guided tours of old St-John's and Signal Hill;
- participate in the play *Faces of Fort Royale* presented each summer in Placentia
- library and video collection;
- *L'Ecole du Samedi*; courses offered to children from kindergarten to grade 12, to learn or improve their French as a second language;
- conversational French lessons for adults;
- translation services;
- permanent education.

THE SIGNIFICANCE OF A SCHOOL-COMMUNITY CENTER IN ST-JOHN'S

The *raison d'être* of a school-community center is to gather under one roof all the elements of the francophone community of St-John's and its surroundings. The advantages of such an organization are numerous:

- greater visibility for each partners,
- improved coordination of the activities,
- adequate premises for all partners,
- homogeneous and visible school,
- easier access to the school
- sustained and vigorous promotion of the school by the francophone community.
- the integration of community services with the school.

For the partners, the school-community center is an essential component for the development and the promotion of the francophone culture in the city of St-John's and its surroundings.

CHARACTERISTICS OF A SCHOOL-COMMUNITY CENTER

THE SCHOOL COMPONENT

- 13 classrooms,
- computer lab,
- multi-purpose science lab,
- art room,
- music room,
- library and resources center
- gymnasium,
- administrative offices: principal, secretary, teacher's lounge,
- adequate space for activities such as; guidance counseling, *récupération langagière*, infirmary, etc...
- playground
- cafeteria
- lounge for the student council

CHARACTERISTICS OF A SCHOOL-COMMUNITY CENTER

THE COMMUNITY COMPONENT

- Multi-functional rooms (meetings, film projection,...)
- lounge
- exhibition space (art)
- family resource center (pre-school, after-school program, day-care program, etc)
- storage area,
- community lounge adjoining the kitchen,

CHARACTERISTICS OF A SCHOOL-COMMUNITY CENTER

SHARED FACILITIES

- Parking spaces with easy access for school buses, and handicapped persons,
- playground,
- gymnasium with a stage,
- kitchen and cafeteria,
- computer lab,
- library and resources center,
- music rooms,
- janitorial services,
- dark room,
- administrative area for director and reception.

CHARACTERISTICS OF A SCHOOL-COMMUNITY CENTER

OTHER TENANTS OF THE CENTER

The *Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador* is a provincial organization whose mission is to promote the *francophonie* of Newfoundland and Labrador and to facilitate its development. Dedicated to the defense of the collective rights of francophone communities, it regroups member organizations in order to better coordinate lobbying activities of its members. Its offices are situated on Duckworth Street, in St-Johns.

The *Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador* is the organization that regroups all the province's French parent committees. The *Fédération* aims to obtain full respect for minority language educational rights in the province. Its offices are shared with the FFTNL.

CHARACTERISTICS OF A SCHOOL-COMMUNITY CENTER

OTHER TENANTS OF THE CENTER

The *Comité jeunesse de St-Jean* is a member of *Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador*, the provincial body which regroups all francophone youth in the province and whose office is currently situated at the *Center scolaire-communautaire St-Anne* in Mainland.

The *Conseil Scolaire Francophone Provinciale*, the newborn of the francophone organization will be seeking office space soon after trustees are nominated.

These organizations will require the following spaces:

- offices and reception area,
- storage,
- xeroxing room,
- kitchenette,
- conference room.

\$ \$ \$

REVENUES

- Provincial grants for the regular operations of the school.
- Financial arrangements via Federal agencies.
- Payments from pre-school, after-school and day-care programs.
- Rental income (AFSJ, FFTNL, FPFTNL, CSFP).
- Income from public rentals of facilities.
- Community fund-raising activities.

ACTION PLAN

1. The proposal is presented the school board, Heritage Canada and the Department of Education.
2. A site is identified.
3. The school board evaluates the capital costs associated with the project.
4. A management plan is developed by the partners in order to secure the final approval of the establishment of the school-community center.
5. Board of directors would hire the center's director.

CONCLUSION

A school-community center is a place where one finds under one roof the various elements of a community: a French first-language school, a center where the community can hold activities and meetings, and administrative offices housing all active participants of this community.

However, the school-community concept goes well beyond the mere building housing it: it is above all a meeting place where francophones feel at home. It fosters a sense of belonging. It offers a program of activities well adapted to the needs of the community, it addresses the needs of children, young adults, adults and seniors. It protects our cultural identity.

The school-community center can therefore define itself as a symbol of cohesion and cooperation between the forces supporting the francophone population of the city of St-John's and surroundings.

Classer, sup

BEST AVAILABLE COPY



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Department of Education & Training

March 31, 1997

Mr. John F. Dawson
Curtis, Dawe
Barristers, Solicitors & Notaries
P.O. Box 337
St. John's, NF
A1C 5J9

Dear Mr. Dawson:

This is to acknowledge your letter of March 24, on behalf of the Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador.

I would like to thank you for sharing with me those matters relating to the *Canada-Newfoundland and Labrador Special Agreement for the Implementation of Francophone School Governance* which appear to need discussion and clarification.

The Department of Education intends to meet with the Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador in the near future on the proposed amendments to the *Schools Act 1996*. In view of your letter, I think it would be reasonable to meet with representatives of the Fédération without delay to discuss the Special Agreement specifically. To this end, I have asked Dr. Glenn Loveless to schedule a meeting with representatives of the Fédération to consider the contents of your letter.

I trust that the proposed meeting will provide ample opportunity to clarify the Special Agreement.

Sincerely,

Wayne F. Oakley, Ph.D.
Assistant Deputy Minister
Primary, Elementary, Secondary Programs

File
at - u quarterly review?
cc P. Embley
HC

WFO/jeb
cc **Hilaire Lemoine**

Lucie
~~Sylvie,~~

2/04/97

Bein vouldair faire
classer.

Lucie

Je crois que nous pourrions
commencer à classer
certaines choses dans

97

Merci. Lucie
3-4-97

CURTIS, DAWE
Barristers, Solicitors & Notaries

P.O. Box 337
St. John's, Newfoundland
Canada A1C 5J9

Fortis Building, 11th Floor
139 Water Street
Telephone: (709) 722-5181
Facsimile: (709) 722-7521

John F. Dawson

March 24, 1997

Via Facsimile
Original by Mail

Department of Education
Government of Newfoundland and Labrador
P.O. Box 8700
St. John's, Newfoundland
A1B 4J6

FAXED

Attention: Dr. Wayne Oakley

- and -

Ministry of Canadian Heritage
Hull, Canada
K1A 0M5

Attention: Mr. Hilaire Lemoine

Dear Sirs:

Re: Canada – Newfoundland & Labrador Special Agreement
for the Implementation of Francophone School Governance

As solicitors for the Fédération des Parents Francophones de Terre Neuve et du Labrador, we write at this time to request clarifications with respect to certain provisions in the above referenced Special Agreement. We direct your attention to the following points.

1. Re: paragraph 2.1, page 3 – Does the reference to “the establishment and operation of Francophone Schools” mean capital expenditures for the actual construction of such schools?
2. Re: paragraph 2.1(c)(i), page 4, re: Student Transportation – Why is student transportation included as relating to additional expenses, when student transportation is a normal cost associated with education which must be expended in any event?

3. Re: paragraph 2.1(e), page 5, re: Capital Costs – Why are capital costs, for example those related to the acquisition of land and buildings, associated with this Agreement when subsequent paragraphs deal with an auxiliary agreement for the purchase of buildings and renovations?
4. Re: paragraph 2.1(e), page 5, definition of “Francophone school” – It is submitted that further description ought to have been provided to the effect that “Francophone school” means “a homogenous Francophone education institution” ... (to be consistent with the provisions of Section 23 and the Courts interpretation of these provisions).
5. Re: paragraph 3.3, page 6, re: commitment of complimentary contribution of \$1,612,000 – Does this mean that this contribution is subject to fluctuations in the renewal of the Official Languages in Education Program in 1998?
6. Re: paragraph 3.5, page 7, re: relative financial contributions – Why does this paragraph make reference to the Official Languages in Education Program?
7. Re: paragraph 4.1, page 7, re: budget – We would like to be informed of the annual budgetary breakdowns for years 3-4-5-6 of this agreement. For years 1 and 2, are we to add 25% to the amounts indicated?
8. Re: paragraph 4.3, page 8, re: Auxiliary Agreement – It is submitted that this paragraph should refer to auxiliary agreements (plural) because financial arrangements with respect to the acquisition of land and the construction and/or renovation of schools could require a separate agreement for each undertaking. Further, since the Construction Board provided for in the *Schools Act* does not apply to minority language schools, what procedures exist, or will be established, with respect to minority language schools?
9. Re: paragraph 5.1, page 8, re: Province’s commitment of funding – Does this paragraph mean that the province will contribute annually; if so, how much and what is the formula to be used?

The expression “in a manner similar to the funding allocations established for public schools” would not be appropriate in that the needs of the Francophone minority have already been recognized as requiring special funding superior to that provided for schools, and by inference, school boards, of the majority.

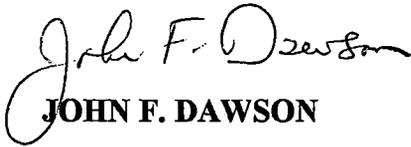
10. Re: paragraphs 7.1 and 7.2, page 9, re: time of payments – There appears to be come confusion as to when the two scheduled payments will be made, i.e. either 30 days or 60 days from the events described in the two paragraphs.
11. Re: paragraph 8.1, page 10, re: - It would appear from the provisions in this paragraph that the Commission scolaire Francophone provinciale should make projected budgets for the 6 coming years.

12. Re: paragraph 13.1, page 13, re: Consultations – It is important to note that the province did not conduct public consultations specifically related to French first language school governance, but rather these consultations were carried out by the Fédération des Parents Francophones de Terre Neuve et du Labrador (FPFTNL). Further, in light of the studies and consultations which were carried out by the FPFTNL, it would appear that further consultation would be an unnecessary expense. However, if the reference to consultations means a continuing working relationship with representatives of the FPFTNL, then this would be acceptable.
13. Re: paragraph 16.1, page 15 – It would appear that a typographical error has been made in that Article 2.1(d) should read Article 2.1(e).

Finally, at several places in this agreement, there is reference to an auxiliary agreement for capital projects. Please clarify at once, the manner in which such an auxiliary agreement is to be elaborated. In particular, the proposal, "Le centre scolaire et communautaire pour Saint-Jean", is ready now for submission and would obviously qualify under such an auxiliary agreement.

We would ask for your assistance in clarifying the above matters. In the meantime, should you have any questions, please contact the undersigned at your convenience.

Yours faithfully,


JOHN F. DAWSON

JFD/slg

8110-3-1-97

PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES
OFFICIAL LANGUAGES SUPPORT BRANCH

NOM/NAME

FRANÇAIS/FRENCH	8110-3-1-97: COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE- TERRE-NEUVE GESTION SCOLAIRE; GÉNÉRALITÉS
ANGLAIS/ENGLISH	

MODIFICATIONS

<input checked="" type="checkbox"/>	NOUVEAU DOSSIER / NEW FILE
<input type="checkbox"/>	NOUVEAU VOLUME / NEW VOLUME #
<input type="checkbox"/>	ANNULER NOUVEAU DOSSIER / CANCEL REQUEST
<input type="checkbox"/>	CHANGEMENT DU NOM FRANÇAIS
<input type="checkbox"/>	CHANGE IN THE ENGLISH NAME

COMMENTAIRES/COMMENTS

PROGRAMME D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES S.V.P. ME RETOURNER LE DOSSIER. MERCI SYLVIE DESORMEAUX- 994-2222 MERCII! / THANK YOU!

DEMANDÉ PAR / REQUESTED BY:

Sylvie Desormeaux
SIGNATURE

6 AVRIL 2001

DATE